Commune de Houyet

Programme Stratégique Transversal

2025

2030

Avant-propos de la Bourgmestre

Chères Houyétoises, chers Houyétois,

Le Programme Stratégique Transversal 2025 – 2030 est plus qu'un document administratif imposé par la Région wallonne : il est la boussole qui guidera notre commune pour les années à venir.

Sa préparation a reposé sur une démarche résolument collaborative. Des groupes de travail ont été créés, et chaque thématique a été approfondie grâce à des binômes mandataire-agent administratif, une façon de travailler qui illustre déjà la richesse et la transversalité de ce programme. Un grand merci à notre référente administrative, qui a coordonné ce processus avec brio et détermination.

Au niveau interne, la précédente mandature a permis de lancer un travail de fond sur l'optimalisation et la modernisation de nos services communaux. De nouvelles compétences ont été intégrées à l'administration afin de mieux répondre aux objectifs fixés. Nous voulons poursuivre et approfondir cette dynamique, en développant un management moderne, axé sur le bien-être au travail, la formation continue et la mise à disposition d'outils performants.

Au niveau externe, de nombreux projets d'investissements ont été lancés et sont aujourd'hui en cours de réalisation. Ce nouveau programme intègre, à son tour, des projets indispensables pour poursuivre le développement de notre territoire, répondre aux besoins des habitants et relever, du mieux possible, les enjeux de demain.

Ce PST n'est pas isolé : il fait le lien avec d'autres démarches essentielles comme le PCDR, le PCS, le RGP, le PGUI, le PAEDC ou encore le Plan d'action pour le bien-être au travail. C'est cette articulation qui en fait un plan vivant et dynamique, en phase avec les réalités locales, et non un exercice artificiel.

Nous avons la chance de vivre dans une commune riche de ses villages, de son patrimoine, de sa nature et surtout de ses habitants. Ce programme a été construit en tenant compte de vos besoins, de vos idées et de vos attentes.

Notre ambition est claire : **faire de Houyet une commune vivante, accueillante et innovante**, où il fait bon grandir, entreprendre, se rencontrer et s'épanouir.

Ce PST n'est pas figé. Il sera évalué, adapté et enrichi au fil du temps, pour que les actions menées restent en phase avec les réalités et les opportunités qui se présenteront.

Merci à toutes celles et ceux qui, par leur énergie, leurs idées ont contribué à l'élaboration de ce programme collectif.

Hélène LEBRUN
Bourgmestre

Avant-propos du Directeur général

Le Programme stratégique transversal 2025-2030 s'inscrit dans une période de profondes mutations qui exigent de notre administration communale une vision claire et des moyens adaptés. Notre ambition est de renforcer la capacité de notre organisation à anticiper, à s'adapter et à progresser, au service des citoyens et en étroite synergie avec nos partenaires.
La résilience constitue un axe central. Les crises récentes, qu'elles soient sanitaires, climatiques ou économiques, ont démontré l'importance d'une administration capable de réagir rapidement, de protéger ses agents et de garantir la continuité des services essentiels. Le PST fixe les jalons pour structurer cette résilience dans la durée.
La collaboration avec le CPAS est également une priorité. Ensemble, nous voulons développer des solutions coordonnées pour répondre aux besoins sociaux croissants et offrir un accompagnement plus efficace et humain. Cette synergie renforcera la cohérence de l'action publique locale.
L'amélioration des conditions de travail des agents est un autre levier majeur. La qualité du service rendu à la population repose avant tout sur la motivation, la santé et la compétence de celles et ceux qui composent notre administration. Ce plan prévoit donc des actions pour renforcer le bien-être au travail, favoriser la formation et stimuler l'esprit d'équipe.
Enfin, l'innovation technologique sera pleinement mobilisée. L'intelligence artificielle, les outils numériques et les solutions de gestion modernes ne sont pas de simples tendances, mais des instruments incontournables pour simplifier les procédures, améliorer l'accès à l'information et accroître l'efficacité administrative. L'IA nous a d'ailleurs accompagnés dans l'élaboration et la rédaction de ce PST, illustrant ainsi de manière concrète son potentiel au service de l'action publique.
Avec ce PST 2025-2030, nous affirmons notre volonté de bâtir une administration communale plus solide, plus humaine et tournée vers l'avenir, au service de l'intérêt général.
Je tiens à remercier l'ensemble du personnel communal qui a contribué activement à la réflexion et à la rédaction de ce plan. Leur expertise et leur implication en font un document collectif, porteur de sens et de progrès pour notre commune.

Didier FRIPIAT
Directeur Général

Table des matières

Programme Stratégique Transversal Législature communale 2024-2030..... 11

[OS-01] Être une commune qui soutient activement le développement et l'éducation des enfants et des jeunes 12

[OO-01] Élargir l'offre d'accueil des enfants en bas-âge 13

[PRO-217] Veiller à la gestion de la crèche de Houyet en bonne collaboration avec l'opérateur d'accueil 14

[PRO-218] Promouvoir et faciliter l'émergence de nouvelles structures d'accueil indépendantes 16

[OO-02] Assurer la pérennité d'un enseignement de proximité adapté aux réalités actuelles et futures 17

[PRO-229] Améliorer la visibilité de notre enseignement et des activités des écoles 18

[PRO-226] Renforcer la présence de la direction d'école sur les 5 sites 19

[PRO-230] Répondre à la croissance de l'implantation de Mesnil-Saint-Blaise 20

[PRO-232] Aménager les cours et abords d'écoles 21

[PRO-228] Égayer et aménager les locaux des écoles et ATL 22

[PRO-227] Mettre en place des formations et projets de prévention adaptés aux réalités d'aujourd'hui 23

[OO-03] Permettre aux enfants de s'épanouir, pendant leurs temps libres, en toute sécurité 24

[PRO-177] Mise en œuvre du Programme CLE 25

[PRO-237] Création d'une ludothèque dédiée à l'ATL 27

[PRO-238] Diversifier les activités proposées après l'école 28

[OO-04] Créer des espaces et activités dédiés aux jeunes 29

[PRO-143] Améliorer les moyens de communication vers les jeunes 30

[PRO-245] Promouvoir l'organisation d'activités pour la jeunesse 31

[PRO-185] Aménagement d'espaces pour les jeunes de la commune 32

[OS-02] Être une commune conviviale favorisant le lien avec les citoyens, le dynamisme associatif et la cohésion sociale 33

[OO-05] Renforcer la cohérence des actions de cohésion sociale dans une culture de partenariat 34

[PRO-144] Aménagement du Tiers Lieu " La Gare " 35

[PRO-139] Harmonisation du système locatif des locaux et salles communales 36

[PRO-196] Mettre en œuvre la nouvelle Programmation du Plan de Cohésion Sociale (2027-2032) 37

[PRO-233] Développer les activités intergénérationnelles et inclusives avec les structures locales 39

[PRO-176] Création d'un Conseil Communal Consultatif des Aînés (CCCA) 40

[OO-06] Promouvoir la pratique du sport sur le territoire 42

[PRO-191] Soutenir l'organisation de nouveaux évènements et l'ouverture de nouveaux clubs sportifs sur le territoire 43

[PRO-189] Rénovation de l'espace multisport au « Cœur de l'Hileau » 44

[PRO-239] Rénovation des installations du club de football de Mesnil-Saint-Blaise 45

[OO-07] Promouvoir les initiatives culturelles et artistiques 46

[PRO-171] Ouverture d'un espace bibliothèque 47

[PRO-241] Réalisation et diffusion d'un annuaire culturel 48

[OO-08] Développer une communication moderne, adaptée aux différents publics et uniformisée entre les pôles 49

[PRO-154] Créer et diffuser une nouvelle identité visuelle communale 50

[PRO-172] Installer des tableaux d'affichage numériques 52
[PRO-188] Création d'un agenda des activités communales et associatives 53

[OS-03] Être une commune résiliente qui favorise un développement territorial durable 54

[OO-09] Promouvoir un aménagement du territoire durable et harmonieux 55
[PRO-153] Etablir un Schéma de Développement Communal. 56
[PRO-157] Etablir un règlement sur les gîtes/logements touristiques 58
[PRO-180] Assurer un cadre légal renforcé des domaines du Belvédère et du Cheneau 59
[PRO-236] Lutter contre les logements inoccupés. 60
[PRO-179] Faire évoluer le statut de partenariat entre la Commune et la Donation Royale 61
[OO-10] Développer une gestion stratégique du patrimoine immobilier communal 62
[PRO-216] Etablir un cadastre du patrimoine immobilier communal 63
[PRO-219] Etablir un schéma immobilier suivant les besoins de tous les services communaux et citoyens 64
[PRO-221] Porter une attention particulière aux jeunes lors de la réalisation du schéma immobilier 65
[PRO-152] Réformer les Fabriques d'Église en fonction des réalités de terrain 66
[OO-11] Développer et maintenir un réseau de voiries et d'égouttage de qualité 67
[PRO-199] Réaliser un cadastre du réseau d'égouttage 68
[PRO-150] Réaliser un cadastre des voiries communales 69
[PRO-202] Adopter un règlement communal pour toutes interventions sur voiries par des tiers (impétrants, particuliers, …) 71
[OO-12] Renforcer l'accessibilité du territoire communal en développant une offre de mobilité active et intermodale 72
[PRO-164] Développer un pôle de mobilité intermodale à la gare de Houyet 73
[PRO-170] Aménagement d'une liaison cyclable Houyet-Dinant 75
[PRO-198] Rénover les voiries agricoles et forestières 77
[PRO-163] Réalisation de plans de mobilité douce et sécurisée par village 79
[PRO-158] Pérenniser un service de transport à la demande (taxi social) 80
[OO-13] Soutenir la transition énergétique du territoire 81
[PRO-168] Intégrer et mettre en œuvre le PAEDC groupé (Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat) 82
[PRO-134] Continuer et développer l'opération Renov'Energie 83
[PRO-169] Encadrer et optimiser le développement éolien communal 84
[PRO-165] Collaborer à l'étude et à la réalisation d'une station de biométhanisation 86
[PRO-166] Évaluer les atouts du développement d'une communauté d'énergie renouvelable 88
[PRO-167] Développer le productif photovoltaïque sur les bâtiments communaux 89
[OO-14] Développer le tourisme durable en valorisant le patrimoine naturel et historique 90
[PRO-141] Mise en œuvre du Plan d'action "Val de Lesse" 91
[PRO-244] Réaffectation de la cabine SNCB à Houyet 93
[PRO-182] Réaffectation de la Halte d'Ardenne 95
[PRO-136] Renouvellement de la signalétique du réseau de promenades 96
[PRO-155] Création d'une zone de baignade à Wanlin 97
[PRO-242] Redéploiement touristique du camping de Houyet 98
[PRO-197] Réaliser l'inventaire du petit patrimoine de la commune 99
[OO-15] Soutenir le développement d'activités économiques générant de l'emploi local 100
[PRO-137] Créer une réflexion autour des enjeux de développement économique et de l'emploi. 101
[OO-16] Soutenir l'agriculture locale 102
[PRO-146] Actualiser l'inventaire d'occupation réelle des terrains agricoles communaux et mettre à jour les baux à ferme 103

[PRO-175] Soutien aux producteurs locaux 105
[OO-17] Préserver et valoriser les espaces verts et la biodiversité 107
[PRO-203] Mettre en conformité et végétaliser les cimetières 108
[PRO-204] Mettre en œuvre la gestion différenciée des espaces verts communaux 110
[PRO-225] Favoriser la plantation d'arbres sur le territoire communal 111
[OO-18] Améliorer la résilience du territoire face aux enjeux climatiques et environnementaux 112
[PRO-135] Mettre en œuvre un plan d'actions Résilience - Inondations 113
[PRO-161] Mettre en œuvre des mesures de protection de l'eau 114
[PRO-231] Développer des projets d'éducation à l'environnement 115
[PRO-162] Soutenir les projets de transition écologique et sociale sur le territoire 116

[OS-04] Être une commune apte à garantir la sécurité de tous 117
[OO-19] Renforcer la sécurité des personnes 118
[PRO-184] Actualisation du Règlement Général de Police (RGP) 119
[PRO-183] Organisation de séances d'information et campagnes de communication sur les règles et responsabilités en matière de police administrative 121
[PRO-181] Sensibilisation des citoyens à la culture du risque et à la planification d'urgence 122
[PRO-205] Installer des défibrillateurs dans les endroits clés 123
[PRO-243] Organiser des séances d'informations à destination des citoyens sur la cybercriminalité 124
[OO-20] Améliorer la sécurité routière 125
[PRO-206] Aménager les entrées et sorties de villages 126
[OO-21] Réduire les incivilités 128
[PRO-208] Former un(des) agent(s) constateur(s) 129
[PRO-235] Placement de caméras pour diminuer les incivilités dans les zones clés de la commune 131
[PRO-160] Mettre en œuvre un Plan Local de Propreté 133

[OS-05] Être une administration communale efficiente, responsable et soucieuse du bien-être de son personnel 135
[OO-22] Mettre en place un cadre pour la gestion des ressources humaines 136
[PRO-201] Adopter un nouveau cadre du personnel et pourvoir aux emplois vacants 137
[PRO-207] Rédaction et adoption d'un statut général du personnel 139
[PRO-210] Établir les descriptifs de fonction et de compétence de chaque agent 141
[PRO-211] Mettre en œuvre un système d'évaluation 143
[PRO-212] Définir un plan de formation pour l'ensemble du personnel 145
[PRO-213] Revoir le règlement de travail 147
[OO-23] Renforcer la motivation, la cohésion d'équipe et le bien-être au travail 149
[PRO-214] Mettre en place une procédure d'accueil pour les nouveaux agents 150
[PRO-215] Mettre en place un système de valorisation de l'ancienneté du personnel 152
[PRO-174] Mise en place d'un comité "Wellbeing" au sein de l'administration communale .. 153
[PRO-178] Organisation d'une réunion interservices annuelle de présentation du rapport d'activité communal 154
[OO-24] Améliorer les conditions de travail du personnel 156
[PRO-147] Étude d'amélioration ergonomique des postes de travail - Réaliser un état des lieux des postes de travail de la maison communale 157
[PRO-223] Aménager les locaux sociaux du service travaux (vestiaires et réfectoire) 159
[PRO-224] Aménager les bureaux du tiers-lieu "La Gare" 160
[OO-25] Fluidifier les procédures de travail et gérer les flux administratifs 161
[PRO-234] Mettre en place un système de gestion documentaire (accès aux documents et procédures, classement des documents partagés, ...) 162

[PRO-240] Rédiger les fiches de procédures pour les tâches récurrentes 163
[PRO-187] Elaborer un Plan de Continuité des Activités (Business continuity Plan) pour l'administration communale 164
[PRO-209] Réaliser un diagnostic de digitalisation par service 166
[PRO-173] Gestion et archivage des flux administratifs - courriers entrants et sortants 167

[OS-06] Être une administration qui renforce la cohérence et l'efficacité de l'action publique locale par une collaboration étroite avec ses partenaires 168

[OO-26] Intensifier les synergies entre la commune et le CPAS dans les services transversaux afin d'optimiser les ressources et améliorer le service aux citoyens 169

[PRO-190] Mutualiser les services de support (RH, marchés publics, informatique) qui ne sont pas encore mutualisés entre la commune et le CPAS 170

Méthodologie de mise en œuvre du PST

Qu'est-ce que le Programme Stratégique Transversal (PST) ?

Le **Programme Stratégique Transversal (PST)** est un outil de gouvernance pluriannuel permettant de structurer l'action de la Commune autour d'une vision stratégique claire, traduite en projets concrets et en actions planifiées. Il vise à devenir une feuille de route pour la législature, à laquelle les mandataires politiques, l'administration et les citoyens pourront se référer.

Chaque commune est autonome dans la manière d'élaborer son PST ce qui lui donne une ampleur à géométrie variable en fonction des communes.

Le PST s'articule autour de deux grands volets : le **volet interne**, qui se concentre sur l'organisation administrative et le bon fonctionnement des services communaux, et le **volet externe**, qui définit le développement des politiques communales et des projets visant la population et son cadre de vie.

Comment le PST de la Commune de Houyet a-t-il été élaboré ?

A Houyet, la méthodologie mise en place pour élaborer le PST a été pensée afin de :

- **Mobiliser et fédérer** le personnel en organisant différents ateliers participatifs que ce soit pour le volet interne et le volet externe.
- **S'assurer d'intégrer les différents plans** (PCDR, PCS, PAEDC, ...) en incluant aux ateliers une réflexion sur la pertinence d'y inscrire les différentes actions des plans sectoriels.
- **Renforcer la collaboration** entre le collège communal et l'administration et la **transversalité** entre services
- **Assurer le suivi** du PST en tant qu'**outil de gestion stratégique** en utilisant l'outil ia. Vision, en impliquant le comité de direction et en prévoyant une méthode de suivi du PST.

La construction du PST s'est réalisée en différentes étapes :

1) La **Déclaration de Politique Communale** (DPC) (Janvier – Mars 2025)

Présentée au Conseil communal du 19 février 2025, la DPC établit les objectifs du Collège Communal pour les six années de la mandature et sert de base à la rédaction du Programme Stratégique Transversal (PST) de la commune.

2) Les **ateliers thématiques** (Avril - Juillet 2025)

D'avril à juillet, 7 ateliers participatifs ont été organisés autour des différents axes de la déclaration de politique communale et au niveau du volet interne. Ces ateliers incluaient le personnel de l'administration et les membres du collège communal et ont permis de définir les actions à inclure dans le PST.

3) La **validation des actions** par le collège (Juin - Juillet 2025)

Les actions ont ensuite été validées par le Collège avant d'entamer la rédaction de fiches descriptives pour chacune des 98 actions retenues.

4) La **rédaction des fiches** actions (Juillet - Septembre 2025)

Les fiches ont été rédigées par des binômes constitués, pour chaque action, d'un référent politique et d'un référent administratif. Ces fiches sont encodées dans un logiciel de gestion de projet, Ia. Vision, permettant le suivi des actions et des indicateurs. Au cours de l'été, 4 ateliers de *coworking* ont été organisés afin de former les agents au logiciel et consacrer un temps de travail et d'échange sur les projets du PST.

5) La **finalisation** du document et la **priorisation** des actions (Septembre 2025)

La dernière phase a été de finaliser les différentes fiches et assurer la cohérence de l'ensemble. Une priorisation et une planification des actions ont également été établies.

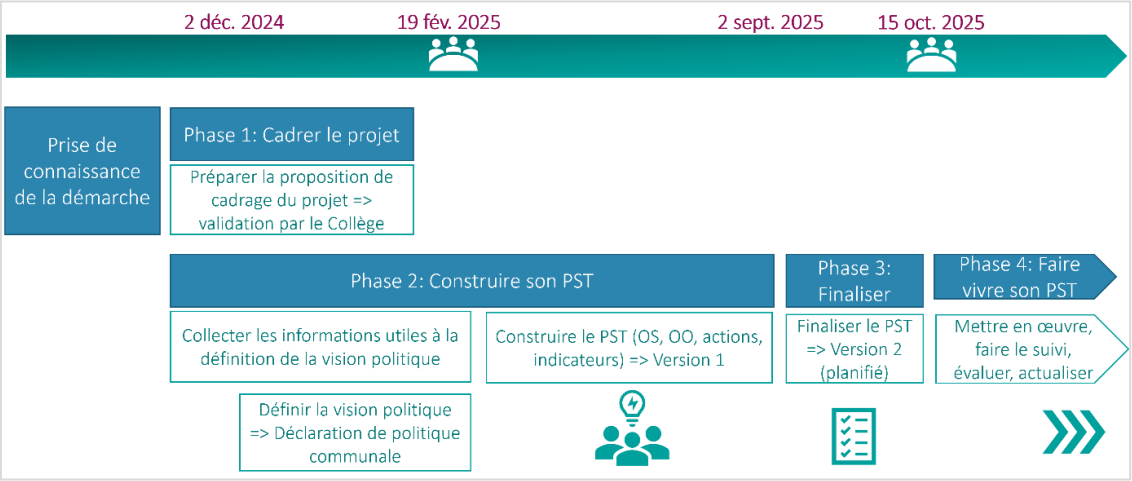

Quels enseignements tirer de la démarche d'élaboration du PST ?

A Houyet, le PST a avant tout été conçu comme une démarche plutôt qu'un simple document.

Les ateliers s'appuyaient sur les constats de terrain et la vision politique, avec une volonté d'accueillir les différents points de vue et de construire les actions au service des citoyens.

Cette collaboration mise en place entre l'administration et le Collège donne la possibilité à chaque porteur de projet de s'approprier les actions et donner du sens au travail mis en œuvre. Le fait de mettre différents services autour de la table permet également d'assurer la cohérence et la transversalité des actions.

Dans une petite administration, les moyens humains sont limités pour la mise en œuvre de projets, en plus du travail quotidien des agents. Il est donc crucial de répartir les projets dans le temps et d'assurer une bonne répartition des tâches afin de permettre le suivi des différentes actions.

Enfin, toute l'énergie investie pour la construction du PST n'aura de sens que si un suivi régulier des actions est mis en place.

Quelles suites pour le PST ?

Le PST n'est pas un document figé : il doit vivre tout au long de la législature. Son suivi et son actualisation sont essentiels afin de garantir la cohérence entre les actions prévues et les besoins réels de la commune.

Une évaluation est prévue à deux moments clés :

- A mi-législature, pour mesurer l'état d'avancement et, si nécessaire, réorienter certaines actions,
- En fin de législature, pour dresser le bilan global du PST.

En parallèle, un suivi régulier sera assuré tout au long de la législature :

- Le comité de direction assurera le suivi du volet interne,
- Le collège communal se chargera du suivi du volet externe,
- Les référents administratifs et politiques suivront la mise en œuvre des différentes actions

Cette organisation permettra de garantir une mise en œuvre cohérente, transparente et évolutive du PST, en maintenant un lien constant entre la planification stratégique et les actions concrètes sur le terrain.

Programme Stratégique Transversal Législature communale 2024-2030

Ce Programme stratégique transversal (PST) comporte ***6*** objectifs stratégiques répartis en **deux volets** :

VOLET EXTERNE

- [OS-01] Être une commune qui soutient activement le développement et l'éducation des enfants et des jeunes
- [OS-02] Être une commune conviviale favorisant le lien avec les citoyens, le dynamisme associatif et la cohésion sociale
- [OS-03] Être une commune résiliente qui favorise un développement territorial durable
- [OS-04] Être une commune apte à garantir la sécurité de tous

VOLET INTERNE

- [OS-05] Être une administration communale efficiente, responsable et soucieuse du bien-être de son personnel
- [OS-06] Être une administration qui renforce la cohérence et l'efficacité de l'action publique locale par une collaboration étroite avec ses partenaires

[OS-01] ÊTRE UNE COMMUNE QUI SOUTIENT ACTIVEMENT LE DEVELOPPEMENT ET L'EDUCATION DES ENFANTS ET DES JEUNES

Description

Cet objectif se traduira par un accompagnement renforcé des familles et des jeunes générations. Cela se fera au travers du développement de solutions d'accueil adaptées pour la petite enfance, de l'amélioration des infrastructures scolaires et d'un soutien accru aux équipes éducatives. Il s'agira aussi de valoriser les activités extrascolaires, d'encourager l'implication des jeunes et de leur offrir des espaces de rencontre favorisant leur épanouissement et leur participation à la vie citoyenne.

Objectifs opérationnels de l'OS-01

Cet objectif stratégique comporte ***4*** objectifs opérationnels :

- [OO-01] Élargir l'offre d'accueil des enfants en bas-âge
- [OO-02] Assurer la pérennité d'un enseignement de proximité adapté aux réalités actuelles et futures
- [OO-03] Permettre aux enfants de s'épanouir, pendant leurs temps libres, en toute sécurité
- [OO-04] Créer des espaces et activités dédiés aux jeunes

[OO-01] Élargir l'offre d'accueil des enfants en bas-âge

Constats

La capacité d'accueil pour les enfants en bas âge est très limitée sur le territoire communal. Le taux de couverture est faible, avec seulement 9,7 places pour 100 enfants, soit quatre fois moins que la moyenne wallonne (37) et presque quatre fois moins que la moyenne provinciale (40)*. Cette situation contraint près de 90 % des parents à se tourner vers des solutions d'accueil dans d'autres communes, ce qui peut influencer leurs habitudes de mobilité et de fréquentation scolaire. Une crèche de 14 places est en construction à Houyet. Il reste essentiel d'assurer une bonne coordination entre les acteurs locaux et de poursuivre le développement de l'offre pour améliorer significativement la couverture.

*Source: WalStat - données 2022.

Volet – Externe

Projets de l'OO-01

Cet objectif opérationnel met en œuvre ***2*** projet(s) :

- [PRO-217] Veiller à la gestion de la crèche de Houyet en bonne collaboration avec l'opérateur d'accueil
- [PRO-218] Promouvoir et faciliter l'émergence de nouvelles structures d'accueil indépendantes

[PRO-217] Veiller à la gestion de la crèche de Houyet en bonne collaboration avec l'opérateur d'accueil

Priorité :	Haute	**Statut :**	En cours

Description

Phase de mise en service :

- Assurer le suivi de la fin du chantier, en veillant à la bonne exécution des travaux de parachèvement et à la conformité des installations.
- Coordonner la mise en service de l'infrastructure en lien étroit avec l'opérateur d'accueil, " Les Arsouilles" désigné par le marché de concession de service public, afin de garantir une ouverture dans des conditions optimales pour les enfants, les parents et le personnel.

Phase de gestion courante :

- Entretenir un dialogue régulier avec la Direction de la crèche afin d'anticiper et de répondre aux besoins liés à l'entretien des abords, aux interventions techniques sur le bâtiment, ou à l'adaptation d'espaces.
- Assurer l'implication du service technique communal dans les travaux ponctuels de maintenance ou de réparation.
- Identifier et mettre en œuvre des synergies possibles avec d'autres services ou projets communaux (par exemple en matière d'équipements, d'animations, de mobilité douce, ou de projets éducatifs avec les écoles).
- Veiller à la bonne intégration de la crèche dans la vie communale, en lien avec les familles et le tissu associatif local.

Objectifs poursuivis du projet

- Offrir une possibilité d'accueil des enfants de moins de 2,5 ans sur le territoire.
- Créer une crèche fonctionnelle, accueillante et sécurisée, ouverte dans les délais.
- Mettre en place une collaboration constructive et durable entre la Commune, l'opérateur *Les Arsouilles* et la Direction de la crèche.
- Etablir une gestion optimale du bâtiment et de ses abords grâce à une coordination efficace avec les services communaux.
- Développer des projets transversaux favorisant les synergies entre la crèche, la Commune et les établissements scolaires.

Principales étapes du projet

Étapes du projet

- **Budgétisation et suivi financier**

    - Prévoir un crédit budgétaire annuel sur base du plan financier de la crèche (dépenses estimées : 12.500 € ; recettes : 2.400 €).
    - Mettre en place un suivi annuel des dépenses et recettes pour assurer la soutenabilité financière et anticiper les besoins futurs.
- **Cadre juridique et partenarial**
    - Voter et signer la convention de partenariat avec *Les Arsouilles* au conseil communal.
    - Actualiser la convention si nécessaire en fonction de l'évolution des besoins ou de la réglementation (ONE, Région, etc.).
- **Gouvernance et concertation**
    - Organiser des réunions semestrielles avec la Direction de la crèche pour faire le point sur :
    - l'activité (taux d'occupation, accueil des familles),
    - les besoins (infrastructures, matériel pédagogique, équipements),
    - le personnel,
    - la population d'enfants accueillis et son évolution.
- **Synergies et intégration dans la vie communale**
    - Étudier et mettre en œuvre des synergies avec la commune et les écoles.
    - Développer des actions favorisant l'ancrage local : participation aux événements communaux, ouverture à des projets intergénérationnels (ex. lien avec maisons de repos ou associations locales).
- **Évaluation et prospective**
    - Évaluer chaque année la qualité du partenariat et l'adéquation de l'offre d'accueil aux besoins des familles locales.
    - Étudier la possibilité d'adapter la capacité d'accueil si la demande évolue.
    - Intégrer la crèche dans les réflexions plus larges de la commune en matière d'accueil de la petite enfance, de mobilité et de services aux familles.

Public cible

- Citoyens

Parties prenantes

- Référent administratif : Margot JADOUL
- Référent(s) politique(s) : Hélène LEBRUN
- Partenaire(s) externe(s) : Les Arsouilles

Dates planifiées – 02/03/2026 → indéterminée

[PRO-218] Promouvoir et faciliter l'émergence de nouvelles structures d'accueil indépendantes

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	A agender

Description

La commune de Houyet souhaite anticiper et répondre aux besoins croissants en matière d'accueil de la petite enfance. Aujourd'hui, l'offre existante ne suffit pas à couvrir l'ensemble des demandes des familles, en particulier dans certains villages du territoire. Il s'agit donc d'explorer différentes pistes pour diversifier les solutions d'accueil et augmenter progressivement le nombre de places disponibles.

Objectifs poursuivis du projet

Renforcer l'offre d'accueil de la petite enfance sur le territoire communal en exploitant les opportunités existantes et en développant des solutions innovantes adaptées aux besoins des familles.

Principales étapes du projet

- Identifier les besoins actuels et futurs en matière d'accueil de la petite enfance (analyse démographique, taux de couverture).
- Recenser et évaluer les locaux communaux disponibles ou pouvant être adaptés à des projets d'accueil.
- Étudier la faisabilité de projets de co-accueil, notamment via l'aménagement d'un espace communal mis à disposition de deux accueillantes salariées (co-accueil en lieu tiers -> Voir avec l'ONE (réforme Milac)).
- Examiner la possibilité d'instaurer une prime communale à l'installation pour encourager les accueillantes indépendantes à domicile, tout en veillant à respecter le cadre légal et la mise en concurrence.

Public cible

- Citoyens

Parties prenantes

- Référent administratif : Margot JADOUL
- Référent(s) politique(s) : Hélène LEBRUN

Dates planifiées – 03/01/2028 → 30/06/2030

[OO-02] Assurer la pérennité d'un enseignement de proximité adapté aux réalités actuelles et futures

Constats

La fréquentation des écoles communales est en baisse. Le nombre d'élève a diminué de 325 au 1/10/2022 à 300 au 1/10/2025. Cette tendance semble liée aux trajets domicile-travail des parents, qui influencent le choix des établissements scolaires. L'implantation de Mesnil-Saint-Blaise, bénéficie quant à elle d'une croissance grâce à sa localisation stratégique et à la croissance démographique du village. L'ensemble des implantations scolaires nécessite des rénovations infrastructurelles et une adaptation pédagogique aux réalités actuelles, telles que la gestion des réseaux sociaux et la lutte contre le harcèlement. Il est également nécessaire de renforcer les liens entre les écoles et les structures locales pour favoriser une approche éducative plus intégrée.

Volet – Externe

Projets de l'OO-02

Cet objectif opérationnel met en œuvre ***6*** projet(s) :

- [PRO-229] Améliorer la visibilité de notre enseignement et des activités des écoles
- [PRO-226] Renforcer la présence de la direction d'école sur les 5 sites
- [PRO-230] Répondre à la croissance de l'implantation de Mesnil-Saint-Blaise
- [PRO-232] Aménager les cours et abords d'écoles
- [PRO-228] Egayer et aménager les locaux des écoles et ATL
- [PRO-227] Mettre en place des formations et projets de prévention adaptés aux réalités d'aujourd'hui

[PRO-229] Améliorer la visibilité de notre enseignement et des activités des écoles

Priorité :	Moyenne	Statut :	En cours

Description

Ce projet vise à renforcer la communication autour des écoles communales afin de mieux faire connaître l'offre d'enseignement, les projets pédagogiques et les activités extrascolaires. Il s'agit d'améliorer la visibilité des établissements scolaires auprès des parents, des partenaires éducatifs et de la population en général, notamment via les canaux numériques (site internet communal, réseaux sociaux, bulletins d'information) et des supports physiques (affiches, panneaux, brochures). L'objectif est de valoriser l'image de l'enseignement communal, de soutenir l'attractivité des écoles et de renforcer le lien entre les écoles et leur environnement local.

Objectifs poursuivis du projet

Mise en avant de nos écoles via différents canaux

Principales étapes du projet

- Partage des activités et projets sur les réseaux
- Création d'une vidéo publicitaire de l'école communale
- Création d'un espace publicitaire dédié à l'école et à l'ATL à l'administration et à la gare
- Aller à la rencontre des nouveaux habitants avec nos projets d'école
- Mise à jour continue du site Internet

Public cible

- Citoyens

Parties prenantes

- Référent administratif : Cindy DEFOSSET
- Référent(s) politique(s) : Sandrine LISSOIR

Dates planifiées – 15/09/2025 → 30/06/2030

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- DPC - Déclaration de politique communale

[PRO-226] Renforcer la présence de la direction d'école sur les 5 sites

Priorité :	Haute	**Statut :**	A agender

Description

Ce projet consiste à évaluer l'opportunité de mettre en place une seconde direction au sein de l'enseignement communal, afin de renforcer l'encadrement administratif, pédagogique et organisationnel des écoles. Cette seconde direction viserait à répondre à l'augmentation des effectifs, à la complexité croissante des missions scolaires, ainsi qu'à la dispersion des implantations. Elle permettrait une présence plus régulière de la direction sur le terrain, un meilleur accompagnement des équipes éducatives, une communication plus fluide avec les parents et une gestion plus efficace des projets d'école. Cette nouvelle organisation vise une amélioration globale de la qualité de l'enseignement et de la coordination entre les sites scolaires.

Objectifs poursuivis du projet

Renforcer la présence de la direction sur les 5 implantations afin de favoriser la communication directrice - parents - enfants et faciliter la gestion générale

Principales étapes du projet

- Programmer la présence de la directrice aux grilles du matin et/ou de la fin de journée au minimum deux fois par mois pour chaque implantation
- Organiser des permanences en début, milieu et fin d'année scolaire
- Se renseigner sur les démarches administratives de création d'une seconde direction d'école
- Etudier les avantages et inconvénients d'une telle modification
- Réfléchir à toute opportunité favorisant les contacts parents-direction

Public cible

- Agents
- Jeunes

Parties prenantes

- Référent administratif : Cindy DEFOSSET
- Référent(s) politique(s) : Sandrine LISSOIR

Dates planifiées – 15/09/2025 → 01/12/2030

[PRO-230] Répondre à la croissance de l'implantation de Mesnil-Saint-Blaise

Priorité :	Haute	**Statut :**	A agender

Description

Face à l'augmentation continue du nombre d'élèves inscrits à l'implantation de Mesnil-Saint-Blaise, ce projet vise à adapter les infrastructures et des espaces pour répondre efficacement à cette dynamique démographique. Il s'agit notamment d'anticiper les besoins en termes de locaux en maintenant un cadre d'apprentissage de qualité. Le projet entend garantir à chaque enfant un accueil optimal, préserver des conditions de travail équilibrées pour le personnel, et accompagner la croissance de manière harmonieuse et durable, notamment par la création de nouvelles classes et le réaménagement des espaces.

Objectifs poursuivis du projet

Garantir la disponibilité de locaux en suffisance à Mesnil-Saint-Blaise étant donné les effectifs actuels

Principales étapes du projet

- État des lieux
- Réflexion conjointe Échevinat - direction - équipes - service technique
- Réorganisation des locaux disponibles en fonction des sections
- Aménagement de nouveaux espaces

Parties prenantes

- Référent administratif : Cindy DEFOSSET
- Référent(s) politique(s) :
  - Guillaume RATY
  - Sandrine LISSOIR

Dates planifiées – 15/09/2025 → 23/08/2027

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- DPC - Déclaration de politique communale

[PRO-232] Aménager les cours et abords d'écoles

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	A agender

Description

Le projet vise à améliorer la qualité, la sécurité et la convivialité des cours et abords des écoles communales.
Les aménagements concerneront à la fois l'intérieur des établissements (cours de récréation plus vertes, inclusives et adaptées aux différents âges) et l'extérieur (abords sécurisés pour les piétons et cyclistes, zones de stationnement ordonnées, gestion des flux automobiles).
Ces interventions contribueront au bien-être des enfants, à la réduction des risques d'accident et à la promotion de la mobilité douce.

Objectifs poursuivis du projet

- Garantir fonctionnalité et attractivité des cours et abords des écoles
- Créer des cours de récréation plus vertes, durables et propices au jeu et à l'apprentissage.
- Améliorer la sécurité routière aux abords des écoles (zones 30, traversées piétonnes sécurisées, aménagements cyclables).
- Réduire la place de la voiture au profit de modes doux et sécurisés.
- Sensibiliser les élèves à l'environnement et à la mobilité durable.
- Offrir aux enfants des lieux favorisant le bien-être, la mixité et l'inclusion.

Principales étapes du projet

- Diagnostic participatif avec les directions, enseignants, élèves et parents.
- Élaboration d'un plan d'aménagement des cours (verdurisation, équipements ludiques, zones de repos) et des abords (sécurité routière, mobilité douce). Établir les besoins et priorités.
- Recherche de financements (subsides régionaux, partenariats).
- Travaux d'aménagement par phases, en fonction des priorités identifiées.
- Mise en place d'actions pédagogiques liées aux nouveaux aménagements (mobilité durable, biodiversité).
- Suivi et évaluation de la sécurité et de l'usage des espaces.

Parties prenantes

- Référent administratif : Christophe MASSINON
- Référent(s) politique(s) :
  - Guillaume RATY
  - Sandrine LISSOIR

Dates planifiées – 15/09/2025 → 30/06/2030

[PRO-228] Égayer et aménager les locaux des écoles et ATL

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	A agender

Description

De manière participative avec les élèves, égayer les différents espaces : cours, locaux ATL... à l'aide de fresques ou d'aménagements

Objectifs poursuivis du projet

Augmenter l'attractivité des écoles et des accueils

Principales étapes du projet

- Etat des lieux
- Réunion de concertation par implantation
- Etablissement des besoins
- Priorisation en fonction des moyens budgétaires
- Réalisations

Public cible

- Citoyens
- Agents

Parties prenantes

- Référent administratif : Margot JADOUL
- Référent(s) politique(s) : Sandrine LISSOIR

Dates planifiées – 15/09/2025 → 30/06/2030

Thématique(s)

- Crèches et écoles
- Bâtiments communaux

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- ATL Accueil Temps Libre

[PRO-227] Mettre en place des formations et projets de prévention adaptés aux réalités d'aujourd'hui

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	A agender

Description

Ce projet vise à doter les enseignants et accueillants d'outils concrets pour faire face aux problématiques actuelles rencontrées dans les milieux scolaires, telles que le harcèlement, le cyberharcèlement, l'usage des réseaux sociaux ou encore la gestion des émotions. Il prévoit la mise en place de formations régulières, de modules de sensibilisation, ainsi que de projets de prévention intégrés dans les écoles. L'objectif est de renforcer les compétences des équipes éducatives, de promouvoir un climat scolaire serein et sécurisant, de sensibiliser les parents à la gestion des réseaux sociaux et à leurs dangers, et d'accompagner les élèves dans leur développement personnel et social, en phase avec les enjeux contemporains.

Objectifs poursuivis du projet

Préparer au mieux nos agents à la gestion des problématiques actuelles : prévention et prise en charge du harcèlement et des phénomènes d'intimidation...

Principales étapes du projet

- Recherche de formations et ressources
- Répondre aux difficultés effectivement rencontrées et faire preuve de proactivité quant aux thématiques actuelles
- Sensibiliser les parents à la gestion des réseaux sociaux et à leurs dangers (consultation de partenaires extérieurs)

Parties prenantes

- Référent administratif : Cindy DEFOSSET
- Référent(s) politique(s) : Sandrine LISSOIR

Dates planifiées – 15/09/2025 → 30/06/2030

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- ATL Accueil Temps Libre

[OO-03] Permettre aux enfants de s'épanouir, pendant leurs temps libres, en toute sécurité

Constats

L'offre de stages et d'activités extrascolaires existe mais reste peu connue des familles. La fréquentation moyenne de l'accueil extrascolaire est de 28 %, ce qui révèle un potentiel d'amélioration. Les horaires proposés (de 7h à 18h, y compris le mercredi après-midi) sont adaptés, mais la coordination entre les différents intervenants (ATL, écoles, encadrants) doit être renforcée. Il est également nécessaire de former le personnel encadrant et de développer des partenariats pour diversifier les activités proposées, afin de garantir aux enfants un environnement sécurisé et enrichissant pendant leurs temps libres.

Volet – Externe

Projets de l'OO-03

Cet objectif opérationnel met en œuvre ***3*** projet(s) :

- [PRO-177] Mise en œuvre du Programme Clé
- [PRO-237] Création d'une ludothèque dédiée à l'ATL
- [PRO-238] Diversifier les activités proposées après l'école

[PRO-177] Mise en œuvre du Programme CLE

Priorité :	Haute	Statut :	En cours

Description

Le Programme CLE (coordination locale pour l'enfance) est un outil essentiel de coordination de l'ATL (Accueil Temps Libre) au sein d'une commune. Il traduit la politique locale en collaborations, projets, actions et synergies visant à améliorer le quotidien des familles et favoriser l'épanouissement des enfants dans leurs différents milieux de vie.

Le programme CLE est établi pour une durée de 5 ans et est mis en œuvre sous l'égide de la commune, généralement par l'échevin en charge de l'accueil temps libre, en concertation avec les acteurs locaux via la Commission Communale de l'Enfance (CCA). Il regroupe l'ensemble des activités accessibles prioritairement aux enfants résidant sur le territoire de la commune ou fréquentant un établissement scolaire organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La mise en œuvre du programme CLE repose sur la présence d'un(e) coordinateur(trice) ATL, garant de la qualité de l'offre d'accueil, du bien-être des enfants et de la mobilisation des intervenants. Il/elle joue un rôle rassembleur dans la construction et le suivi du programme, mobilise les réseaux, suscite des partenariats, suit les projets et motive les équipes afin d'atteindre les objectifs fixés.

Le programme CLE couvre toutes les périodes d'accueil : avant et après l'école, le mercredi après-midi, le week-end et les congés scolaires, et vise à développer ou créer des offres d'accueil répondant aux besoins identifiés dans l'état des lieux local.

Objectifs poursuivis du projet

- Contribuer à l'épanouissement global des enfants, en organisant des activités de développement multidimensionnel, adaptées à leurs capacités et à leurs rythmes ;
- Favoriser l'intégration de publics différents se rencontrant dans un même lieu ;
- Concilier vie familiale et professionnelle en permettant aux personnes qui confient les enfants de les faire accueillir pour des temps déterminés dans une structure d'accueil de qualité ;
- Améliorer la qualité d'accueil, soutenue par l'octroi d'incitants financiers.

Principales étapes du projet

- Avant le 28/06/2025 : réaliser l'état des lieux (EDL) et l'analyse des besoins
- 30/06/2025 : discussion en CCA sur l'état des lieux et l'analyse de besoins
- 09/07/2025 : encodage dans l'application de l'OEJAJ (Office de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse)

- 06/12/2025 : construction et présentation d'une proposition de PCLE (Plan de Coordination Locale pour l'Enfance) à la CCA (au plus tard 150j après envoi EDL à l'OEJAJ)
- Max pour le 23/02/2026 : modification, approbation et envoi de la proposition du programme CLE par la CCA au Conseil Communal au plus tard lors de sa seconde réunion après la date de sa réception ;
- 28/02/2026 : envoi du PCLE à l'ONE

Public cible

- Jeunes

Parties prenantes

- Référent administratif : Margot JADOUL
- Référent(s) politique(s) : Sandrine LISSOIR

Dates planifiées – 03/03/2025 → 28/02/2026

Thématique(s)

- Crèches et écoles

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- ATL Accueil Temps Libre

[PRO-237] Création d'une ludothèque dédiée à l'ATL

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	A agender

Description

Aménagement d'un local partagé servant de ludothèque pour l'ATL, où les intervenants pourront déposer et retirer du matériel pour leurs activités. Il s'agit de centraliser les ressources existantes dans un espace accessible à tous.

Objectifs poursuivis du projet

Faciliter l'organisation et la gestion du matériel des activités de l'ATL en améliorant l'accès, la disponibilité et la circulation des ressources pour tous les intervenants.

Principales étapes du projet

- Sélection et aménagement du local dédié.
- Organisation et inventaire du matériel existant.
- Mise en place d'un système de prêt et de retour simple et accessible pour tous les intervenants.
- Désigner une personne référente pour gérer le prêt/retour.
- Communication sur l'utilisation de la ludothèque auprès des équipes.

Parties prenantes

- Référent administratif : Margot JADOUL
- Référent(s) politique(s) : Sandrine LISSOIR

Dates planifiées – 16/09/2025 → 30/06/2030

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- ATL Accueil Temps Libre

[PRO-238] Diversifier les activités proposées après l'école

Priorité :	Moyenne	Statut :	A agender

Description

Proposer des ateliers thématiques variés dans les milieux d'accueil après l'école adaptés aux besoins et aux intérêts des enfants, en partenariat avec des prestataires locaux. Chaque milieu d'accueil pourra bénéficier d'activités diversifiées, favorisant le développement personnel, la créativité et l'épanouissement des enfants.

Objectifs poursuivis du projet

- Diversifier les activités proposées aux enfants après l'école.
- Favoriser l'accès à des expériences éducatives et ludiques variées.
- Renforcer la collaboration avec les prestataires locaux.

Principales étapes du projet

- Identifier et sélectionner des prestataires locaux capables de proposer des ateliers thématiques.
- Planifier et organiser les ateliers dans chaque milieu d'accueil.
- Communiquer sur les activités auprès des enfants et des parents.
- Suivre et évaluer la participation et la satisfaction des enfants.

Parties prenantes

- Référent administratif : Margot JADOUL
- Référent(s) politique(s) : Sandrine LISSOIR

Dates planifiées – 16/09/2025 → 30/09/2030

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- ATL Accueil Temps Libre

[OO-04] Créer des espaces et activités dédiés aux jeunes

Constats

Un sondage réalisé auprès des jeunes de 12 à 25 ans dans le cadre du PCDR a mis en évidence un besoin clair d'espaces dédiés, de lieux de rencontre et d'activités structurées. Bien que les jeunes soient actifs dans les comités de fêtes, leur engagement reste peu structuré et les infrastructures adaptées à leurs besoins sont insuffisantes. Il est essentiel de créer des lieux qui leur sont spécifiquement destinés, tout en favorisant les échanges intergénérationnels. L'appropriation de ces espaces par les jeunes est un enjeu majeur pour renforcer leur implication dans la vie communale et leur offrir des opportunités de développement personnel.

Volet – Externe

Projets de l'OO-04

Cet objectif opérationnel met en œuvre ***3*** projet(s) :

- [PRO-143] Améliorer les moyens de communication vers les jeunes
- [PRO-245] Promouvoir l'organisation d'activités pour la jeunesse
- [PRO-185] Aménagement d'espaces pour les jeunes de la commune

[PRO-143] Améliorer les moyens de communication vers les jeunes

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	En cours

Description

Ce projet vise à adapter et renforcer les canaux de communication utilisés par l'administration communale afin de mieux toucher le public jeune. Il s'agit de rendre les messages plus accessibles, attractifs et en phase avec les habitudes de communication des jeunes (réseaux sociaux, formats numériques, visuels interactifs, etc.). L'objectif est de favoriser l'implication des jeunes dans la vie communale, de mieux les informer sur les actions, services et projets qui les concernent, et de créer un lien plus direct, réactif et engageant avec cette tranche de la population.

Objectifs poursuivis du projet

- Développer une communication ciblée et attractive vers les 10-25 ans.
- Utiliser les réseaux sociaux pertinents (Instagram, WhatsApp) pour diffuser l'information.
- Renforcer l'implication des jeunes dans la vie communale.
- Diversifier les canaux de communication pour toucher toutes les générations.

Principales étapes du projet

- Créer un groupe de communication via Instagram (*Commune_d_Houyet*) et WhatsApp.
- Définir une stratégie éditoriale adaptée aux jeunes (contenus courts, visuels attractifs).
- Promouvoir ces nouveaux canaux auprès des jeunes citoyens
- Publier régulièrement.
- Évaluer régulièrement l'impact et l'engagement générés.

Parties prenantes

- Référent administratif : Marie DERMIENCE
- Référent(s) politique(s) : Guillaume RATY
- Partenaire(s) externe(s) : Fondation Rurale de Wallonie

Dates planifiées – 17/04/2025 → 31/12/2030

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- PCDR - Plan communal de développement rural

[PRO-245] Promouvoir l'organisation d'activités pour la jeunesse

Priorité :	Haute	**Statut :**	En cours

Description

Mise en place d'activités concrètes pour les jeunes de la commune, basées sur les résultats de l'enquête jeunesse 2024 et les nouvelles demandes formulées par le groupe de travail «GT Jeunes d'Houyet». L'objectif est d'apporter rapidement des réalisations visibles afin de maintenir la motivation et l'implication des jeunes.

Objectifs poursuivis du projet

- Répondre concrètement aux attentes exprimées par les jeunes.
- Créer un sentiment d'écoute et de valorisation de leur parole.
- Dynamiser la vie communale par des activités attractives et fédératrices.
- Éviter la démotivation en transformant les idées en actions rapides.

Principales étapes du projet

- Définir une ou plusieurs activités prioritaires issues du GT Jeunes et de l'enquête.
- Identifier les ressources nécessaires (budget, infrastructures, partenariats).
- Planifier et mettre en place les activités dans un délai raisonnable.
- Communiquer autour des activités pour favoriser la participation.
- Évaluer le succès et adapter les actions futures en fonction des retours.

Public cible

- Jeunes

Parties prenantes

- Référent administratif : Marie DERMIENCE
- Référent(s) politique(s) : Guillaume RATY

Dates planifiées – 17/09/2025 → 31/12/2030

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- PCDR - Plan communal de développement rural

[PRO-185] Aménagement d'espaces pour les jeunes de la commune

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	A agender

Description

Création de lieux de rencontre destinés aux adolescents dans chaque village de la commune, avec un espace plus fédérateur au centre de Houyet. L'objectif est de proposer des endroits adaptés, pensés avec et pour les jeunes, afin de favoriser leur autonomie, leur créativité et leur implication citoyenne.

Objectifs poursuivis du projet

- Ouvrir une maison des jeunes à Houyet, gérée en partie par les adolescents eux-mêmes.
- Mettre à disposition dans chaque village des espaces de rassemblement adaptés.
- Renforcer le lien social et l'intégration des jeunes au sein de la commune.
- Encourager la participation active des jeunes dans la conception et la gestion de leurs lieux.

Principales étapes du projet

- Identifier les espaces potentiels dans chaque village.
- Organiser des visites avec le groupe "Jeunes d'Houyet" pour co-construire le projet.
- Sélectionner et habiliter les lieux retenus.
- Définir un mode de gestion participatif pour la maison des jeunes et les espaces locaux.
- Mettre en place les aménagements nécessaires et assurer le suivi.

Parties prenantes

- Référent administratif : Marie DERMIENCE
- Référent(s) politique(s) : Guillaume RATY

Dates planifiées – 21/08/2025 → 01/01/2030

Thématique(s)

- Jeunesse

[OS-02] ÊTRE UNE COMMUNE CONVIVIALE FAVORISANT LE LIEN AVEC LES CITOYENS, LE DYNAMISME ASSOCIATIF ET LA COHESION SOCIALE

Description

L'ambition est de renforcer les liens entre habitants et de soutenir la vie locale. Cela se fera au travers de la création d'espaces de rencontre et d'échange tels que le Tiers-lieu de la Gare, mais aussi par le soutien des associations, clubs sportifs, artistes et artisans. Le développement d'événements culturels, sportifs et citoyens contribuera à la convivialité, tandis qu'une communication modernisée rendra plus accessible l'information facilitant ainsi la participation à la vie locale.

Objectifs opérationnels de l'OS-02

Cet objectif stratégique comporte ***4*** objectifs opérationnels :

- [OO-05] Renforcer la cohérence des actions de cohésion sociale dans une culture de partenariat
- [OO-06] Promouvoir la pratique du sport sur le territoire
- [OO-07] Promouvoir les initiatives culturelles et artistiques
- [OO-08] Développer une communication moderne, adaptée aux différents publics et uniformisée entre les pôles

[OO-05] Renforcer la cohérence des actions de cohésion sociale dans une culture de partenariat

Constats

La cohésion sociale à Houyet est confrontée à plusieurs défis : dispersion géographique des villages, faible polarité autour du centre, et manque de lieux fédérateurs. Une meilleure synergie entre les acteurs locaux (commune, associations, citoyens) est nécessaire pour renforcer l'impact des actions de cohésion sociale déjà menée par différents services. Le futur tiers-lieu est destiné à se développer en espace multiservices et multifonctions (espaces polyvalents, culture, espace public numérique, ateliers créatifs, aide aux associations et clubs locaux, …) et devenir un vecteur central des actions de cohésion sociale.

Volet – Externe

Projets de l'OO-05

Cet objectif opérationnel met en œuvre ***5*** projet(s) :

- [PRO-144] Aménagement du Tiers Lieu " La Gare "
- [PRO-139] Harmonisation du système locatif des locaux et salles communales
- [PRO-196] Mettre en œuvre la nouvelle Programmation du Plan de Cohésion Sociale (2027-2032)
- [PRO-233] Développer les activités intergénérationnelles et inclusives avec les structures locales
- [PRO-176] Création d'un Conseil Communal Consultatif des Aînés (CCCA)

[PRO-144] Aménagement du Tiers Lieu " La Gare "

Priorité :	Haute	**Statut :**	En cours

Description

La Commune de Houyet, souhaitant renforcer les services offerts aux citoyens via l'Espace Citoyen, a fait partie des lauréats de l'appel à projet "Tiers-Lieux ruraux" de la région wallonne de 2022 avec l'appui du plan de relance européen. Ceux-ci permettent de développer le projet de Tiers-Lieu Rural appelé "La Gare" en améliorant le bâtiment, augmentant l'offre de services et développant les partenariats locaux essentiellement dans les domaines de la mobilité, la jeunesse, les produits locaux et la culture.

Objectifs poursuivis du projet

Concrétiser le développement et l'extension du Tiers-lieu "La Gare" selon les 4 axes décidés par le comité stratégique : mobilité, jeunesse, produits locaux, espace multifonction.

Principales étapes du projet

- Les travaux d'aménagement du bâtiment de la gare
- La mise en place de nouvelles activités et de nouveaux partenariats
- L'amélioration de la communication à propos des offres, soutiens, activités
- Le soutien aux initiatives citoyennes entre-autres via la mise à disposition de locaux
- La création de liens entre les partenaires

Public cible

- Citoyens
- Touristes
- Autre

Parties prenantes

- Référent administratif : Birgit DE BUSSCHER
- Référent(s) politique(s) : Sandrine LISSOIR

Dates planifiées – 26/06/2025 → 15/05/2027

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- PCDR - Plan communal de développement rural
- PCS - Plan de cohésion social

[PRO-139] Harmonisation du système locatif des locaux et salles communales

Priorité :	Haute	Statut :	En cours

Description

La commune est propriétaire de locaux et salles dans les différents villages et hameaux de son territoire. Certaines sont en gestion externe, d'autres directement gérées par la commune. Chaque salle a des spécificités quant à son matériel, sa disposition, ses usages (sportifs, culturels, ...). Il est important d'avoir une vision plus claire de l'ensemble de ces locaux tant pour les citoyens que pour les gestionnaires.

Objectifs poursuivis du projet

- Donner une vision claire aux citoyens de l'ensemble des locaux et salles disponibles sur le territoire ;
- Encourager les initiatives des associations et citoyens grâce à la mise à disposition de salles pour leurs événements, activités culturelles ou sportives, etc dans un cadre cohérent ;
- Faciliter le système locatif des locaux et salles communales gérées par "La Gare".

Principales étapes du projet

- Faire un inventaire des locaux et salles communales avec leurs spécificités (gestionnaire, règlement, convention, tarif, …)
- Créer via "La Gare" un cadre commun du système locatif des salles gérées par la commune : écrire les règlements répondant aux spécificités de chaque salle sur base d'un modèle commun.
- Avoir un modèle commun de convention de location à faire signer lors de la réservation
- Pour faciliter les réservations (en interne): préciser les accès au Booking de chaque salle

Parties prenantes

- Référent administratif : Rachel VANDERMEERT
- Référent(s) politique(s) : Sandrine LISSOIR

Dates planifiées – 01/05/2025 → 01/05/2026

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- PCDR - Plan communal de développement rural

[PRO-196] Mettre en œuvre la nouvelle Programmation du Plan de Cohésion Sociale (2027-2032)

Priorité :	Haute	**Statut :**	En cours

Description

Élaboration et mise en œuvre du PCS 2027-2032 en partenariat avec le CPAS et un réseau d'acteurs locaux. Le PCS constitue un outil transversal permettant de coordonner et de développer des initiatives locales en matière d'accès aux droits fondamentaux et de lutte contre les inégalités.

Objectifs poursuivis du projet

- Objectif des actions à portée individuelle : réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux (travail, logement, santé, alimentation, culture, participation citoyenne, mobilité).
- Objectif des actions à portée collective : contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable, fondée sur la responsabilité partagée pour le bien-être de tous.
- Développer des actions locales adaptées en réponse aux besoins identifiés dans le diagnostic local de cohésion sociale.
- Renforcer les synergies entre acteurs locaux afin d'optimiser les ressources et améliorer l'impact des actions.
- Garantir une évaluation régulière et transparente du plan, afin d'assurer son efficacité et d'ajuster les actions si nécessaire.

Principales étapes du projet

Préparation (2025-2026)

- Réalisation du diagnostic local de cohésion sociale : analyse des besoins et ressources locales, en cohérence avec l'ISADF et d'autres sources de statistiques + sondage des citoyens sur leurs besoins et attentes
- Concertation avec les partenaires locaux (commune, CPAS, associations, institutions).
- Élaboration du plan et présentation au comité de concertation commune-CPAS
- Approbation par le Conseil communal et transmission du plan à la Direction de la Cohésion Sociale pour approbation par le Gouvernement wallon.

Mise en œuvre (2027-2032)

- Désignation et encadrement du Référent administratif PCS (au minimum un mi-temps).
- Mise en place de la commission d'accompagnement, réunissant les partenaires pour le suivi des actions.
- Mise en œuvre des actions inscrites dans le plan.

- Renforcement des partenariats avec les acteurs associatifs et institutionnels.

Suivi et évaluation

- Rédaction et transmissions des rapports d'activités et financiers annuels.
- Évaluation intermédiaire au cours de la programmation (rapport d'évaluation combinant volet quantitatif et qualitatif).
- Adaptations éventuelles du plan via le processus de modification prévu.

Public cible

- Citoyens

Parties prenantes

- Référent administratif : Emilie ROLIN
- Référent(s) politique(s) : Jean-Louis MARLAIR
- Partenaire(s) externe(s) :
    - Accueil Temps Libre - Houyet
    - CLPS Namur
    - CPAS
    - Dinamo AMO
    - Direction de la cohésion sociale
    - Espace citoyen - Tiers-lieu "La gare"
    - Fondation Rurale de Wallonie
    - Maison Médicale sur Lesse asbl
    - PsyNam

Dates planifiées – 01/10/2025 → 31/12/2032

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- PCS - Plan de cohésion social

Notes

En attente d'un nouveau décret relatif à la programmation PCS4 2027-2032, pour plus de précisions quant aux modalités de mise en œuvre du plan, au budget, à l'éligibilité des actions, à la remise des rapports annuels et leurs délais, etc.

[PRO-233] Développer les activités intergénérationnelles et inclusives avec les structures locales

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	A agender

Description

Favoriser les échanges entre générations et l'inclusion de tous les publics dans des activités ludiques, créatives et éducatives. En collaborant avec différentes structures locales, les enfants, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap pourront partager des moments enrichissants, renforcer les liens sociaux et découvrir de nouvelles expériences.

Objectifs poursuivis du projet

- Encourager les interactions entre différentes générations.
- Promouvoir l'inclusion et la participation de tous les publics.
- Valoriser les partenariats avec les structures locales.
- Favoriser le développement social, émotionnel et culturel des participants.

Principales étapes du projet

- Identifier les partenaires locaux et planifier des collaborations.
- Concevoir et organiser des ateliers ou activités adaptées aux différents publics.
- Suivre et évaluer la participation et les retours des participants.
- Communiquer auprès des familles et des structures partenaires sur les activités.

Public cible

- Citoyens
- Agents

Parties prenantes

- Référent administratif : Margot JADOUL
- Référent(s) politique(s) : Sandrine LISSOIR

Dates planifiées – 16/09/2025 → 30/06/2030

Thématique(s)

- Crèches et écoles

[PRO-176] Création d'un Conseil Communal Consultatif des Aînés (CCCA)

Priorité :	Haute	**Statut :**	En cours

Description

Souhait du groupe des aînés, issu de la CLDR et actif depuis fin 2021, de s'officialiser en CCCA afin de garantir la pérennité du groupe, d'offrir un cadre clair de fonctionnement et de bénéficier d'un budget dédié. La mise en place et l'animation d'un CCCA a été intégrées dans le Plan de Cohésion Sociale 2020-2025. Ce Conseil, composé de représentants de 55 ans et plus issus des différents villages de l'entité, permet aux aînés de s'exprimer, de proposer des projets et contribuer activement à la vie communale.

Objectifs poursuivis du projet

- Donner une voix structurée aux aînés dans le cadre du PCS.
- Favoriser leur participation citoyenne et la représentation de leurs intérêts.
- Développer des projets répondant aux besoins spécifiques de cette tranche d'âge.
- Créer un cadre convivial propice aux échanges et à la mise en commun d'idées.
- Valoriser la place des aînés dans la vie sociale et renforcer le dialogue avec les autorités locales.

Principales étapes du projet

- **Réunion participative – cadrage du projet**
  - Présentation et rappel de ce qu'est un CCCA.
  - Recueillir les attentes des aînés par rapport au futur Conseil.
  - Co-construction du projet : organisation, objectifs et mode de fonctionnement envisagé.
- **Réunion participative – mise en place du cadre**
  - Élaboration du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI).
  - Définition des modalités de l'appel à candidatures.
  - Sélection d'un Président candidat.
  - Élaboration d'un premier programme d'actions pour les prochains mois.
- **Communication et appel à candidatures**
  - Diffusion de l'information auprès de l'ensemble de la population senior de la commune.
  - Invitation à rejoindre officiellement le CCCA.
- **Validation par le Conseil communal (16/07/2025)**
  - Présentation et approbation du ROI.
  - Approbation de la composition du CCCA.
- **Accompagnement et soutien au fonctionnement du CCCA**
  - **Secrétariat** : convocations, présence aux réunions, rédaction des PV.
  - **Communication** : promotion des projets et activités initiés par le CCCA.

- **Suivi** : accompagnement dans l'avancement des projets.
- **Relais institutionnel** : transmission des propositions auprès du Collège/Conseil communal.
- **Support administratif** : accompagnement dans les démarches ou présentations de projets nécessitant un aval officiel.

Public cible

- Seniors

Parties prenantes

- Référent administratif : Emilie ROLIN
- Référent(s) politique(s) :
  - Jean-Louis MARLAIR
- Partenaire(s) externe(s) :
  - Fondation Rurale de Wallonie

Dates planifiées – 13/03/2024 → 31/12/2030

Thématique(s)

- Cohésion sociale

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- PCS - Plan de cohésion social

[OO-06] Promouvoir la pratique du sport sur le territoire

Constats

L'offre sportive à Houyet est variée mais incomplète. Plusieurs villages disposent d'infrastructures extérieures (terrains de foot, multisports, etc.), mais il manque des équipements indoor ou des espaces pour des pratiques telles que le fitness, le yoga ou les sports de combat. Les clubs locaux sont dynamiques, et la commune soutient des événements ponctuels, mais la structuration de l'offre reste à renforcer. Il est essentiel de développer une vision globale de l'offre sportive, en lien avec les besoins des habitants et les enjeux de santé publique.

Volet – Externe

Projets de l'OO-06

Cet objectif opérationnel met en œuvre ***3*** projet(s) :

- [PRO-191] Soutenir l'organisation de nouveaux évènements et l'ouverture de nouveaux clubs sportifs sur le territoire
- [PRO-189] Rénovation de l'espace multisport au « Cœur de l'Hileau »
- [PRO-239] Rénovation des installations du club de football de Mesnil-Saint-Blaise

[PRO-191] Soutenir l'organisation de nouveaux évènements et l'ouverture de nouveaux clubs sportifs sur le territoire

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	En cours

Description

Développement d'une politique communale de soutien aux initiatives sportives sur l'ensemble du territoire de Houyet. L'action vise à encourager la création de nouveaux clubs sportifs, l'organisation d'événements sportifs locaux, ainsi qu'à faciliter l'accès aux infrastructures. Un accent sera mis sur l'autogestion des espaces par les clubs, afin de renforcer leur implication et leur dynamisme.

Objectifs poursuivis du projet

- Encourager et soutenir la création de nouveaux clubs sportifs.
- Aider financièrement via des subsides communaux ou autres dispositifs.
- Promouvoir le sport comme vecteur de santé et de cohésion sociale.
- Fédérer les jeunes des villages autour de la pratique sportive locale.

Principales étapes du projet

- Organiser des réunions et améliorer la communication autour des activités sportives.
- Réaliser un sondage citoyen sur les besoins sportifs (clubs, disciplines, infrastructures).
- Identifier et libérer des infrastructures communales disponibles.
- Mettre en place un système d'autogestion des infrastructures par les clubs.
- Soutenir financièrement et logistiquement les nouvelles initiatives sportives.

Public cible

- Citoyens

Parties prenantes

- Référent administratif : Marie DERMIENCE
- Référent(s) politique(s) : Jean-Louis MARLAIR

Dates planifiées – 21/08/2025 → 31/12/2030

[PRO-189] Rénovation de l'espace multisport au « Cœur de l'Hileau »

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	A agender

Description

Remise en état complète du terrain multisport situé dans la zone récréative "Cœur de l'Hileau". Les travaux concernent la rénovation du sol, le remplacement des filets et la couverture de l'espace afin de permettre une utilisation toute l'année.

Objectifs poursuivis du projet

- Offrir aux citoyens un espace sportif fonctionnel et sécurisé.
- Permettre la pratique du sport en hiver et par tous les temps.
- Dynamiser la zone récréative "Cœur de l'Hileau" et renforcer son attractivité.

Principales étapes du projet

- Établir un budget prévisionnel.
- Introduire une demande de subside auprès d'Infrasports.
- Rénover le sol et remplacer les filets.
- Mettre en place la couverture du terrain multisport.
- Valoriser l'espace rénové auprès de la population et des associations sportives.

Parties prenantes

- Référent administratif : Marie DERMIENCE
- Référent(s) politique(s) :
    - Jean-Louis MARLAIR

Dates planifiées – 01/01/2027 → 31/12/2030

Thématique(s)

- Sports

[PRO-239] Rénovation des installations du club de football de Mesnil-Saint-Blaise

Priorité :	Haute	**Statut :**	En cours

Description

Les infrastructures du club de football de Mesnil-Saint-Blaise, aujourd'hui vieillissantes, nécessitent une rénovation afin de répondre aux besoins actuels des joueurs, des bénévoles et des spectateurs. Le projet prévoit la remise en état et la modernisation des vestiaires et des espaces d'accueil, dans une logique de durabilité et de mise aux normes. Cette rénovation s'inscrit dans la volonté communale de soutenir le sport comme vecteur de lien social et de vitalité villageoise.

Objectifs poursuivis du projet

- Offrir aux joueurs et aux jeunes un cadre sportif sécurisé et moderne.
- Renforcer l'attractivité du club et soutenir son rôle social et éducatif.
- Améliorer le confort des spectateurs et bénévoles.
- Mettre en conformité les installations avec les normes de sécurité, d'accessibilité et d'efficacité énergétique.
- Valoriser le club comme vitrine sportive et conviviale du village.

Principales étapes du projet

- Validation budgétaire par le Collège et le Conseil communal
- Lancement de la procédure de marché public
- Attribution du marché
- Réalisation des travaux
- Suivi, réception et mise en service des installations rénovées

Parties prenantes

- Référent administratif : Luc MALET
- Référent(s) politique(s) : Guillaume RATY

Dates planifiées – indéterminée → 31/12/2027

Thématique(s)

- Bâtiments communaux

[OO-07] Promouvoir les initiatives culturelles et artistiques

Constats

L'offre culturelle structurée est limitée : il n'existe pas de centre culturel ni de cinéma. Cependant, Houyet bénéficie d'une vie culturelle locale dynamique. Un grand nombre d'événements et d'ateliers sont organisés au cours de l'année, portés notamment par des associations engagées, et un local bibliothèque vient d'être ouvert à Houyet. Un Conseil Culturel a été mis en place avec le soutien du Centre culturel de Dinant, avec une volonté affirmée de valoriser les talents locaux et de renforcer le lien entre culture et citoyenneté. Le défi reste de structurer et de pérenniser ces initiatives, en facilitant l'accès à des lieux adaptés et en soutenant les porteurs de projets.

Volet – Externe

Projets de l'OO-07

Cet objectif opérationnel met en œuvre ***2*** projet(s) :

- [PRO-171] Ouverture d'un espace bibliothèque
- [PRO-241] Réalisation et diffusion d'un annuaire culturel

[PRO-171] Ouverture d'un espace bibliothèque

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	Terminé

Description

Ouverture d'une bibliothèque gratuite dans le local Debr'Houyetoise en collaboration avec le CPAS.

Objectifs poursuivis du projet

Offrir aux citoyens une bibliothèque et ludothèque gratuite
Proposer des animations pour les écoles et familles

Principales étapes du projet

- Rénovation du local Debr'Houyetoise
- Aménagement de la bibliothèque et encodage des ouvrages
- Mise en place d'un partenariat avec la province "point lecture"

Parties prenantes

- Référent administratif : Geneviève BOZET
- Référent(s) politique(s) :
    - Sandrine LISSOIR

Dates planifiées – 01/01/2025 → indéterminée

[PRO-241] Réalisation et diffusion d'un annuaire culturel

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	En cours

Description

L'objectif de ce projet est de valoriser les ressources culturelles et associatives du territoire en créant une vitrine numérique et centralisée.

Objectifs poursuivis du projet

Valoriser et soutenir le "circuit court" culturel en favorisant la visibilité des acteurs culturels du territoire.

Principales étapes du projet

- Création d'un inventaire de tous les artistes, artisans, associations et producteurs locaux du territoire.
- Création et mise à jour régulière d'un outil de référencement numérique sur le site internet du tiers-lieu.

Public cible

- Citoyens
- Touristes
- Artistes

Parties prenantes

- Référent administratif : Birgit DE BUSSCHER
- Référent(s) politique(s) : Sandrine LISSOIR
- Partenaire(s) externe(s) :
    - Conseil culturel
    - Espace citoyen - Tiers-lieu "La gare"
    - Les associations locales

Dates planifiées – 16/05/2023 → 01/09/2025

[OO-08] Développer une communication moderne, adaptée aux différents publics et uniformisée entre les pôles

Constats

La communication communale est en cours de modernisation. Le site internet et les réseaux sociaux sont utilisés pour diffuser l'information, mais l'accès reste parfois peu lisible pour certains publics. La commune souhaite mettre en place un agenda unique des activités, améliorer la communication via des outils adaptés aux différents publics, et renforcer la cohérence de ses différentes communications. Une attention particulière doit être portée aux publics fragilisés ou éloignés du numérique. La mise en œuvre d'une stratégie globale, intégrant les technologies actuelles et les besoins spécifiques des habitants, est nécessaire pour garantir une communication efficace et équitable.

Volet – Externe

Projets de l'OO-08

Cet objectif opérationnel met en œuvre ***4*** projet(s) :

- [PRO-154] Créer et diffuser une nouvelle identité visuelle communale
- [PRO-156] Doter la commune d'éléments d'accueil et de présentation
- [PRO-172] Installer des tableaux d'affichage numériques
- [PRO-188] Création d'un agenda des activités communales et associatives

[PRO-154] Créer et diffuser une nouvelle identité visuelle communale

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	En cours

Description

La commune de Houyet souhaite se doter d'une nouvelle identité visuelle afin de moderniser son image et d'uniformiser sa communication. Cette identité comprendra un nouveau logo, une charte graphique, une typographie adaptée et leurs déclinaisons numériques et physiques. Elle sera progressivement diffusée sur l'ensemble des supports : documents officiels, site internet, réseaux sociaux, signalétique, publications communales, ainsi que des objets promotionnels.

Objectifs poursuivis du projet

- Développer une communication moderne (interne et externe), cohérente et uniformisée pour l'ensemble des services communaux.
- Renforcer la visibilité et la reconnaissance des actions et services communaux auprès des citoyens et des visiteurs.
- Valoriser l'image et l'attractivité du territoire de Houyet.
- Faciliter la cohérence graphique entre les différents supports (papier, numérique, signalétique, objets promotionnels).

Principales étapes du projet

- Élaborer et valider la nouvelle identité visuelle (logo, charte graphique, typographie, couleurs, déclinaisons).
- Implémenter la charte graphique dans les outils numériques et sur le nouveau site internet communal.
- Créer des templates uniformisés pour les documents officiels (courriers, présentations, affiches, bulletins communaux).
- Développer une déclinaison de la charte sur les supports de communication externes : réseaux sociaux, signalétique, publications.
- Concevoir et diffuser des objets promotionnels (bics, calendriers, fardes, goodies divers).
- Former les agents communaux à l'utilisation de la charte graphique et des templates.
- Communiquer auprès des citoyens pour présenter la nouvelle identité et favoriser son appropriation.

Public cible

- Citoyens
- Administration

- Agents

Parties prenantes

- Référent administratif : Marie DERMIENCE
- Référent(s) politique(s) :
    - Hélène LEBRUN
    - Sandrine LISSOIR

Dates planifiées – 07/05/2025 → 31/12/2027

Thématique(s)

- Communication & Relations extérieures

Sous-projets du projet PRO-154

Ce projet comporte ***1*** sous-projets directs :

- [PRO-156] Doter la commune d'éléments d'accueil et de présentation

[PRO-172] Installer des tableaux d'affichage numériques

Priorité :	Basse	**Statut :**	A agender

Description

Implantation de tableaux d'affichage numériques devant la Maison communale et dans certains villages à vocation touristique. Ces dispositifs permettront de diffuser en temps réel les événements organisés sur la commune, les informations pratiques/urgentes/numéro importants communales ainsi que les activités des associations locales. Ils constitueront un outil moderne de communication et un support d'accueil pour les habitants comme pour les visiteurs.

Objectifs poursuivis du projet

- Améliorer l'information et la communication vers les citoyens.
- Offrir une image d'accueil moderne et attractive à la Maison communale et dans les villages.
- Renforcer l'attractivité touristique de Houyet en diffusant les activités et points d'intérêt.
- Créer un relais de visibilité pour les associations locales et leurs événements.

Principales étapes du projet

- Déterminer les emplacements stratégiques (Maison communale et villages touristiques).
- Établir un budget prévisionnel.
- Lancer et suivre la procédure de marché public.
- Installer et mettre en service les panneaux numériques.
- Définir un système de gestion et de mise à jour des contenus (par internet en direct)

Public cible

- Citoyens
- Touristes

Parties prenantes

- Référent administratif : Marie DERMIENCE
- Référent(s) politique(s) : Hélène LEBRUN

Dates planifiées – 20/04/2026 → 01/12/2029

[PRO-188] Création d'un agenda des activités communales et associatives

Priorité :	Haute	Statut :	En cours

Description

Mise en place d'un agenda global et partagé, rendant publiques toutes les activités organisées sur le territoire de la commune : événements communaux, cérémonies patriotiques, collectes de déchets, jours fériés, activités scolaires, ainsi que les initiatives des associations, comités sportifs et de parents. Cet agenda sera accessible en ligne via le site internet communal.

Objectifs poursuivis du projet

- Offrir une vue d'ensemble claire et centralisée de toutes les activités locales.
- Valoriser les initiatives des associations, écoles et comités.
- Favoriser la participation citoyenne et renforcer le dynamisme communal.
- Simplifier l'accès à l'information pour les habitants et visiteurs.
- Répartir les événements afin de favoriser la participation (éviter les doublons aux même dates)

Principales étapes du projet

- Recenser et promouvoir les activités organisées par les associations, comités sportifs et de parents.
- Intégrer les événements communaux, patriotiques et scolaires dans un calendrier unique.
- Mettre en ligne l'agenda sur le site internet communal.
- Mettre en place un système de mise à jour régulière et de communication (bulletin communal, réseaux sociaux).

Parties prenantes

- Référent administratif : Marie DERMIENCE
- Référent(s) politique(s) : Sandrine LISSOIR

Dates planifiées – 21/08/2025 → 31/12/2025

Thématique(s)

- Communication & Relations extérieures

[OS-03] ÊTRE UNE COMMUNE RESILIENTE QUI FAVORISE UN DEVELOPPEMENT TERRITORIAL DURABLE

Description

L'objectif est d'accompagner la croissance de la population tout en préservant l'identité rurale et le patrimoine naturel de la commune. Il s'agit de rechercher les équilibres nécessaires pour permettre un développement harmonieux : en limitant l'artificialisation des sols, en facilitant l'accès au logement pour les jeunes, en encourageant la rénovation du bâti existant et en encadrant le développement des résidences secondaires et des gîtes. Ce développement repose également sur le soutien à une agriculture locale, sur la promotion d'un tourisme durable et sur la mise en valeur des paysages et du patrimoine. Enfin, pour répondre aux enjeux climatiques et énergétiques, la transition sera accompagnée par des projets de rénovation énergétique, de production d'énergies renouvelables, ainsi que par des actions visant à renforcer la résilience face aux inondations et à améliorer la gestion différenciée des espaces verts.

Objectifs opérationnels de l'OS-03

Cet objectif stratégique comporte ***10*** objectifs opérationnels :

- [OO-09] Promouvoir un aménagement du territoire durable et harmonieux
- [OO-10] Développer une gestion stratégique du patrimoine immobilier communal
- [OO-11] Développer et maintenir un réseau de voiries et d'égouttage de qualité
- [OO-12] Renforcer l'accessibilité du territoire communal en développant une offre de mobilité active et intermodale
- [OO-13] Soutenir la transition énergétique du territoire
- [OO-14] Développer le tourisme durable en valorisant le patrimoine naturel et historique
- [OO-15] Soutenir le développement d'activités économiques générant de l'emploi local
- [OO-16] Soutenir l'agriculture locale
- [OO-17] Préserver et valoriser les espaces verts et la biodiversité
- [OO-18] Améliorer la résilience du territoire face aux enjeux climatiques et environnementaux

[OO-09] Promouvoir un aménagement du territoire durable et harmonieux

Constats

Le développement communal est marqué par une urbanisation diffuse, la multiplication des secondes résidences et gîtes, et une pression sur le foncier. Cette dynamique contribue à l'artificialisation des sols et fragilise l'identité rurale. Le parc immobilier est vieillissant, et une partie des logements est sous-occupée. Les besoins en logements abordables pour les jeunes et les familles ne sont pas suffisamment rencontrés. Le défi est de concilier attractivité résidentielle et préservation du paysage et du patrimoine, en privilégiant la rénovation du bâti existant et en encadrant les nouveaux projets.

Volet – Externe

Projets de l'OO-09

Cet objectif opérationnel met en œuvre ***5*** projet(s) :

- [PRO-153] Etablir un Schéma de Développement Communal.
- [PRO-157] Etablir un règlement sur les gîtes/logements touristiques
- [PRO-180] Assurer un cadre légal renforcé des domaines du Belvédère et du Cheneau
- [PRO-236] Lutter contre les logements inoccupés.
- [PRO-179] Faire évoluer le statut de partenariat entre la Commune et la Donation Royale

[PRO-153] Etablir un Schéma de Développement Communal.

Priorité :	Haute	**Statut :**	A agender

Description

Les communes wallonnes doivent établir un **Schéma de Développement Communal (SDC)** parce que c'est une **obligation légale** et un **outil stratégique** essentiel pour organiser leur territoire de manière cohérente, durable et en adéquation avec les besoins actuels et futurs de la population.

Le SDC permet à la commune de :

- Définir une vision claire pour son territoire à 10–20 ans.
- Orienter l'aménagement du territoire selon les réalités locales (démographie, économie, mobilité, environnement, etc.).
- Anticiper les besoins futurs en matière de logements, d'équipements publics, d'infrastructures, etc.

Ce SDC sera élaboré par un auteur de projet agréé en étroite collaboration avec un groupe de travail mêlant représentants du Conseil communal et citoyens intéressés et représentatifs).

Objectifs poursuivis du projet

Doter la commune d'un outil de gestion de son territoire

Maîtriser l'optimalisation spatiale

- Inscrire une trajectoire de réduction de l'étalement urbain et de l'artificialisation ;
- Préciser et cartographier les centralités reprises dans le Schéma de développement territorial (SDT) ;
- Déterminer des mesures guidant l'urbanisation dans et en dehors des centralités ;
- Fixer l'ordre de priorité de mise en œuvre et l'affectation des zones d'aménagement communal concerté.
- Abroger les SOL obsolètes.

Principales étapes du projet

- Le SDC est établi à l'initiative du conseil communal par un auteur agréé.
- Le Conseil communal adopte un cahier des charges en vue de désigner un auteur de projet
- Le Collège communal initie le marché public et désigne un auteur de SDC.

Le SDC est établi sur la base d'une analyse contextuelle, à l'échelle du territoire concerné, qui comporte :

1. Les principaux enjeux territoriaux ;
2. Les perspectives et les besoins en termes sociaux, notamment de cohésion sociale, économiques, démographiques, énergétiques, patrimoniaux, environnementaux, notamment écologiques, de préservation et de restauration de la nature et de mobilité ainsi que les potentialités et les contraintes du territoire, notamment les risques naturels tels que les aléas d'inondations, l'éboulement d'une paroi rocheuse, le karst, les affaissements miniers, les risques sismiques… ;
3. L'état actuel de l'étalement urbain et de l'artificialisation, leur évolution prévisible et leurs conséquences ;
4. La contribution potentielle du territoire concerné à l'optimisation spatiale.

- Elaboration d'un avant-projet de SDC par l'auteur désigné et le groupe de travail
- Le conseil communal adopte un avant-projet qui, hormis en cas d'exemption, doit ensuite faire l'objet d'un rapport sur les incidences environnementales (RIE).
- Le conseil communal adopte ensuite un projet de schéma. Celui-ci est soumis à enquête publique et à l'avis de différentes instances, accompagné du RIE.
- Le conseil communal adopte enfin définitivement le schéma qu'il soumet pour approbation au ministre de l'Aménagement du territoire.

Public cible

- Citoyens
- Administration

Parties prenantes

- Créateur du projet : Nicolas GOBLET
- Référent administratif : Nicolas GOBLET
- Référent(s) politique(s) : Etienne MAROT
- Partenaire(s) externe(s) :
  - Auteur de projet agréé à définir
  - BEP - Bureau économique de la Province

Dates planifiées – 01/01/2026 → 31/12/2030

Thématique(s)

- Urbanisme et Aménagement du territoire

[PRO-157] Etablir un règlement sur les gîtes/logements touristiques

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	A agender

Description

Le projet prévoit d'établir un règlement sur les hébergements touristiques, tous types confondus, permet d'encadrer leur développement et de préserver l'équilibre entre vie résidentielle et activité touristique. Il vise à prévenir les nuisances, garantir la sécurité des usagers et assurer le respect des normes urbanistiques et environnementales.

Objectifs poursuivis du projet

Encadrer les demandes d'hébergements touristiques sur le territoire de la commune

Principales étapes du projet

- Objectifs du règlement: Définir les finalités : équilibre, nuisances, sécurité.
- Définitions claires des termes: Préciser les types d'hébergements et les notions clés.
- Cadre légal: S'appuyer sur les textes officiels (Code du Tourisme, CoDT).
- Conditions d'implantation: Déterminer où et comment les hébergements peuvent s'installer.
- Conditions d'équipement: Fixer les exigences matérielles (parking, déchets, vélos…).
- Conditions d'exploitation: Encadrer l'activité : enregistrement, sécurité, référent.
- Procédure administrative: Définir les démarches : permis, enquête, avis.
- Sanctions et suivi: Prévoir les contrôles, sanctions et évaluation du règlement.

Public cible

- Citoyens

Parties prenantes

- Référent administratif : Sabine VANPETEGHEM
- Référent(s) politique(s) : Morgan VAN WYNSBERGE

Dates planifiées – 31/12/2025 → 02/12/2026

[PRO-180] Assurer un cadre légal renforcé des domaines du Belvédère et du Cheneau

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	A agender

Description

Initialement, le parc du Belvédère à Celles, établi en zone de loisirs au plan de secteur était destiné à la construction d'habitations de week-end. Au fil du temps, l'habitat permanent s'y est développé (domiciliations, secondes résidences, locations à forte rotations, ...) le public y est parfois précarisé. Le traitement des eaux usées est un point important à résoudre.

Initialement, le domaine du Cheneau à Hour était un parc résidentiel de vacances en zone agricole et zone d'espaces verts au plan de secteur. Tout comme le parc du Belvédère, au fil du temps, l'habitat permanent s'y est développé (domiciliations, secondes résidences, gîtes,...) le public y est parfois précarisé. Il conviendra de reprendre les voiries et impétrants en gestion communale et de règles le problème de l'approvisionnement en eau.

Objectifs poursuivis du projet

- Résoudre les problématiques liées aux impétrants.
- Dans le cadre de la réalisation et de la mise en œuvre du Schéma de développement Communal, faire évoluer le statut juridique de ces lotissements des années 70 en tenant compte des réalités actuelles, du CoDT et du Code du Tourisme.

Principales étapes du projet

- Rencontrer les syndics pour identifier les problématiques.
- Définir une vision commune de l'avenir des domaines.
- Se concerter avec les impétrants et établir un plan d'amélioration des infrastructures techniques.
- Améliorer le cadre de vie, la qualité des logements.
- Reprendre la gestion de la voirie et des impétrants du Cheneau.

Parties prenantes

- Référent administratif : Nicolas GOBLET
- Référent(s) politique(s) : Etienne MAROT et Morgan VAN WYNSBERGE
- Partenaire(s) externe(s) : BEP - Bureau économique de la Province, Syndics des copropriétaires, ….

Dates planifiées – 01/01/2026 → 31/12/2030

[PRO-236] Lutter contre les logements inoccupés.

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	En cours

Description

Bon an mal an, nous faisons le constat qu'une centaine de logements sont inoccupés de façon prolongée. Une part significative sont par ailleurs fortement délabrés ou se dégradent rapidement.

Afin de lutter contre ces logements inoccupés et/ou délabrés, une "taxe communale sur les immeubles bâtis inoccupés ou délabrés ou les deux" sera présentée et votée.

Le but de cette taxe sera d'inciter les propriétaires à occuper, louer ou rénover leurs biens plutôt que de les laisser se dégrader en échappant à toute fiscalité.

Objectifs poursuivis du projet

- Lutter contre les logements vides alors qu'il existe une forte demande en matière de logement --> valoriser le patrimoine bâti
- Encourager la rénovation et l'entretien des bâtiments --> dynamiser la vie locale
- Améliorer le cadre de vie : problèmes d'esthétique, de salubrité et de sécurité --> renforcer la sécurité et la salubrité publiques
- Assurer l'équité fiscale afin que tous les bâtiments soient taxés --> générer de nouvelles recettes pour financer les services communaux

Principales étapes du projet

- Etablir un fichier reprenant tous les logements inoccupés ou délabrés qui ne font l'objet d'aucune taxation
- Se rendre à ces logements et dresser un constat établissant l'inoccupation ou le délabrement qui sera transmis au propriétaire afin qu'il puisse y réagir
- Au minimum 6 mois après le premier constat, un deuxième constat sera établi et également notifié au propriétaire
- La taxe sera due à partir du 1er janvier de la 2ème année qui suit le premier constat

Parties prenantes

- Référent administratif : Laurane HAINAUT
- Référent(s) politique(s) : Etienne MAROT

Dates planifiées – 01/09/2025 → 01/01/2026

[PRO-179] Faire évoluer le statut de partenariat entre la Commune et la Donation Royale

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	A agender

Description

La Donation Royale est gestionnaire d'un foncier très important sur la Commune comportant des bois, terres agricoles, zones d'habitat, bâtiments patrimoniaux et historiques, logements,...
Les propriétés communales et de la donation royale sont imbriquées les unes dans les autres, des synergies doivent être mise en place pour une gestion optimale du territoire.
Faire participer la Donation Royale au développement de la commune est donc primordial dans divers domaines (tourisme, aménagement du territoire,...)

Objectifs poursuivis du projet

Mise en place de partenariats entre Donation Royale et commune pour une gestion optimale du territoire.

Principales étapes du projet

- Définir des objectifs communs
- Développer des Projets Conjoints
- Accès et valorisation du patrimoine de la Donation Royale.

Parties prenantes

- Référent administratif : Nicolas GOBLET
- Référent(s) politique(s) : Etienne MAROT
- Partenaire(s) externe(s) : Donation Royale

Dates planifiées – 01/12/2026 → indéterminée

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- PCDR - Plan communal de développement rural
- SDC - Schéma de développement communal

[OO-10] Développer une gestion stratégique du patrimoine immobilier communal

Constats

Le patrimoine immobilier communal est vaste et dispersé sur l'ensemble des villages, avec des affectations variées (logements, salles, écoles, bâtiments administratifs). Toutefois, une partie de ce patrimoine est vieillissant ou sous-utilisé, et certains bâtiments nécessitent des rénovations importantes. Une gestion stratégique est indispensable pour optimiser l'usage, anticiper les besoins futurs et garantir la durabilité de ces infrastructures dans un contexte de contraintes budgétaires et énergétiques.

Volet – Externe

Projets de l'OO-10

Cet objectif opérationnel met en œuvre ***6*** projet(s) :

- [PRO-216] Etablir un cadastre du patrimoine immobilier communal
- [PRO-219] Etablir un schéma immobilier suivant les besoins de tous les services communaux et citoyens
- [PRO-220] Mettre en conformité le patrimoine bâti communal en fonction de son affectation
- [PRO-152] Réformer les Fabriques d'Église en fonction des réalités de terrain
- [PRO-186] Se séparer des bâtiments désaffectés ou plus affectés à une mission de service public.
- [PRO-221] Porter une attention particulière aux jeunes lors de la réalisation du schéma immobilier

[PRO-216] Etablir un cadastre du patrimoine immobilier communal

Priorité :	Haute	**Statut :**	A agender

Description

La commune dispose d'un patrimoine immobilier important et diversifié (bâtiments administratifs, écoles, infrastructures sportives, culturelles et religieuses, logements, terrains). Actuellement, ces informations sont éparpillées entre différents services et formats, ce qui complique la gestion, l'entretien, la planification budgétaire et la valorisation stratégique de ces biens.
Ce cadastre constituera un outil de référence pour la prise de décision politique et administrative, facilitant la programmation des investissements et la maîtrise des coûts liés à la gestion du patrimoine. Il contribuera également à une meilleure anticipation des besoins futurs et à une gestion durable des infrastructures communales.

Objectifs poursuivis du projet

- Disposer d'une vision claire et consolidée de l'état du patrimoine communal ;
- Assurer un meilleur suivi de l'entretien et des besoins en rénovation ;
- Permettre une aide à la décision dans la planification des investissements ;
- Garantir une optimisation de l'utilisation et de la valorisation des biens publics.

Principales étapes du projet

- Préparation (structure d'encodage, acteurs, niveaux de détail, outils, …)
- Collecte des données
- Analyse et classification
- Mise en place du cadastre
- Validation et mise en service

Public cible

- Administration

Parties prenantes

- Référent administratif : Luc MALET
- Référent(s) politique(s) : Etienne MAROT

Dates planifiées – 05/01/2026 → 01/01/2027

[PRO-219] Etablir un schéma immobilier suivant les besoins de tous les services communaux et citoyens

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	A agender

Description

L'ambition de ce projet est de rationaliser et d'adapter l'occupation des bâtiments communaux aux besoins réels, tant des services que des citoyens. Le schéma immobilier permettra d'éviter les doublons, de mieux répartir les implantations et d'améliorer l'accessibilité. Les étapes passent par une analyse des besoins, une consultation citoyenne ciblée sur certains biens, un diagnostic du parc existant et l'élaboration d'un plan directeur validé par le Collège.

Objectifs poursuivis du projet

- Adapter le parc immobilier aux besoins actuels et futurs.
- Rationaliser l'occupation des bâtiments (éviter les doublons, sous-occupations).
- Améliorer l'accessibilité et la proximité des services aux citoyens.

Principales étapes du projet

- Analyse des besoins des services communaux.
- Consultation citoyenne ciblée.
- Diagnostic des infrastructures existantes.
- Élaboration du schéma directeur.
- Validation politique et planification budgétaire.

Parties prenantes

- Référent administratif : Luc MALET
- Référent(s) politique(s) : Etienne MAROT

Dates planifiées – 01/01/2027 → 01/09/2028

Sous-projets du projet PRO-219

Ce projet comporte ***2*** sous-projets directs :

- [PRO-220] Mettre en conformité le patrimoine bâti communal en fonction de son affectation
- [PRO-186] Se séparer des bâtiments désaffectés ou plus affectés à une mission de service public.

[PRO-221] Porter une attention particulière aux jeunes lors de la réalisation du schéma immobilier

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	A agender

Description

Ce projet a pour objectif de favoriser l'installation durable des jeunes sur le territoire communal. Il s'agit de penser l'aménagement immobilier en intégrant leurs besoins spécifiques : logements tremplin abordables, un accès privilégié au foncier pour les jeunes, crèches et structures d'accueil pour enfants, espaces adaptés à la vie sociale, culturelle et sportive. L'ambition est de lutter contre l'exode des jeunes ménages, de renforcer l'attractivité de la commune et de créer un environnement favorable à leur épanouissement.

Objectifs poursuivis du projet

- Intégrer les besoins des jeunes dans les projets immobiliers
- Favoriser leur participation citoyenne
- Lutter contre le décrochage social et l'exode

Principales étapes du projet

- Analyse des besoins prioritaires
- Recensement des ressources disponibles
- Élaboration d'un plan intégré au schéma immobilier communal
- Recherche de financements et partenariats
- Validation politique et budgétaire
- Mise en œuvre progressive des projets
- Communication et accompagnement

Parties prenantes

- Référent administratif : Luc MALET
- Référent(s) politique(s) :
  - Etienne MAROT
  - Guillaume RATY

Dates planifiées – indéterminée → 31/12/2030

Thématique(s)

- Bâtiments communaux

[PRO-152] Réformer les Fabriques d'Église en fonction des réalités de terrain

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	En cours

Description

Nous comptons 11 fabriques d'églises dans notre commune. La pratique religieuse s'est effondrée ces dernières décennies. Le culte s'est réorganisé en pastorale (2 au niveau de notre commune). La nécessité d'une rationalisation des fabriques d'églises fait consensus. En concertation avec l'évêché et les fabriques, la commune va encourager et soutenir un processus de fusion des fabriques.

Objectifs poursuivis du projet

Les fusions ne garantissent pas nécessairement des économies financières immédiates, mais permettront une meilleure organisation et une gestion plus efficace.
La fusion est une étape nécessaire pour adapter la gestion des Fabriques d'Église à la réalité sociétale et religieuse actuelle.
Par ailleurs, les fusions allégeront le traitement des dossiers des Fabriques d'Église au sein des services communaux.

Principales étapes du projet

- Organisation d'une réunion par la commune où seront invités le clergé (prêtres actifs), Monsieur le Vicaire, Messieurs les Doyens et au moins deux membres de chaque Fabrique d'Église afin d'entamer le dialogue sur la question de la fusion avec toutes les parties prenantes, tant sur le plan administratif, financier que pastoral.
- Accompagnement des Fabriques par l'Évêché et la commune pour la fusion.

Parties prenantes

- Référent administratif : Géraldine BALLEUX
- Référent(s) politique(s) : Etienne MAROT
- Partenaire(s) externe(s) :
    - Le diocèse de Namur
    - Fabrique d'Eglise

Dates planifiées – 26/06/2025 → 31/12/2028

Thématique(s) : Cultes

[OO-11] Développer et maintenir un réseau de voiries et d'égouttage de qualité

Constats

Le réseau communal s'étend sur 304 km de voiries, avec des infrastructures parfois vétustes ou inadaptées aux usages actuels. L'état de l'égouttage nécessite un inventaire complet pour planifier les interventions. La qualité des voiries est un enjeu majeur pour la sécurité, la mobilité et le développement territorial, notamment dans les zones rurales comme Houyet où l'accessibilité dépend fortement de l'état des infrastructures.

Volet – Externe

Projets de l'OO-11

Cet objectif opérationnel met en œuvre ***3*** projet(s) :

- [PRO-199] Réaliser un cadastre du réseau d'égouttage
- [PRO-150] Réaliser un cadastre des voiries communales
- [PRO-202] Adopter un règlement communal pour toutes interventions sur voiries par des tiers (impétrants, particuliers, …)

[PRO-199] Réaliser un cadastre du réseau d'égouttage

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	En cours

Description

Le projet consiste à inventorier, cartographier et digitaliser l'ensemble du réseau d'égouttage de la commune. Ce cadastre permettra d'avoir une vision claire et actualisée des conduites, raccordements, ouvrages et zones à risque. L'outil facilitera la gestion, l'entretien, la planification des travaux et la coordination avec les opérateurs publics ou privés. Il s'inscrit dans une démarche de gestion durable des infrastructures et de prévention des inondations.

Objectifs poursuivis du projet

- Disposer d'une base de données fiable et géoréférencée du réseau d'égouttage.
- Optimiser la maintenance et la priorisation des interventions.
- Faciliter la planification des investissements futurs (Plan investissement 10 ans : extension, réhabilitation, mise en conformité).
- Améliorer la transparence et l'information auprès des citoyens et partenaires institutionnels.
- Contribuer à la résilience climatique en identifiant les points sensibles.

Principales étapes du projet

- **Convention avec INASEP :** accès à la cartographie des collecteurs
- **Diagnostic initial** : collecte des données existantes (plans, relevés, archives).
- **Campagne de terrain** : inspection vidéo, relevés topographiques, localisation GPS.
- **Intégration et validation des données** en lien avec l'INASEP
- **Mise à disposition d'un outil de consultation** pour les services communaux et partenaires.
- **Actualisation régulière** : définir un processus de mise à jour continue.
- **Planifier investissements futurs sur 10 ans** : extension, réhabilitation, mise en conformité

Parties prenantes

- Référent administratif : Christophe MASSINON
- Référent(s) politique(s) : Guillaume RATY

Dates planifiées – 01/08/2025 → 31/12/2030

[PRO-150] Réaliser un cadastre des voiries communales

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	A agender

Description

Le projet consiste à établir un inventaire exhaustif et cartographié de l'ensemble des voiries communales (voiries carrossables, chemins, sentiers, zones de circulation douce). Ce cadastre permettra d'identifier clairement le patrimoine routier communal, son état, ses caractéristiques et son statut juridique.

L'outil facilitera la gestion quotidienne, la planification des travaux d'entretien, les demandes de subvention et l'information aux citoyens. Il servira également de base pour élaborer un **plan d'investissement et de rénovation à 10 ans**, garantissant une gestion proactive et durable du réseau.

Objectifs poursuivis du projet

- Disposer d'une base de données claire et à jour sur toutes les voiries communales.
- Faciliter la planification et la priorisation des travaux d'entretien et de rénovation.
- Assurer la sécurisation juridique des voiries (limites, affectation, classement).
- Soutenir la mobilité douce en identifiant les sentiers et chemins communaux.
- Établir un **plan pluriannuel de travaux à 10 ans** pour optimiser l'affectation des ressources budgétaires.
- Améliorer la communication et la transparence vis-à-vis des citoyens et partenaires institutionnels.

Principales étapes du projet

- **Collecte des données existantes** : plans, archives, cartes historiques, état des lieux.
- **Relevés de terrain et inspections techniques** pour évaluer l'état réel du réseau.
- **Création d'un cadastre numérique** intégré dans un SIG communal.
- **Évaluation et hiérarchisation des besoins** : classement des voiries selon leur état, usage et criticité.
- **Élaboration d'un plan de travaux à 10 ans** incluant les priorités, le phasage et l'estimation budgétaire.
- **Validation juridique** des statuts de voiries (classement, désaffectation éventuelle).
- **Mise à disposition interne et externe** (services communaux, intercommunales, citoyens via portail web).
- **Mise à jour régulière** du cadastre et du plan d'investissement.

Parties prenantes

- Référent administratif : Christophe MASSINON
- Référent(s) politique(s) : Guillaume RATY

- Partenaire(s) externe(s) :
    - SPW - Service Public de Wallonie
    - SPW-Mobilité

Dates planifiées – 01/01/2026 → 31/12/2027

[PRO-202] Adopter un règlement communal pour toutes interventions sur voiries par des tiers (impétrants, particuliers, …)

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	A agender

Description

Le projet vise à mettre en place un règlement communal encadrant toutes les interventions sur les voiries communales effectuées par des tiers (impétrants, entreprises de travaux, particuliers). Ce règlement définira les conditions techniques, administratives et financières applicables (procédure de demande, autorisations, obligations de remise en état, sanctions). L'objectif est d'assurer la protection du patrimoine routier, de limiter les dégradations et d'harmoniser les pratiques d'intervention.

Objectifs poursuivis du projet

Garantir la préservation et la durabilité des voiries communales.
Encadrer les interventions des impétrants et des particuliers pour éviter les dégradations.
Clarifier les procédures et responsabilités entre la commune et les tiers.
Améliorer la coordination des chantiers afin de limiter les nuisances pour les citoyens.
Réduire les coûts de remise en état supportés par la commune.

Principales étapes du projet

- **Analyse juridique et réglementaire** : identification des bases légales et pratiques existantes (références SPW, modèles intercommunaux).
- **Rédaction d'un projet de règlement communal** en concertation avec les services techniques et juridiques.
- **Consultation des acteurs concernés** (impétrants, intercommunale, entreprises locales).
- **Validation par le Collège et adoption par le Conseil communal**.
- **Mise en œuvre** : diffusion du règlement, intégration dans les procédures administratives, formation du personnel.
- **Contrôle et suivi** : vérification des remises en état, sanctions en cas de non-respect, mise à jour régulière du règlement.

Parties prenantes

- Référent administratif : Christophe MASSINON
- Référent(s) politique(s) : Guillaume RATY
- Partenaire(s) externe(s) : SPW - Service Public de Wallonie

Dates planifiées – 01/01/2026 → 31/12/2026

[OO-12] Renforcer l’accessibilité du territoire communal en développant une offre de mobilité active et intermodale

Constats

Les deux gares présentent sur le territoire, ainsi que le Ravel constituent des atouts majeurs. Le territoire de Houyet dispose cependant d’une offre de transport en commun peu dense, surtout en dehors des horaires scolaires. Bien que des initiatives de transport à la demande (Mobilisud, Houyet Mobilité) existent, elles restent à pérenniser et structurer. Des initiatives de mobilité partagée (comme WIBEE) existent également sur le territoire mais sont encore peu connues et utilisées. Le réseau de voies lentes est en développement, mais encore orienté vers le loisir plutôt que les déplacements fonctionnels. Le développement du tiers-lieu de la gare constitue une opportunité pour renforcer l’intermodalité (covoiturage, vélos, véhicules partagés).

Volet – Externe

Projets de l’OO-12

Cet objectif opérationnel met en œuvre ***5*** projet(s) :

- [PRO-164] Développer un pôle de mobilité intermodale à la gare de Houyet
- [PRO-170] Aménagement d'une liaison cyclable Houyet-Dinant
- [PRO-198] Rénover les voiries agricoles et forestières
- [PRO-163] Réalisation de plans de mobilité douce et sécurisée par village
- [PRO-158] Pérenniser un service de transport à la demande (taxi social)

[PRO-164] Développer un pôle de mobilité intermodale à la gare de Houyet

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	A agender

Description

Le développement du tiers lieu vise à développer la gare de Houyet en pôle de mobilité intermodale. Ce projet pourra s'inscrire dans le développement des MobiPôles mis en œuvre par la Région Wallonne. Les MobiPôles sont des lieux où convergent différentes offres de services (voitures partagées, réparation de vélos, ...) et infrastructures de mobilité (zones d'attente conviviales, parkings vélos, bornes de recharge, ...) et qui offrent une connexion directe avec le réseau de transport public structurant (train et bus express/ principal).
Dans ce cadre, la collaboration avec Mobilisud sera renforcée afin de garantir une mobilité sociale adaptée aux besoins de notre territoire. Des activités, telle que des ateliers de réparation de vélo pourront être mises en place. Ces réflexions seront également intégrées à l'élaboration du Schéma de Développement Communal.

Objectifs poursuivis du projet

- Faciliter l'intermodalité (train, bus, covoiturage, voiture partagée, vélo, etc.)
- Promouvoir le report modal de la voiture individuelle vers des modes de transport plus durables : transports en commun, vélo, covoiturage, ...
- Garantir une mobilité sociale adaptée aux besoins du territoire
- Développer le tiers-lieu de la gare

Principales étapes du projet

- Centralisation des informations et identification des besoins, contraintes et opportunités
- Concertation avec les acteurs de la mobilité : les opérateurs (SNCB, TEC), le SPW Mobilité, les gestionnaires de voiries, MobiliSud, …
- Recherche de financement et dépôt de dossier de subsides
- Réalisation des infrastructures : parkings (auto, vélo), bornes de recharge, zone d'attente, cheminements cyclo-piétons, signalétique, etc.
- Promotion locale et sensibilisation des usagers
- Organisation d'événements autour de la mobilité (semaine de la mobilité, ateliers de réparation de vélo, ...)

Public cible

- Citoyens
- Touristes

Parties prenantes

- Référent administratif : Véronique SLEGTEN
- Référent(s) politique(s) : Sandrine LISSOIR
- Partenaire(s) externe(s) :
    - Fondation Rurale de Wallonie

Dates planifiées – 01/06/2026 → 30/06/2030

Thématique(s)

- Mobilité

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- PCDR - Plan communal de développement rural
- SDC - Schéma de développement communal

[PRO-170] Aménagement d'une liaison cyclable Houyet-Dinant

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	A agender

Description

Le projet consiste à créer une liaison cyclable continue entre Houyet et Dinant, reliant le RAVeL 150B à l'EuroVélo 19 – Meuse à vélo, en deux phases : Gendron-gare–passerelle de Walzin dans un premier temps et Houyet–Gendron-gare par la suite. Cette action fait partie des actions prioritaires du PCDR (Lot 1).

Objectifs poursuivis du projet

- Favoriser la mobilité active en créant un itinéraire sécurisé et continu entre Houyet et Dinant.
- Renforcer l'attractivité touristique par la connexion des réseaux cyclables locaux, régionaux et européens.
- Valoriser le patrimoine naturel et paysager tout en garantissant la cohabitation harmonieuse entre cyclistes, piétons et autres usagers.
- Relier les gares de Houyet, Gendron-Celles et Anseremme pour favoriser l'intermodalité et développer le tourisme ferroviaire

Principales étapes du projet

- Étude des itinéraires et faisabilité technique (tracé, dénivelé, état des chemins, sécurisation des traversées, contraintes foncières).
- Concertation avec les partenaires (Commune de Dinant, Donation Royale, SPW, Infrabel, DNF).
- Montage du dossier de subvention et recherche de financements (Développement rural, Région Wallonne, Commissariat général au Tourisme, FEDER, …).
- Réalisation des démarches administratives et obtention des autorisations nécessaires.
- Passation des marchés publics pour les travaux.
- Réalisation des aménagements (stabilisation, revêtement, marquage, signalisation, sécurisation) par phases.

Public cible

- Citoyens
- Touristes

Parties prenantes

- Référent administratif : Véronique SLEGTEN
- Référent(s) politique(s) : Etienne MAROT
- Partenaire(s) externe(s) :
    - Commune de Dinant
    - Infrabel

Dates planifiées – 01/01/2027 → 31/12/2029

Thématique(s)

- Mobilité
- Tourisme

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- PCDR - Plan communal de développement rural

[PRO-198] Rénover les voiries agricoles et forestières

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	A agender

Description

La commune souhaite améliorer l'accessibilité et la sécurité des voiries rurales, essentielles au bon fonctionnement des activités agricoles et forestières. Ces infrastructures, souvent vieillissantes ou dégradées par le temps et le passage d'engins lourds, nécessitent une rénovation planifiée et durable. Le projet vise à assurer des conditions de circulation sûres, à limiter l'érosion et l'impact environnemental, et à soutenir la productivité agricole et forestière.

Objectifs poursuivis du projet

- Garantir l'accessibilité des exploitations agricoles et des massifs forestiers.
- Favoriser la mobilité douce et les activités de loisirs (randonnées, VTT, tourisme rural).
- Lutter contre l'érosion et le ruissellement liés à l'état dégradé des chemins.
- Soutenir l'économie agricole et forestière locale.
- Préserver le patrimoine rural et améliorer la qualité paysagère.

Principales étapes du projet

- **Inventaire des voiries agricoles et forestières** : état des lieux, classification selon l'usage et l'état.
- **Priorisation des interventions** en fonction de l'urgence, de l'intensité d'utilisation et de l'intérêt stratégique.
- **Élaboration d'un plan pluriannuel de rénovation** avec phasage des travaux (10 ans).
- **Travaux de réhabilitation** : reprofilage, drainage, revêtement adapté (empierrement, bétonnage ponctuel, stabilisation écologique).
- **Aménagements complémentaires** : fossés, plantations de haies, dispositifs anti-érosion.
- **Suivi et entretien régulier** avec implication des agriculteurs, forestiers et associations locales.

Public cible

- Citoyens
- Touristes
- Agriculteurs

Parties prenantes

- Référent administratif : Christophe MASSINON
- Référent(s) politique(s) :
  - Etienne MAROT
  - Guillaume RATY
- Partenaire(s) externe(s) :
  - DNF
  - Donation Royale
  - SPW - Service Public de Wallonie

Dates planifiées – 01/01/2026 → 31/12/2030

[PRO-163] Réalisation de plans de mobilité douce et sécurisée par village

Priorité :	Moyenne	Statut :	A agender

Description

Ces plans de mobilité par village permettront de valoriser les cheminements piéton et cycliste, de mettre les différents acteurs autour de la table, de planifier les aménagements afin de sécuriser et rendre plus conviviaux les villages de la commune.

Objectifs poursuivis du projet

- Permettre le cheminement sécurisé dans les villages
- Favoriser les déplacements piétons et cyclistes dans les villages
- Avoir une vision cohérente et partagée permettant les négociations avec les partenaires externes (TEC, Région Wallonne, ...) et la planification des aménagements

Principales étapes du projet

- Planifier la réalisation des plans pour les différents villages en commençant par 2 ou 3 villages pilotes
- Récolter les informations sur les cheminements pédestres et les problématiques de sécurité
- Organiser des ateliers citoyens dans les villages afin de compléter les cartes
- Planifier les aménagements

Public cible

- Citoyens

Parties prenantes

- Référent administratif : Véronique SLEGTEN
- Référent(s) politique(s) : Guillaume RATY
- Partenaire(s) externe(s) :
    - Fondation Rurale de Wallonie

Dates planifiées – 01/01/2026 → 31/12/2029

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- PCDR - Plan communal de développement rural

[PRO-158] Pérenniser un service de transport à la demande (taxi social)

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	A agender

Description

Renforcer l'offre de mobilité sociale sur la commune de Houyet à la suite de la décision de l'ALE de mettre fin à ce service.

Objectifs poursuivis du projet

Dans le cadre de la mise en place du Tiers-lieu rural sur le territoire de la commune de Houyet, l'un des axes prioritaires consiste à développer un pôle dédié à la mobilité afin de répondre aux besoins croissants exprimés par la population locale, entre-autres grâce à une disponibilité de chauffeurs volontaires avec véhicule.

Il est aussi nécessaire de renforcer l'offre de mobilité sociale en mettant un véhicule à disposition d'éventuels chauffeurs volontaires ne souhaitant pas utiliser leur propre véhicule.

Principales étapes du projet

- Être en support continu de Mobilisud en poursuivant et renforçant la diffusion d'appels aux volontaires avec véhicules.
- Rester en lien constant avec Mobilisud dans les solutions de mobilité proposées aux citoyens de Houyet.

Public cible

- Citoyens

Parties prenantes

- Référent administratif : Geneviève BOZET
- Référent(s) politique(s) : Guillaume RATY

Dates planifiées – 15/07/2025 → indéterminée

Thématique(s)

- Mobilité

[OO-13] Soutenir la transition énergétique du territoire

Constats

Le territoire communal présente un parc bâti vieillissant et énergivore, avec une proportion importante de logements anciens nécessitant des rénovations. Les coûts énergétiques élevés pèsent sur les ménages, et la dépendance aux énergies fossiles reste importante. La commune dispose toutefois d'atouts importants avec des coopératives citoyennes actives dans l'éolien depuis de nombreuses années et un potentiel encore important en énergie renouvelable (éolien, biométhanisation, bois, solaire,). Plusieurs projets de rénovation énergétique d'écoles et bâtiments publics sont en cours Un accompagnement des particuliers est mis en place mais pas encore suffisamment connu et utilisé.

Volet – Externe

Projets de l'OO-13

Cet objectif opérationnel met en œuvre ***6*** projet(s) :

- [PRO-168] Intégrer et mettre en œuvre le PAEDC groupé (Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat)
- [PRO-134] Continuer et développer l'opération Renov'Energie
- [PRO-169] Encadrer et optimiser le développement éolien communal
- [PRO-165] Collaborer à l'étude et à la réalisation d'une station de biométhanisation
- [PRO-166] Évaluer les atouts du développement d'une communauté d'énergie renouvelable
- [PRO-167] Développer le productif photovoltaïque sur les bâtiments communaux

[PRO-168] Intégrer et mettre en œuvre le PAEDC groupé (Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat)

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	A agender

Description

La commune renouvèlera son engagement pour l'énergie et le climat afin de respecter les nouveaux objectifs de la Convention des Maires de Neutralité carbone à l'horizon 2050. Elle mettra en œuvre le Plan Supracommunal Energie & Adaptation aux changements climatiques et s'engage à mettre en place une planification triennale climat selon les directives de la région.

Objectifs poursuivis du projet

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre afin de parvenir à la neutralité carbone d'ici 2050
- Impliquer les acteurs locaux dans un projet de territoire résilient et neutre en carbone
- Collaborer avec les communes voisines afin d'atteindre les objectifs

Principales étapes du projet

- Rejoindre le Plan Supracommunal Energie & Adaptation aux changements climatiques coordonné par le BEP et planifier la mise en œuvre des actions
- Définir la politique locale en matière d'énergie et de climat et concerter les acteurs locaux pour sa mise en œuvre
- Mettre en œuvre le plan d'actions

Parties prenantes

- Référent administratif : Véronique SLEGTEN
- Référent(s) politique(s) : Etienne MAROT
- Partenaire(s) externe(s) :
  - BEP - Bureau économique de la Province
  - Fondation Rurale de Wallonie

Dates planifiées – 15/10/2025 → 30/06/2030

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- PAEDC Plan action en faveur de l'énergie durable et du climat

[PRO-134] Continuer et développer l'opération Renov'Energie

Priorité :	Haute	**Statut :**	En cours

Description

A travers l'opération Renov'Energie, la commune offre un service d'accompagnement gratuit aux citoyens en vue de faciliter la réalisation de travaux qui améliorent la performance énergétique de leur habitation. Une convention est passée avec la fondation Cyrys pour faire appel à la plateforme de rénovation énergétique CORENOVE. En parallèle des séances d'information sur la thématique de l'énergie seront organisées.

Objectifs poursuivis du projet

- Soutenir la Rénovation énergétique du bâti privé
- Diminuer la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre des logements privés

Principales étapes du projet

- Renouveler la convention avec la Fondation Cyrys
- Renforcer la communication sur le projet auprès des citoyens (articles, publications, presse locale, nouveaux habitants, ...)
- Collaborer avec le CPAS et les communes du territoire pour développer l'opération
- Organiser des séances d'information en collaboration avec le Guichet énergie

Public cible

- Citoyens

Parties prenantes

- Référent administratif : Véronique SLEGTEN
- Référent(s) politique(s) : Etienne MAROT
- Partenaire(s) externe(s) :
    - CPAS

Dates planifiées – 01/09/2025 → 31/12/2030

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- PAEDC Plan action en faveur de l'énergie durable et du climat

[PRO-169] Encadrer et optimiser le développement éolien communal

Priorité :	Moyenne	Statut :	En cours

Description

La commune souhaite développer un projet éolien sur les terrains communaux de Wanlin, en collaboration avec la commune de Beauraing et en veillant à en maîtriser pleinement le cadre. L'objectif est de maximiser les retombées économiques et énergétiques locales, tout en minimisant les impacts environnementaux, paysagers et sociaux. Le Bureau économique de la Province de Namur (BEP) accompagne la commune dans les étapes clés, depuis les études préliminaires jusqu'à l'attribution du marché.

Objectifs poursuivis du projet

- Faire notre part en matière de développement des énergies renouvelables sans subir le développement chaotique des projets privés
- Cadrer strictement le projet afin de garantir la compatibilité avec les intérêts communaux, les réglementations et les attentes citoyennes.
- Maximiser les bénéfices locaux en termes de revenus pour la commune, de production d'énergie renouvelable et de retombées économiques au bénéfice des citoyens et des entreprises locales
- Minimiser les impacts négatifs sur l'environnement, le paysage et la qualité de vie des habitants.
- Assurer une concertation transparente avec les communes partenaires, la population et les parties prenantes.

Principales étapes du projet

- Études préliminaires : état des lieux juridique et technique des parcelles, analyse d'expériences similaires (ex. Nassogne)
- Campagne d'information citoyenne
- Constitution d'un comité d'accompagnement afin de définir les enjeux, objectifs et planning.
- Rédaction du cahier spécial des charges et préparation de l'avis de marché.
- Validation du CSC au Conseil communal et publication du marché.
- Analyse des offres et rédaction du rapport d'attribution.
- Décision d'attribution par le Collège communal et notification officielle.
- Suivi post-attribution pour garantir la conformité du projet aux engagements pris.

Public cible

- Citoyens

- Entreprise

Parties prenantes

- Référent administratif : Véronique SLEGTEN
- Référent(s) politique(s) : Etienne MAROT
- Partenaire(s) externe(s) :
    - BEP - Bureau économique de la Province
    - Commune de Beauraing

Dates planifiées – 01/06/2024 → 30/06/2030

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- PAEDC Plan action en faveur de l'énergie durable et du climat

[PRO-165] Collaborer à l'étude et à la réalisation d'une station de biométhanisation

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	En cours

Description

Le projet vise à collaborer avec les partenaires publics et privés à l'étude et à la mise en œuvre d'une station de biométhanisation sur le territoire communal. Cette installation permettrait de valoriser les matières organiques locales pour produire une énergie renouvelable et décarbonée, réduire les émissions de gaz à effet de serre et soutenir le développement agricole. L'action s'inscrit dans une logique d'économie circulaire et de transition énergétique.

Objectifs poursuivis du projet

- Favoriser la transition énergétique en réduisant la dépendance aux énergies fossiles et les émissions de gaz à effet de serre grâce à la production locale d'énergie renouvelable issue de matières organiques.
- Soutenir le développement agricole en améliorant la valorisation des effluents et résidus organiques des exploitations, afin de générer des revenus complémentaires et renforcer l'autonomie énergétique et fertilisante des agriculteurs.
- Optimiser la valorisation locale des matières en mettant en place une filière circulaire qui transforme les ressources organiques du territoire en énergie et fertilisants, au bénéfice de l'économie locale et de l'environnement.

Principales étapes du projet

- Consolider les résultats de l'étude de préfaisabilité déjà réalisée et en tirer les scénarios les plus pertinents.
- Présenter l'étude de préfaisabilité aux agriculteurs et mettre en place un groupe de pilotage associant les mandataires, services communaux et partenaires.
- Approfondir les études (faisabilité technique détaillée, montage financier, aspects réglementaires, analyse environnementale) et définir les modalités de mise en œuvre du projet
- Rechercher les porteurs de projets et effectuer le suivi.

Public cible

- Citoyens
- Agriculteurs

Parties prenantes

- Référent administratif : Véronique SLEGTEN

- Référent(s) politique(s) : Etienne MAROT
- Partenaire(s) externe(s) :
    - BEP - Bureau économique de la Province
    - Commune de Beauraing

Dates planifiées – 01/01/2024 → 30/06/2030

Thématique(s)

- Logement & Energie

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- DPC - Déclaration de politique communale

[PRO-166] Évaluer les atouts du développement d'une communauté d'énergie renouvelable

Priorité :	Basse	**Statut :**	A agender

Description

Le projet vise à analyser le potentiel et la pertinence de créer une communauté d'énergie renouvelable sur le territoire communal, éventuellement élargie aux communes voisines. La commune est accompagnée par le BEP afin d'effectuer une veille législative et de se préparer à la mise en œuvre du projet s'il s'avère pertinent.

Objectifs poursuivis du projet

- Favoriser la transition énergétique en augmentant la part d'électricité renouvelable produite et consommée localement.
- Renforcer la résilience territoriale en stabilisant les coûts énergétiques et en réduisant la dépendance aux fluctuations du marché.
- Encourager les retombées économiques et sociales locales en facilitant la participation citoyenne et en valorisant les ressources locales.

Principales étapes du projet

- Finaliser le cadastre énergétique et identifier les potentiels de production et les profils de consommation.
- Analyser la faisabilité technique, économique, réglementaire et sociale de la communauté d'énergie avec l'aide du BEP.
- Mobiliser les acteurs locaux (citoyens, entreprises, coopératives, agriculteurs, institutions) et établir un plan d'action et un montage financier.
- Lancer une phase pilote avec un périmètre restreint avant un déploiement à plus grande échelle (par exemple, l'ensemble des bâtiments communaux)

Parties prenantes

- Référent administratif : Véronique SLEGTEN
- Référent(s) politique(s) : Etienne MAROT
- Partenaire(s) externe(s) : BEP - Bureau économique de la Province

Dates planifiées – 01/01/2025 → 30/06/2030

[PRO-167] Développer le productif photovoltaïque sur les bâtiments communaux

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	A agender

Description

Le projet vise à augmenter la production d'électricité renouvelable en équipant les bâtiments communaux de panneaux photovoltaïques. Il s'inscrit dans la stratégie de transition énergétique de la commune et contribue à réduire l'empreinte carbone et à maîtriser les coûts énergétiques.

Objectifs poursuivis du projet

- Accroître la part d'électricité renouvelable produite et autoconsommée par la commune.
- Réduire la facture énergétique et la dépendance aux énergies fossiles.

Principales étapes du projet

- Réaliser un cadastre des toitures communales pour identifier les surfaces disponibles et leur potentiel solaire.
- Vérifier la faisabilité technique : résistance et état des toitures, orientation, ombrage, raccordement électrique.
- Hiérarchiser les sites prioritaires selon leur potentiel, les besoins énergétiques et la visibilité du projet.
- Établir un plan d'investissement et rechercher des financements (subsides, tiers-investissement, partenariats).
- Procéder aux démarches administratives et réglementaires nécessaires.
- Lancer la mise en œuvre : choix des prestataires, installation des panneaux, mise en service.
- Mettre en place un suivi des performances et une maintenance régulière.

Parties prenantes

- Référent administratif : Véronique SLEGTEN
- Référent(s) politique(s) : Etienne MAROT
- Partenaire(s) externe(s) :
    - BEP - Bureau économique de la Province

Dates planifiées – 01/01/2026 → 01/01/2030

[OO-14] Développer le tourisme durable en valorisant le patrimoine naturel et historique

Constats

Houyet bénéficie d'un patrimoine naturel exceptionnel (vallée de la Lesse, massifs forestiers, sites classés) et d'un riche patrimoine bâti (églises, châteaux, villages de caractère). La fréquentation touristique est importante mais principalement liée au kayak et aux séjours de courte durée. Les retombées économiques locales sont limitées. L'offre manque de diversification et d'infrastructures adaptées pour un tourisme durable et quatre-saisons et notamment d'hébergements adaptés aux pratiques et attentes actuelles des visiteurs. Le défi est de structurer l'offre, limiter les impacts environnementaux et renforcer la coordination entre acteurs pour un tourisme durable et cohérent.

Volet – Externe

Projets de l'OO-14

Cet objectif opérationnel met en œuvre ***7*** projet(s) :

- [PRO-141] Mise en œuvre du Plan d'action "Val de Lesse"
- [PRO-136] Renouvellement de la signalétique du réseau de promenades
- [PRO-155] Création d'une zone de baignade à Wanlin
- [PRO-244] Réaffectation de la cabine SNCB à Houyet
- [PRO-182] Réaffectation de la Halte d'Ardenne
- [PRO-242] Redéploiement touristique du camping de Houyet
- [PRO-197] Réaliser l'inventaire du petit patrimoine de la commune

[PRO-141] Mise en œuvre du Plan d'action "Val de Lesse"

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	En cours

Description

En 2022, en concertation avec la commune de Dinant, le BEP et les opérateurs touristiques et économiques, un plan d'action du Val de Lesse pour un tourisme durable a vu le jour. Ce plan d'action vise à structurer une stratégie partagée de valorisation territoriale, préserver le patrimoine, et développer un tourisme “écoresponsable”.

Objectifs poursuivis du projet

- Promouvoir un tourisme qualitatif et durable sur le "Val de Lesse",
- Valoriser le patrimoine naturel et touristique du Val de Lesse en s'appuyant sur les ressources du territoire,
- Redynamiser l'offre touristique du Val de Lesse.

Principales étapes du projet

- Réalisation et équipement d'un itinéraire emblématique Val de Lesse, 1ère action issue du plan de gestion.
- Finalisation et promotion touristique des aménagements au "Cœur de l'Hileau" et de l'aire de motor-homes.
- Rénovation du bâtiment du Charlemagne (camping de Houyet).
- Développement d'une porte d'entrée touristique à Gendron-gare.

Public cible

- Citoyens
- Touristes

Parties prenantes

- Référent administratif : Birgit DE BUSSCHER
- Référent(s) politique(s) :
  - Etienne MAROT
  - Sandrine LISSOIR
- Partenaire(s) externe(s) :
  - BEP - Bureau économique de la Province
  - CGT

- Commune de Dinant
- Commune de Rochefort
- Infrabel
- Office du Tourisme de Houyet

Dates planifiées – 19/12/2023 → 13/10/2030

Thématique(s)

- Environnement
- Tourisme

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- DPC - Déclaration de politique communale
- Val de Lesse

[PRO-244] Réaffectation de la cabine SNCB à Houyet

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	En cours

Description

Ce projet de la CLDR prévoit la réaffectation de l'ancienne cabine SNCB de Houyet avec deux fonctions principales :

- Rez-de-chaussée : création d'une salle polyvalente de 50 m², équipée d'un bar/cuisine, d'une réserve et de sanitaires. Elle servira de lieu de rencontres pour les aînés et les jeunes, pourra accueillir des activités touristiques en été (animations locales, sensibilisation à l'environnement, vitrine des producteurs, tiers-lieu).
- Étage : aménagement d'un espace mixte comprenant un petit refuge touristique (10 couchages escamotables, cuisine simple, sanitaires) et une salle de réunion pour les associations et citoyens en dehors de la saison touristique. L'accès se fera par un escalier extérieur.

Objectifs poursuivis du projet

- Augmenter les retombées directes du tourisme en privilégiant un tourisme plus intégré et respectueux du territoire
- Accompagner la vie locale et associative au développement d'activités dans l'esprit "Houyet pour tous, tous pour Houyet

Principales étapes du projet

- Introduction de la Convention-Faisabilité auprès de la Ministre de la Ruralité
- Désignation d'un auteur de projet pour étude de la structure et définition de la piste à retenir (reconstruction ou rénovation).
- Approbation de l'avant-projet
- Introduction des demandes de permis et de subvention
- Introduction de la Convention-Réalisation auprès de la Ministre de la Ruralité
- Désignation de l'entreprise en charge des travaux
- Réalisation des travaux

Public cible

- Citoyens
- Touristes
- Jeunes
- Seniors

Parties prenantes

- Référent administratif : Birgit DE BUSSCHER
- Référent(s) politique(s) :
    - Etienne MAROT
    - Hélène LEBRUN
- Partenaire(s) externe(s) :
    - CGT
    - Fondation Rurale de Wallonie
    - Office du Tourisme de Houyet
    - SPW - Service Public de Wallonie

Dates planifiées – 02/05/2024 → indéterminée

Thématique(s)

- Aménagement des espaces publics
- Culture & Folklore
- Tourisme

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- PCDR - Plan communal de développement rural

[PRO-182] Réaffectation de la Halte d'Ardenne

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	A agender

Description

Négocier un transfert ou la concession de gestion de la Halte d'Ardenne avec la Donation royale (cadre légal, convention) et redonner vie à ce patrimoine exceptionnel.

Objectifs poursuivis du projet

- Valoriser la Halte Royale comme un site patrimonial exceptionnel, en assurer la préservation, et en faire une attraction de qualité pour les habitants et visiteurs.
- Aménager ce lieu pour accueillir des manifestations culturelles (concerts, théâtre, animations), favorisant l'accès à la culture dans un cadre historique.
- Intégrer le site dans une stratégie régionale de tourisme doux.

Principales étapes du projet

- Négociation avec la Donation Royale.
- Stabiliser la structure, clarifier les accès, sécuriser les abords, restauration patrimoniale.
- Aménager un espace pour concerts intimistes, théâtre, animations estivales ou patrimoniales.

Public cible

- Citoyens
- Touristes

Parties prenantes

- Référent administratif : Birgit DE BUSSCHER
- Référent(s) politique(s) : Etienne MAROT
- Partenaire(s) externe(s) :
    - BEP - Bureau économique de la Province
    - CGT
    - Donation Royale
    - Office du Tourisme de Houyet

Dates planifiées – 01/05/2026 → 01/01/2030

[PRO-136] Renouvellement de la signalétique du réseau de promenades

Priorité :	Haute	**Statut :**	En cours

Description

Modernisation des 15 panneaux au départ des promenades de chaque village.

Objectifs poursuivis du projet

- Améliorer l'accueil touristique : Offrir une meilleure lisibilité, modernité et attractivité des points de départ des promenades.
- Renforcer l'image de la commun**e** comme destination nature et durable.
- Encourager le tourisme durable.

Principales étapes du projet

- **État des lieux :** Inventaire des panneaux existants dans chaque village.
- **Conception du nouveau modèle de panneau**
  - Travail avec un graphiste ou une agence spécialisée.
  - Intégration des éléments clés : charte Val de Lesse, cartes, durée des circuits, pictogrammes, QR codes, infos pratiques...
- **Validation** de l'Office du Tourisme et du Collège communal.
- **Production des nouveaux panneaux**
  - Lancement d'un marché public et commande auprès d'un fournisseur.
- **Installation sur le terrain**
  - Pose des nouveaux panneaux par les services techniques ou un prestataire externe.
  - Démontage et recyclage des anciens.
- **Communication :** Lancement officiel : articles, réseaux sociaux, presse locale.

Public cible

- Citoyens
- Touristes

Parties prenantes

- Référent administratif : Birgit DE BUSSCHER
- Référent(s) politique(s) : Sandrine LISSOIR
- Partenaire(s) externe(s) : CGT, Office du Tourisme de Houyet

Dates planifiées – 15/09/2025 → 01/09/2026

[PRO-155] Création d'une zone de baignade à Wanlin

Priorité :	Basse	**Statut :**	En cours

Description

Le projet consiste à créer une zone de baignade, rue du pont à Wanlin. La zone est en cours de réaménagement avec la rénovation du moulin de Wanlin et le rachat des chalets inondés en 2021. L'objectif est de créer une zone de baignade aménagée entre les deux ponts, en abord du Ravel et du village de Wanlin.

Objectifs poursuivis du projet

- Valoriser la zone en abord de la Lesse attenante au moulin de Wanlin
- Favoriser la baignade dans certaines zones définies et sécurisées

Principales étapes du projet

- Rencontrer le service du Service public de Wallonie responsable des zones de baignade et les différents acteurs
- Évaluer la faisabilité de la création de la zone de baignade
- Planifier les aménagements nécessaires et finaliser l'achat et la destruction des chalets inondés en 2021
- Rechercher les financements nécessaires aux aménagements
- Réaliser les aménagements et mesures nécessaires afin d'ouvrir la zone de baignade

Parties prenantes

- Référent administratif : Véronique SLEGTEN
- Référent(s) politique(s) :
  - Guillaume RATY
  - Sandrine LISSOIR
- Partenaire(s) externe(s) :
  - Contrat de Rivière Lesse
  - SPW - Service Public de Wallonie

Dates planifiées – 01/07/2025 → 31/12/2029

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- Val de Lesse

[PRO-242] Redéploiement touristique du camping de Houyet

Priorité :	Haute	**Statut :**	En cours

Description

Réhabilitation et développement du site touristique du camping de Houyet et restauration du bâtiment le Charlemagne qui accueillera à nouveau le restaurant et un point d'accueil tout en repensant les abords pour offrir un cadre attractif aux visiteurs. Une aire d'accueil pour motor-homes a déjà été aménagée.

Objectifs poursuivis du projet

- Modernisation des infrastructures du camping afin d'attirer davantage de touristes et d'améliorer l'expérience des visiteurs.
- Valorisation du bâtiment le Charlemagne comme point central d'accueil et de restauration.
- Préparation d'autres projets pour enrichir l'offre touristique du site.

Principales étapes du projet

- Sécurisation du site
- Développement et mise en service de l'aire d'accueil pour motor-homes.
- Réhabilitation du bâtiment Charlemagne (restaurant et accueil).
- Aménagement des abords et création de différentes zones extérieures attractives.
- Réflexion et planification d'autres projets futurs pour diversifier l'offre.
- Communication et promotion du site réhabilité auprès des touristes.

Public cible

- Citoyens
- Touristes

Parties prenantes

- Référent administratif : Birgit DE BUSSCHER
- Référent(s) politique(s) :
  - Etienne MAROT
  - Sandrine LISSOIR
- Partenaire(s) externe(s) : BEP - Bureau économique de la Province, CGT

Dates planifiées – 01/09/2021 → 01/09/2027

[PRO-197] Réaliser l'inventaire du petit patrimoine de la commune

Priorité :	Moyenne	Statut :	En cours

Description

Le petit patrimoine de la commune est méconnu.
Un inventaire de celui-ci permettra de mieux le connaître, de le sauvegarder et le valoriser.

Objectifs poursuivis du projet

Réaliser l'inventaire du petit patrimoine de la commune, mieux le connaître pour mieux le protéger et valoriser.

Principales étapes du projet

- Création d'un groupe de travail
- Formation des bénévoles au petit patrimoine
- Réalisation d'un inventaire au moyen d'un outil cartographique gogocarto
- Validation des fiches d'inventaire
- Classification thématique de l'inventaire
- Édition d'une brochure sur le petit patrimoine de la commune
- Réalisation de circuits de découverte du petit patrimoine de la commune

Public cible

- Citoyens
- Touristes

Parties prenantes

- Référent administratif : Nicolas GOBLET
- Référent(s) politique(s) : Etienne MAROT
- Partenaire(s) externe(s) : Fondation Rurale de Wallonie, Province de Namur, Université de Namur

Dates planifiées – 01/06/2025 → 31/12/2030

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- PCDR - Plan communal de développement rural

[OO-15] Soutenir le développement d’activités économiques générant de l’emploi local

Constats

Le taux d’emploi intérieur de la commune (44,7 % en 2023)* est l’un des plus faibles de la région, contraignant une majorité d’habitants à se déplacer pour travailler. L’offre locale est concentrée dans quelques secteurs : construction, industrie et agriculture, tandis que les commerces et services restent sous-représentés par rapport aux communes voisines. Un parc d’activités est en cours de développement par un acteur privé à Wanlin. Un permis vient d’être octroyé pour la réhabilitation de l'ancien hall de la briqueterie et d'anciennes friches pourraient accueillir de nouvelles activités. La localisation stratégique de Houyet, à proximité de l’E411 et de pôles urbains, constitue un atout. Le défi est d’attirer des activités créatrices d’emplois diversifiés et durables, en synergie avec le tourisme, l’artisanat et les circuits courts.

*Source : WalStat - données 2023.

Volet – Externe

Projets de l’OO-15

Cet objectif opérationnel met en œuvre ***1*** projet(s) :

- [PRO-137] Créer une réflexion autour des enjeux de développement économique et de l'emploi.

[PRO-137] Créer une réflexion autour des enjeux de développement économique et de l'emploi.

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	En cours

Description

Sur base d'une analyse contextuelle, il s'agit d'explorer les pistes visant à maintenir et promouvoir le développement d'activités économiques pourvoyeuses d'emplois sur le territoire communal.
Evaluer l'opportunité de créer ou d'étendre des zones d'activités économiques.
Evaluer l'opportunité de créer une Agence de Développement Locale.

Objectifs poursuivis du projet

- Maintenir et promouvoir le développement d'activités économiques pourvoyeuses d'emplois sur le territoire communal.
- Soutenir et favoriser l'émergence de nouvelles activités économiques.

Principales étapes du projet

- Aller à la rencontre des employeurs et opérateurs économiques.
- Réaliser un diagnostic des activités économiques à Houyet.
- Evaluer l'opportunité de création d'une zone d'activité économique.
- Evaluer l'opportunité de création d'une ADL.

Public cible

- Entreprise

Parties prenantes

- Référent administratif : Nicolas GOBLET
- Référent(s) politique(s) : Etienne MAROT
- Partenaire(s) externe(s) :
  - BEP - Bureau économique de la Province
  - Opérateurs touristiques
  - Opérateurs économiques

Dates planifiées – 31/12/2026 → 31/12/2030

[OO-16] Soutenir l'agriculture locale

Constats

L'agriculture occupe une place centrale dans le paysage houyétois, avec 54 exploitations agricoles couvrant près de 5 000 ha*, soit environ 40 % du territoire communal. Elle est principalement orientée vers l'élevage bovin et les grandes cultures. Malgré une activité agricole bien implantée, les défis sont nombreux : vieillissement des exploitants, pression foncière, dépendance aux marchés extérieurs et enjeux environnementaux. La commune souhaite soutenir une agriculture durable, de proximité, et renforcer les liens entre producteurs et habitants via les circuits courts et la valorisation des produits locaux.

*Source : Etat de l'Agriculture Wallonne- 2023

Volet – Externe

Projets de l'OO-16

Cet objectif opérationnel met en œuvre ***2*** projet(s) :

- [PRO-146] Actualiser l'inventaire d'occupation réelle des terrains agricoles communaux et mettre à jour les baux à ferme
- [PRO-175] Soutien aux producteurs locaux

[PRO-146] Actualiser l'inventaire d'occupation réelle des terrains agricoles communaux et mettre à jour les baux à ferme

Priorité :	Haute	**Statut :**	En cours

Description

La commune est propriétaire d'environ 540 hectares de terrains agricoles qu'elle met en location sous le régime juridique du bail à ferme.
Avec le temps, la commune a perdu la maîtrise de ses locations (échange entre preneurs, sous-locations, successions, cessions, pension des preneurs)
Il s'agit de remettre à jour le listing des fermages et de se conformer à la législation actuelle sur les baux à ferme.
De nombreux terrains devraient être libérés de baux obsolètes et remis en adjudication selon un cahier des charges à voter par le Conseil communal.

Objectifs poursuivis du projet

- Mise à jour des baux à ferme en adéquation avec l'occupation réelle des terrains communaux.
- Respect de la législation
- Réflexion autour de l'attribution des terrains en concertation avec la corporation des agriculteurs.
- Libérer des terrains et les réattribuer.

Principales étapes du projet

- S'inspirer de méthodologies existantes
- Consulter les agriculteurs
- Cartographier les baux individuels
- Mettre fin aux baux des agriculteurs pensionnés et mettre fin aux sous-locations illégales.
- Remettre les terrains libérer en adjudication.

Public cible

- Citoyens

Parties prenantes

- Référent administratif : Nicolas GOBLET
- Référent(s) politique(s) :
    - Etienne MAROT

    - Morgan VAN WYNSBERGE

- Partenaire(s) interne(s) :
- Partenaire(s) externe(s) :
    - SPW - Service Public de Wallonie

Dates planifiées – 01/09/2025 → 31/12/2027

Thématique(s)

- Patrimoine

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- DPC - Déclaration de politique communale

[PRO-175] Soutien aux producteurs locaux

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	Nouveau

Description

Ce projet s'inscrit dans le cadre du Tiers-lieu « La Gare » et du PCDR de Houyet. Il vise à renforcer le soutien aux producteurs locaux, à améliorer leur visibilité et à favoriser leur intégration dans la vie économique et touristique de la commune. Il s'agit de valoriser les circuits courts, de promouvoir les produits locaux dans les événements communaux, les hébergements touristiques et les cantines scolaires, et de développer des outils de communication et de distribution adaptés. Une collaboration avec le réseau RaDiS, actif sur le territoire de Dinant, est également envisagée pour mutualiser les efforts et élargir l'impact territorial.

Objectifs poursuivis du projet

- Renforcer la visibilité des producteurs locaux auprès des habitants, des touristes et des acteurs économiques.
- Sensibiliser les acteurs touristiques à l'importance de la mise en avant des produits locaux
- Faciliter la distribution des produits locaux en encourageant les points de vente, marchés de producteurs, distributeurs automatiques ou commerce ambulant.
- Soutenir l'économie locale, en favorisant les circuits courts et en réduisant l'empreinte carbone.
- Fédérer les producteurs autour d'une identité territoriale commune et encourager les synergies.

Principales étapes du projet

- Mettre à jour la base de données des producteurs
- Développer les partenariats et synergies (Collaboration avec le réseau Radis et autres acteurs du territoire)
- Organisation de rencontres pour identifier les besoins et attentes des producteurs
- Mettre en place des actions de communication pour visibiliser les producteurs locaux (carte interactive, fiches de présentation sur le site de La Gare, portraits, encart dans le bulletin communal…).
- Intégrer les produits locaux dans les cahiers des charges (événements communaux, cantines scolaires, ...)
- Collaboration avec différents acteurs locaux (CPAS et maison médicale pour les ateliers cuisine, écoles) afin de faire du lien avec les producteurs locaux (visites pédagogiques, ateliers cuisine, ...)
- Faciliter la mise en place de points de vente, marchés de producteurs, distributeurs automatiques ou commerce ambulant, en fonction des besoins et opportunités.

Parties prenantes

- Référent administratif : Geneviève BOZET
- Référent(s) politique(s) : Sandrine LISSOIR
- Partenaire(s) externe(s) :
    - Fondation Rurale de Wallonie
    - Réseau RaDiS

Dates planifiées – 01/10/2025 → 30/06/2030

[OO-17] Préserver et valoriser les espaces verts et la biodiversité

Constats

La commune dispose d'un patrimoine naturel remarquable (forêts, vallées, zones Natura 2000), mais la biodiversité est fragilisée par la fragmentation des habitats, l'urbanisation diffuse et certaines pratiques agricoles intensives. Le réseau écologique est en cours de développement mais manque de continuité. La gestion différenciée des espaces verts publics est amorcée, mais demande encore à être généralisée. La valorisation pédagogique et touristique de ces espaces reste limitée, alors qu'elle pourrait renforcer l'identité locale et sensibiliser habitants et visiteurs à la préservation de l'environnement.

Volet – Externe

Projets de l'OO-17

Cet objectif opérationnel met en œuvre ***3*** projet(s) :

- [PRO-203] Mettre en conformité et végétaliser les cimetières
- [PRO-204] Mettre en œuvre la gestion différenciée des espaces verts communaux
- [PRO-225] Favoriser la plantation d'arbres sur le territoire communal

[PRO-203] Mettre en conformité et végétaliser les cimetières

Priorité :	Moyenne	Statut :	En cours

Description

Le projet vise à mettre les cimetières communaux en conformité avec la réglementation wallonne (notamment en matière de police des funérailles et sépultures) tout en les transformant progressivement en espaces de mémoire, de biodiversité et de convivialité. La démarche comprend la mise aux normes techniques, la sécurisation des lieux, l'aménagement d'espaces de dispersion des cendres, ainsi que la végétalisation (zones fleuries, haies, arbres, gestion différenciée) afin de limiter l'entretien chimique et renforcer la dimension écologique.

Objectifs poursuivis du projet

- Assurer la conformité réglementaire des cimetières communaux (accessibilité, salubrité, sécurité).
- Mettre en place des espaces cinéraires adaptés aux besoins des familles.
- Développer des cimetières « nature » en favorisant la biodiversité.
- Améliorer l'image et la convivialité des sites funéraires.
- Réduire les coûts d'entretien à long terme via une gestion différenciée.

Principales étapes du projet

- **Audit initial** : diagnostic de conformité et identification des besoins par cimetière.
- **Programme de mise aux normes** :
  1-Etablir plan aménagement
  2-Numériser registre
  3-Installer ossuaire
  4-Libérer emplacements (exhumation)
  5-Installer columbarium
  6-Installer cave-urnes
  7-Aménager emplacements urnes pleine terre
  8-Inventorier et entretenir monuments historiques
  9-Végétaliser : choix des essences, conception d'espaces verts, suppression progressive des surfaces imperméables.
  10-Organiser tri des déchets
  11-Aménager parcelle des étoiles
- **Travaux d'aménagement** : plantations, mobiliers, signalétique adaptée.
- **Sensibilisation citoyenne** : communication sur la nouvelle gestion écologique et les services offerts.
- **Suivi et entretien différencié** : plan de gestion annuel et mise à jour régulière.

Parties prenantes

- Référent administratif : Christophe MASSINON
- Référent(s) politique(s) :
  - Guillaume RATY
  - Hélène LEBRUN

Dates planifiées – 01/01/2025 → 31/12/2030

[PRO-204] Mettre en œuvre la gestion différenciée des espaces verts communaux

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	En cours

Description

Le projet vise à adopter une gestion différenciée des espaces verts communaux afin de concilier qualité paysagère, respect de la biodiversité et maîtrise des coûts d'entretien.
Il s'agit de moduler les pratiques selon la fonction et la localisation des espaces : tonte régulière dans les zones à usage intensif, fauche tardive dans les zones naturelles, plantations locales et durables dans les zones d'agrément. Cette démarche contribue à la transition écologique de la commune.

Objectifs poursuivis du projet

- Favoriser la biodiversité en diversifiant les modes de gestion et les essences végétales.
- Sensibiliser les citoyens à la valeur écologique des espaces verts.
- Optimiser l'allocation des ressources humaines et financières en adaptant l'entretien à la fonction des lieux.
- Améliorer la qualité de vie et le cadre paysager des habitants.

Principales étapes du projet

- **Diagnostic initial** : inventaire des espaces verts communaux (superficie, type, usage).
- **Élaboration d'un plan de gestion différenciée** précisant les zones, méthodes et fréquences d'entretien.
- **Formation du personnel communal** aux nouvelles pratiques (tonte raisonnée, fauche tardive, plantations locales, paillage).
- **Mise en œuvre progressive** par zones pilotes, puis extension à l'ensemble des espaces verts.
- **Communication et sensibilisation citoyenne** (panneaux explicatifs, ateliers pédagogiques, participation citoyenne).
- **Suivi et évaluation** : mesure de la biodiversité, suivi des coûts d'entretien, enquêtes de satisfaction.

Parties prenantes

- Référent administratif : Christophe MASSINON
- Référent(s) politique(s) : Guillaume RATY

Dates planifiées – 02/06/2025 → 31/12/2030

[PRO-225] Favoriser la plantation d'arbres sur le territoire communal

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	En cours

Description

Ce projet vise à renforcer la plantation d'arbres aux entrées de villages, le long des voiries et dans les espaces publics. Il s'inscrit dans une démarche de préservation de la biodiversité, d'amélioration du cadre de vie, et de lutte contre les effets du changement climatique. La participation des écoles aux actions de plantations et de sensibilisation sera encouragée, notamment au travers de la Semaine de l'Arbre.

Objectifs poursuivis du projet

- Valoriser les entrées de village et les abords des routes et préserver les drèves historiques
- Renforcer la biodiversité locale et les corridors écologiques.
- Sensibiliser les citoyens à la plantation d'arbres et à la biodiversité

Principales étapes du projet

- Identification des zones prioritaires pour les plantations.
- Choix des essences locales adaptées au sol et au climat.
- Organisation de la Semaine de l'arbre avec des activités de sensibilisation à la plantation d'arbres et de haies
- Mise en œuvre des plantations (automne/hiver).
- Suivi et entretien des plantations.
- Formation du personnel.
- Communication et sensibilisation (ateliers, balades, panneaux).
- Évaluation annuelle des actions et de leurs effets.

Public cible

- Citoyens

Parties prenantes

- Référent administratif : Véronique SLEGTEN
- Référent(s) politique(s) : Morgan VAN WYNSBERGE
- Partenaire(s) externe(s) : DNF

Dates planifiées – 01/09/2025 → 30/06/2029

[OO-18] Améliorer la résilience du territoire face aux enjeux climatiques et environnementaux

Constats

Houyet est particulièrement vulnérable aux inondations, comme en témoignent les épisodes récents dans la vallée de la Lesse (juillet 2021). Le territoire est aussi confronté aux risques liés aux sécheresses, à l'érosion et aux coulées de boue. L'adaptation au changement climatique nécessite une meilleure gestion de l'eau (zones d'expansion de crues, restauration des cours d'eau, assainissement) et des sols (réduction de l'artificialisation). Les infrastructures communales, parfois vétustes, ne sont pas encore adaptées à ces défis. Le développement d'actions locales de sensibilisation et de résilience est indispensable pour protéger la population et les activités économiques.

Volet – Externe

Projets de l'OO-18

Cet objectif opérationnel met en œuvre ***4*** projet(s) :

- [PRO-135] Mettre en œuvre un plan d'actions Résilience - Inondations
- [PRO-161] Mettre en œuvre des mesures de protection de l'eau
- [PRO-231] Développer des projets d'éducation à l'environnement
- [PRO-162] Soutenir les projets de transition écologique et sociale sur le territoire

[PRO-135] Mettre en œuvre un plan d'actions Résilience - Inondations

Priorité :	Haute	Statut :	En cours

Description

Ce projet vise à renforcer la résilience de la commune de Houyet face aux inondations récurrentes (par ruissellement et débordement) par une meilleure connaissance et anticipation des risques et par la mise en œuvre de divers aménagements (Zone d'expansion de crues, fascines, haies, ...).

Objectifs poursuivis du projet

- Connaitre et anticiper les risques d'inondations par ruissellement et débordement
- Mettre en œuvre des mesures de prévention, de protection, de préparation et de réparation (cfr. cycle de gestion des inondations)

Principales étapes du projet

- Évaluer le risque et le cartographier
- Actualiser le plan d'actions et prioriser les actions à mettre en œuvre
- Réaliser les études d'ouvrage éventuelles et mettre en œuvre les actions de prévention et sensibilisation
- Rechercher les financements
- Mettre en œuvre les actions d'aménagement

Public cible

- Citoyens
- Agriculteurs

Parties prenantes

- Référent administratif : Véronique SLEGTEN
- Référent(s) politique(s) : Guillaume RATY
- Partenaire(s) externe(s) : Contrat de Rivière Lesse

Dates planifiées – 01/06/2025 → 31/12/2030

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- PCDR - Plan communal de développement rural
- PLANU - Plan communal d'Urgence

[PRO-161] Mettre en œuvre des mesures de protection de l'eau

Priorité :	Basse	**Statut :**	A agender

Description

Le projet vise à renforcer la protection et la gestion durable de la ressource en eau sur le territoire communal. Il s'appuie sur plusieurs volets complémentaires : protection des zones de captage, amélioration de la qualité de l'eau des zones de baignade et sensibilisation des citoyens en collaboration avec le Contrat de rivière Lesse.

Objectifs poursuivis du projet

- Améliorer la qualité de l'eau de distribution et de surface en concertation avec les acteurs locaux.

Principales étapes du projet

- Rencontres des acteurs locaux concernés : direction des Eaux de surface du SPW, contrat rivière, gestionnaires de cours d'eau, INASEP, SPGE, Protect'Eau
- Vérification de l'état des captages et conduites pour maintenir et améliorer la qualité de l'eau de distribution.
- Choix des actions à mettre en place en concertation avec les parties prenantes.
- Mise en place d'actions de sensibilisation des citoyens (Journées Wallonnes de l'Eau, activités dans les écoles, ...).
- Sensibilisation des agriculteurs avec l'asbl Protect'Eau au niveau de l'utilisation des produits phyto et l'impact sur les captages d'eau.

Public cible

- Citoyens
- Agriculteurs

Parties prenantes

- Référent administratif : Véronique SLEGTEN
- Référent(s) politique(s) : Guillaume RATY
- Partenaire(s) externe(s) : Contrat de Rivière Lesse, Protect'EAU, …

Dates planifiées – 01/01/2027 → 30/06/2030

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- PCDR - Plan communal de développement rural

[PRO-231] Développer des projets d'éducation à l'environnement

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	A agender

Description

Des projets de sensibilisation à l'environnement sont régulièrement organisés dans les différentes implantations scolaires (Semaine de la Mobilité, Journée de l'arbre, Zéro déchets, ...). Il s'agira de continuer à saisir les opportunités de collaborations et de développement de projets afin de sensibiliser les enfants aux enjeux climatiques et environnementaux.

Objectifs poursuivis du projet

Sensibiliser les enfants aux enjeux climatiques et environnementaux

Principales étapes du projet

- Participation à la journée de l'arbre
- Mise en place d'animations dans les implantations sur le tri des déchets
- Poursuivre la collaboration avec l'École du dehors
- Participation à diverses actions (collations zéro déchet, gros pull...)

Parties prenantes

- Référent administratif : Cindy DEFOSSET
- Référent(s) politique(s) :
  - Morgan VAN WYNSBERGE
  - Sandrine LISSOIR

Dates planifiées – 15/09/2025 → 30/06/2030

Thématique(s)

- Crèches et écoles
- Déchets
- Environnement

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- PAEDC Plan action en faveur de l'énergie durable et du climat

[PRO-162] Soutenir les projets de transition écologique et sociale sur le territoire

Priorité :	Basse	**Statut :**	A agender

Description

Il s'agit de mettre en œuvre et faciliter des projets de Transition socio-environnementale* sur le territoire de la Commune avec une attention particulière pour les publics précarisés. Ces projets pourront être soutenus dans le cadre de la convention "fonds de transition" avec la Fondation Cyrys et seront mis en œuvre en collaboration avec les partenaires sociaux et les communes voisines du territoire.

(*) La transition socio-environnementale (ou socio-écologique) vise une transformation du modèle de développement en construisant une société plus respectueuse, écologiquement durable, socialement équitable et économiquement viable. Cette transition doit favoriser la cohésion du territoire et assurer le bien-être pour toute la population, notamment les personnes en situation de précarité.

Objectifs poursuivis du projet

Mise en œuvre et soutien de projets de transition socio-environnementaux sur le territoire

Principales étapes du projet

- Définition des projets en collaboration avec le CPAS et les partenaires
- Présentation d'une note avec les actions imaginées et une projection budgétaire à la Fondation pour assurer une adéquation avec les ambitions de CYRYS.
- Mise en œuvre des actions
- En fin d'année une évaluation des actions sera transmise à la Fondation sur base d'un canevas et une réunion sera programmée avec l'Échevin de la Transition.

Public cible

- Citoyens

Parties prenantes

- Référent administratif : Véronique SLEGTEN
- Référent(s) politique(s) : Guillaume RATY
- Partenaire(s) externe(s) : Fondation CYRYS

Dates planifiées – 28/08/2025 → 31/12/2028

[OS-04] ÊTRE UNE COMMUNE APTE A GARANTIR LA SECURITE DE TOUS

Description

L'objectif est d'assurer un cadre de vie serein et sécurisant. Cela se fera au travers de l'amélioration de la sécurité routière, de la prévention des incivilités et du renforcement de la collaboration avec les services de police. Des actions de sensibilisation, de formation et des équipements accessibles contribueront à prévenir les risques et à protéger efficacement l'ensemble de la population.

Objectifs opérationnels de l'OS-04

Cet objectif stratégique comporte ***3*** objectifs opérationnels :

- [OO-19] Renforcer la sécurité des personnes
- [OO-20] Améliorer la sécurité routière
- [OO-21] Réduire les incivilités

[OO-19] Renforcer la sécurité des personnes

Constats

Le Règlement général de Police doit être réactualisé et il est constaté que les règles sont encore trop peu connues par les citoyens et organisateurs d'événements. Par ailleurs, un besoin de logements d'urgence en cas de situations critiques se fait de plus en plus ressentir (violences familiales, sinistres, inondations). Enfin, l'évolution des violences lors de certaines festivités et la montée progressive des problématiques liées à la drogue nécessitent une vigilance accrue.

Volet – Externe

Projets de l'OO-19

Cet objectif opérationnel met en œuvre ***5*** projet(s) :

- [PRO-184] Actualisation du Règlement Général de Police (RGP)
- [PRO-183] Organisation de séances d'information et campagnes de communication sur les règles et responsabilités en matière de police administrative
- [PRO-181] Sensibilisation des citoyens à la culture du risque et à la planification d'urgence
- [PRO-205] Installer des défibrillateurs dans les endroits clés
- [PRO-243] Organiser des séances d'informations à destination des citoyens sur la cybercriminalité

[PRO-184] Actualisation du Règlement Général de Police (RGP)

Priorité :	Haute	**Statut :**	A agender

Description

Ce projet vise à réviser et moderniser le Règlement Général de Police communal, dont la dernière modification remonte à mai 2019, afin de garantir sa conformité avec la législation en vigueur, d'améliorer la clarté et l'efficacité des dispositions, et d'adapter les règles aux évolutions des besoins et des réalités locales. L'objectif est de renforcer la sécurité, la tranquillité publique et le bien-être des habitants tout en assurant une meilleure lisibilité et applicabilité du règlement. Cette actualisation impliquera une consultation des services concernés, une mise à jour des articles obsolètes et une communication claire auprès de la population.

Objectifs poursuivis du projet

- Créer une uniformité entre les communes qui composent la Zone de police Lesse et Lhomme.
- Adapter le règlement aux réalités du terrain et aux évolutions sociétales.
- Répondre aux préoccupations de la population en matière de sécurité et de vie en communauté.
- Intégrer les nouvelles législations en vigueur, notamment au niveau des sanctions administratives communales.

Principales étapes du projet

- Analyser et comparer le règlement actuel avec ceux d'autres communes/zones de police.
- Identifier les points de mise à jour prioritaires (réclamations citoyennes, besoins nouveaux).
- Travailler à l'adaptation du règlement avec un partenaire externe et le service "police administrative", en collaboration avec la Zone de police et la Commune de Rochefort.
- Soumettre le projet au Bureau des Amendes administratives de la Province de Namur
- Soumettre le projet à validation par le Conseil communal.
- Assurer une communication claire et accessible auprès de la population.

Public cible

- Citoyens

Parties prenantes

- Référent administratif : Marie DERMIENCE
- Référent(s) politique(s) : Hélène LEBRUN

Dates planifiées – 21/08/2025 → 01/06/2026

Thématique(s)

- Administration générale
- Zone de Police

[PRO-183] Organisation de séances d'information et campagnes de communication sur les règles et responsabilités en matière de police administrative

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	A agender

Description

Mise en place d'outils de sensibilisation et d'information pour les citoyens et les associations concernant les règles de police administrative. Cela inclut la réalisation de capsules vidéo (par ex. sur le RGPD), la publication d'articles dans le bulletin communal, ainsi que l'organisation de réunions d'information avec les responsables associatifs et les partenaires concernés (police, juristes, pompiers, …).

Objectifs poursuivis du projet

- Informer les citoyens et associations sur leurs obligations légales.
- Prévenir les risques liés à une mauvaise application des règles.
- Clarifier les responsabilités en matière d'organisation d'événements.

Principales étapes du projet

- Déterminer les thèmes prioritaires
- Planifier et agender les réunions.
- Organisation d'une réunion spécifique pour les associations concernant l'organisation d'événements.
- Contacter les partenaires (police, juriste, pompiers) et vérifier leurs disponibilités.
- Budgétiser les coûts liés aux intervenants et au catering.
- Créer des supports de communication : vidéos, articles, résumés.
- Diffuser les contenus et envoyer les comptes rendus aux participants.

Parties prenantes

- Référent administratif : Marie DERMIENCE
- Référent(s) politique(s) : Hélène LEBRUN

Dates planifiées – 21/08/2025 → 05/01/2026

[PRO-181] Sensibilisation des citoyens à la culture du risque et à la planification d'urgence

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	En cours

Description

Organisation d'une séance d'information en collaboration avec le Gouverneur de la Province de Namur afin de présenter le plan d'urgence et d'intervention communal (PLANU). Intégration du projet *Safe & Secure* visant à constituer un pool de citoyens volontaires (agriculteurs, médecins, infirmiers, etc.) mobilisables en cas de crise.

Objectifs poursuivis du projet

- Informer les citoyens sur les risques potentiels et les mesures prévues.
- Prévenir les comportements inadaptés en situation d'urgence.
- Anticiper les besoins de la population en cas de crise grâce à un réseau de volontaires.

Principales étapes du projet

- Organiser la première réunion avec le Gouverneur Denis Matten et Commissaire d'arrondissement Mme Marie Muselle.
- Créer une communication attractive pour mobiliser les citoyens.
- Prévoir et budgétiser l'achat de sacs et goodies pour la séance d'information.
- Constituer une liste de volontaires *Safe & Secure*.
- Publier cette liste et les informations utiles sur le site internet communal.
- Organiser des activités ponctuelles d'information liées à la PLANU.
- Définir une procédure de rappel en cas de crise.
- Organiser annuellement deux réunions du groupe de volontaires.

Public cible

- Citoyens
- Administration

Parties prenantes

- Référent administratif : Marie DERMIENCE
- Référent(s) politique(s) : Hélène LEBRUN

Dates planifiées – 01/10/2025 → 01/01/2026

[PRO-205] Installer des défibrillateurs dans les endroits clés

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	A agender

Description

Le projet vise à équiper la commune en défibrillateurs externes automatisés (DEA) installés dans des lieux publics stratégiques (églises).

Ces équipements, accessibles au public 24h/24 lorsque possible, contribueront à sauver des vies en cas d'arrêt cardiaque soudain. Le projet inclut également la signalisation, l'entretien et la formation des citoyens et du personnel communal à leur utilisation.

Objectifs poursuivis du projet

- Améliorer la sécurité et la santé publique par un accès rapide aux défibrillateurs.
- Couvrir l'ensemble du territoire communal en équipements accessibles.
- Sensibiliser et former les citoyens aux gestes qui sauvent.
- Réduire le délai d'intervention en cas d'urgence cardiaque.
- Renforcer la résilience de la commune face aux risques de santé publique.

Principales étapes du projet

- **Identification des lieux stratégiques** : cartographie des sites prioritaires (églises).
- **Acquisition et installation des défibrillateurs** avec dispositifs de signalisation et d'accessibilité.
- **Mise en place d'un plan d'entretien et de suivi technique** (contrôles réguliers, remplacement des batteries et électrodes).
- **Formation du personnel communal et des bénévoles** aux premiers secours et à l'utilisation du DEA.
- **Campagne de sensibilisation citoyenne** (affiches, site communal, ateliers pratiques).
- **Suivi et extension progressive** pour atteindre une couverture complète du territoire.

Parties prenantes

- Référent administratif : Christophe MASSINON
- Référent(s) politique(s) : Jean-Louis MARLAIR

Dates planifiées – 01/01/2026 → 31/12/2027

[PRO-243] Organiser des séances d'informations à destination des citoyens sur la cybercriminalité

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	A agender

Description

Dans le cadre des activités de l'EPN, plusieurs situations préoccupantes liées à l'usage d'internet et aux outils numériques ont été observées. Ces constats sont corroborés par les retours réguliers des services de police.
Le projet consiste à mettre en place, la sensibilisation régulière des usagers, des séances d'informations et l'orientation vers les services compétents

Objectifs poursuivis du projet

- Renforcer la prévention et l'éducation au numérique responsable dès le plus jeune âge.
- Développer les actions de sensibilisation intergénérationnelle (enfants, adolescents, adultes, seniors).
- Mettre à disposition des habitants des ressources claires et accessibles pour savoir comment réagir en cas de cyberattaque, d'arnaque ou de harcèlement.

Principales étapes du projet

- Faire appel à un formateur externe à destination des citoyens
- Mettre en place des sessions d'informations et de sensibilisations
- Créer une page sur le site internet de la Commune et de l'EPN dédié à la cybersécurité

Parties prenantes

- Référent administratif : Rachel VANDERMEERT
- Référent(s) politique(s) : Sandrine LISSOIR

Dates planifiées – 21/03/2026 → 04/02/2030

[OO-20] Améliorer la sécurité routière

Constats

Même si le nombre d'accidents est relativement faible et stable sur la commune, un fort sentiment d'insécurité subsiste parmi les habitants, en lien avec la vitesse, la circulation de poids lourds et machines agricoles, ainsi que le manque de visibilité sur certaines voiries. Les traversées de villages par des routes nationales et régionales limitent la marge de manœuvre communale. Plusieurs aménagements sont néanmoins déjà en cours pour améliorer la sécurité routière.

Volet – Externe

Projets de l'OO-20

Cet objectif opérationnel met en œuvre ***1*** projet(s) :

- [PRO-206] Aménager les entrées et sorties de villages

[PRO-206] Aménager les entrées et sorties de villages

Priorité :	Moyenne	Statut :	A agender

Description

Le projet vise à renforcer la sécurité routière aux entrées et sorties des villages de la commune. Ces zones sont souvent accidentogènes en raison des vitesses excessives et du manque de lisibilité pour les usagers.

L'aménagement comprendra l'installation de dispositifs de ralentissement, l'amélioration de la signalisation, la sécurisation des traversées piétonnes et l'intégration paysagère, afin d'inciter naturellement les conducteurs à réduire leur vitesse et de protéger les usagers vulnérables (piétons, cyclistes).

Objectifs poursuivis du projet

- Réduire la vitesse des véhicules aux abords des villages.
- Améliorer la sécurité des usagers faibles (piétons, cyclistes, PMR).
- Harmoniser l'identité visuelle des entrées de village pour une meilleure lisibilité.
- Favoriser une cohabitation apaisée entre les différents usagers de la route.
- Diminuer le nombre et la gravité des accidents aux points sensibles.
- Renforcer le sentiment d'appartenance par l'aspect identitaire d'un panneau Bienvenue à Houyet (attractivité)

Principales étapes du projet

- Activer la fiche PCDR via une convention-faisabilité (ou trouver d'autres financements)
- Réalisation d'une étude par un auteur de projet (avec un inventaire des endroits, demande d'avis de la police et réunion avec le SPW MI)
- Participation de la population et de la CLDR au choix des différents éléments identitaires de la commune et des villages (organisation de concours, boîte à idées, participation des artistes locaux, etc.).
- Attribuer des priorités pour la réalisation suivant une liste multicritères (sécurité, caractère accidentogène du lieu, lieu fortement fréquenté ou non, passage de modes doux, charroi agricole, …)
- Recherche de subsides complémentaires pour la réalisation ;
- Rédaction du Cahier Spécial des Charges

Public cible

- Citoyens
- Touristes

Parties prenantes

- Référent administratif : Christophe MASSINON
- Référent(s) politique(s) :
  - Etienne MAROT
  - Guillaume RATY
  - Hélène LEBRUN
- Partenaire(s) externe(s) :
  - SPW-Mobilité

Dates planifiées – 01/01/2026 → 31/12/2030

Thématique(s)

- Communication & Relations extérieures
- Sécurité & Prévention
- Tourisme

[OO-21] Réduire les incivilités

Constats

Une augmentation des dégradations, dépôts sauvages et tapages nocturnes est observée. Les violences lors des kermesses et festivités sont en hausse, et les nuisances liées à la propreté publique restent un sujet de préoccupation. Ces constats soulignent la nécessité de renforcer la prévention, le contrôle et les outils de surveillance pour préserver le cadre de vie.

Volet – Externe

Projets de l'OO-21

Cet objectif opérationnel met en œuvre ***3*** projet(s) :

- [PRO-208] Former un(des) agent(s) constateur(s)
- [PRO-235] Placement de caméras pour diminuer les incivilités dans les zones clés de la commune
- [PRO-160] Mettre en œuvre un Plan Local de Propreté

[PRO-208] Former un(des) agent(s) constateur(s)

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	A agender

Description

Le projet consiste à former un ou plusieurs membres du personnel communal afin qu'ils puissent exercer les missions d'agent constatateur. Ces agents auront pour rôle de constater les infractions environnementales et administratives (dépôts sauvages, infractions au règlement général de police, nuisances, etc.), dans le respect de la législation wallonne.
La formation renforcera les capacités de contrôle, améliorera la propreté publique et contribuera à une meilleure qualité de vie dans la commune.

Objectifs poursuivis du projet

Permettre à des ouvriers formés de verbaliser pour des infractions liées au RGP.

- Assurer le respect des règlements communaux et du règlement général de police (stationnement, propreté, dépôts sauvages, nuisances, etc.).
- Renforcer la sécurité, la qualité de vie et le cadre de vie des citoyens.
- Diminuer le sentiment d'impunité (via notamment des contrôles plus poussés en matière environnementale et urbanistique) et accroître l'efficacité des mesures communales.
- Décharger partiellement la police locale de certaines tâches administratives, en recentrant son action sur la sécurité publique.
- Favoriser la prévention et la sensibilisation en parallèle à la répression.

Principales étapes du projet

- Analyse des besoins : identification des infractions récurrentes (propreté, stationnement, dépôts sauvages, nuisances sonores…).
- Cadre juridique : actualisation/modification du RGP et articulation avec la zone de police.
- Décision communale : adoption par le Conseil communal.
- Budget : prévision budgétaire pour le recrutement, la formation et le matériel.
- Procédure de recrutement : profil défini (diplômes, compétences, motivation).
- Formation : suivre la formation spécifique obligatoire d'agent constatateur.
- Mise en place opérationnelle : équipement, organisation du travail, synergie avec les services communaux et la police.
- Communication citoyenne : information claire sur le rôle de l'agent (prévention + sanction).
- Suivi et évaluation : rapport annuel au collège/au conseil sur les infractions constatées, les amendes perçues, l'évolution de la situation.

Parties prenantes

- Référent administratif : Christophe MASSINON
- Référent(s) politique(s) : Hélène LEBRUN
- Partenaire(s) externe(s) :
    - Union des Villes et Communes de Wallonie
    - Zone de police Lesse et Lhomme

Dates planifiées – 01/01/2026 → 31/12/2027

[PRO-235] Placement de caméras pour diminuer les incivilités dans les zones clés de la commune

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	A agender

Description

La commune est confrontée à des actes récurrents de dépôts sauvages, voire de vandalisme et de dégradations dans des zones publiques sensibles (espaces verts, bulles à verre, infrastructures sportives et de loisirs, etc.). Ces atteintes entraînent des coûts de réparation importants, dégradent le cadre de vie et alimentent un sentiment d'insécurité parmi les citoyens.

Afin de renforcer la prévention et protéger le patrimoine communal, il est proposé de mettre en place un système de caméras de surveillance fixes et/ou mobiles dans les zones stratégiques, en collaboration avec la police locale.

Ce dispositif s'inscrit dans une logique préventive et dissuasive, tout en respectant strictement la législation en matière de protection des données, sous le contrôle du Délégué à la Protection des Données (DPO).

Objectifs poursuivis du projet

- Réduire le nombre de dégradations dans les espaces publics ciblés.
- Dissuader les comportements inciviques et renforcer la prévention.
- Protéger le patrimoine communal et limiter les coûts de réparation.
- Améliorer le sentiment de sécurité des citoyens.
- Renforcer la collaboration avec la police locale en matière de sécurité publique.

Principales étapes du projet

- Étude approfondie avec la police et validation des emplacements prioritaires.
- Consultation du DPO et réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données.
- Élaboration du cahier des charges et lancement du marché public.
- Installation progressive des caméras.
- Mise en place du dispositif de gestion des images (respect RGPD et modalités d'accès).
- Évaluation annuelle de l'impact sur les dégradations.

Public cible

- Citoyens
- Agents

- Touristes

Parties prenantes

- Référent administratif : Bruno DESTOKY
- Référent(s) politique(s) :
    - Hélène LEBRUN
- Partenaire(s) externe(s) :
    - Privanot
    - Zone de police Lesse et Lhomme

Dates planifiées – 01/01/2026 → 31/12/2026

Thématique(s)

- Sécurité & Prévention

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- DPC - Déclaration de politique communale

[PRO-160] Mettre en œuvre un Plan Local de Propreté

Priorité :	Haute	**Statut :**	A agender

Description

La mise en place de mesures et d'actions pour améliorer la propreté publique constitue une action prioritaire dans le cadre du PCDR.

Le Plan Local de Propreté est le fruit d'une démarche collective visant à améliorer l'état de propreté général du territoire communal. Un groupe de travail sera mis en place dans le cadre du PCDR.

Objectifs poursuivis du projet

- Se doter d'une vision stratégique en matière de propreté publique ;
- Sensibiliser et responsabiliser l'ensemble des services et agents communaux aux enjeux de propreté publique ;
- Réaliser des mesures de la propreté et estimer les quantités de déchets qui relèvent des actions de propreté publique ;
- Améliorer la connaissance des coûts, en garantir la maîtrise et réduire, in fine, les charges financières en matière de propreté publique.

Principales étapes du projet

- Gouvernance du PLP : identification et attribution des rôles et responsabilités de chaque membre de l'équipe projet transversale au sein de la commune ;
- Diagnostic de territoire : état des lieux de la situation actuelle (inventaire de l'utilité des poubelles et des problématiques rencontrées) et analyse critique des points faibles et pistes d'amélioration ;
- Consultation des acteurs locaux : croiser les regards et opinions, mobiliser et impliquer les acteurs externes dans la construction collective du PLP au travers d'un groupe de travail créé dans le cadre du PCDR
- Stratégie communale et plan d'actions : Le plan d'actions proprement comprendra au moins une action dans chacun des 5 piliers suivants : la sensibilisation, l'infrastructure, la gestion de l'espace, la participation et la répression. Parmi les actions, voici ce qui est envisagé : continuer à organiser l'opération Wallonie plus propre, réaliser une charte zéro déchet, organiser des ateliers dans les écoles avec le BEP Environnement, acquérir des outils pour améliorer la propreté (comme des distributeurs de sacs à crottes de chien), se doter de caméra pour lutter contre les dépôts sauvages, désigner un agent contestateur, etc...
- Dispositif d'évaluation et de suivi : définition des indicateurs permettant de suivre l'évolution de la mise en œuvre du PLP et de chaque action.
- Communication : concevoir une stratégie de communication à la fois en interne mais aussi vers les citoyens et acteurs locaux.

Public cible

- Citoyens
- Administration

Parties prenantes

- Référent administratif : Véronique SLEGTEN
- Référent(s) politique(s) : Hélène LEBRUN
- Partenaire(s) externe(s) :
    - BE WAPP
    - Fondation Rurale de Wallonie

Dates planifiées – 01/01/2026 → 31/12/2028

Thématique(s)

- Déchets

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- PCDR - Plan communal de développement rural

[OS-05] ÊTRE UNE ADMINISTRATION COMMUNALE EFFICIENTE, RESPONSABLE ET SOUCIEUSE DU BIEN-ETRE DE SON PERSONNEL

Description

L'administration doit être à la fois performante et humaine. Cela se fera au travers d'une gestion claire et moderne des ressources humaines, de la valorisation des compétences et du bien-être au travail. L'amélioration continue des services, la digitalisation des procédures et la transparence permettront de répondre rapidement et efficacement aux besoins des citoyens.

Objectifs opérationnels de l'OS-05

Cet objectif stratégique comporte *4* objectifs opérationnels :

- [OO-22] Mettre en place un cadre pour la gestion des ressources humaines
- [OO-23] Renforcer la motivation, la cohésion d'équipe et le bien-être au travail
- [OO-24] Améliorer les conditions de travail du personnel
- [OO-25] Fluidifier les procédures de travail et gérer les flux administratifs

[OO-22] Mettre en place un cadre pour la gestion des ressources humaines

Volet – Interne

Description

La commune souhaite se doter d'un cadre structuré et cohérent en matière de gestion des ressources humaines afin de renforcer l'efficacité interne, de valoriser ses agents et de garantir la qualité du service public rendu aux citoyens. Ce cadre permettra d'harmoniser les pratiques de gestion, d'assurer la transparence et l'équité dans le traitement des collaborateurs, et de favoriser un environnement de travail motivant et durable.

Il s'agira de développer des outils et procédures couvrant l'ensemble du cycle de vie professionnel des agents : recrutement, accueil et intégration, développement des compétences, gestion des carrières, évaluation, conditions de travail et bien-être. Une attention particulière sera portée à la formation continue, à l'accompagnement managérial et à la communication interne.

La mise en place de ce dispositif vise également à anticiper les besoins futurs de l'administration en termes de compétences et d'effectifs, à renforcer la résilience de l'organisation face aux changements, et à soutenir l'émergence d'une culture de collaboration et d'amélioration continue.

Cet objectif répond aux conclusions de l'audit institutionnel réalisé en 2020 et aux attentes des collaborateurs exprimées dans les analyses de la charge psychosociale réalisées en 2024 et 2025.

Projets de l'OO-22

Cet objectif opérationnel met en œuvre ***6*** projet(s) :

- [PRO-201] Adopter un nouveau cadre du personnel et pourvoir aux emplois vacants
- [PRO-207] Rédaction et adoption d'un statut général du personnel
- [PRO-210] Établir les descriptifs de fonction et de compétence de chaque agent
- [PRO-211] Mettre en œuvre un système d'évaluation
- [PRO-212] Définir un plan de formation pour l'ensemble du personnel
- [PRO-213] Revoir le règlement de travail

[PRO-201] Adopter un nouveau cadre du personnel et pourvoir aux emplois vacants

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	A agender

Description

Il s'agit d'adopter un cadre qui fait état des besoins en ressources humaines pour assurer les missions de l'Administration.

Objectifs poursuivis du projet

L'objectif principal est de définir clairement les besoins actuels en ressources humaines pour assurer les missions de service public confiées aux administrations communales et pour réaliser les projets des différents plans communaux.

Le nouveau cadre comprendra les emplois statutaires et contractuels, ce qui facilitera la gestion des ressources humaines, les recrutements, les promotions.

L'adoption d'un nouveau cadre du personnel permettra la concrétisation opérationnelle des objectifs stratégiques de l'Administration, en lien avec la réforme de la fonction publique locale en Wallonie.

Principales étapes du projet

- Rédaction du projet de cadre par le service du personnel et le Directeur Général ;
- Concertation du Comité de direction sur le projet de cadre proposé par le Directeur Général ;
- Rédaction du projet de cadre par le service du personnel et le Directeur Général ;
- Transmission du projet de cadre au Directeur Financier pour avis et au Collège pour validation ;
- Invitation des organisations syndicales au Comité Supérieur de Négociation au moins dix jours ouvrables avant la réunion ;
- Après la clôture de la procédure de négociation, fixation de l'ordre du jour du Conseil prévoyant le vote du Cadre ;
- Convocation du Conseil et mise à disposition des pièces aux membres du Conseil (exemplaire du projet de Cadre ; procès-verbal et avis motivé du comité de concertation syndicale ; avis de légalité du Directeur Financier) ;
- Vote du Cadre en séance publique du Conseil communal ;
- Transmission de la délibération motivée du Conseil qui adopte le cadre à l'autorité de tutelle dans les 15 jours de son vote ;
- Décision de l'autorité de tutelle (approbation, approbation partielle ou non approbation) dans le délai de 30 jours (prorogeable de moitié) ;
- Recours possible contre la décision de l'autorité de tutelle devant le Conseil d'Etat.
- Lancement des procédures de recrutement aux emplois y figurant.

Public cible

- Agents

Parties prenantes

- Référent administratif : Géraldine BALLEUX
- Référent(s) politique(s) :
    - Hélène LEBRUN
- Partenaire(s) externe(s) :
    - Comité Supérieur de Négociation

Dates planifiées – 01/12/2025 → 31/12/2028

Thématique(s)

- Personnel

[PRO-207] Rédaction et adoption d'un statut général du personnel

Priorité :	Haute	**Statut :**	A agender

Description

L'administration communale entend se doter d'un statut unique (administratif et pécuniaire) du personnel conforme au décret du 14 mars 2024 modifiant le CDLD en ce qui concerne la fonction publique locale et de la circulaire relative aux nouveaux principes généraux de la fonction publique locale et provinciale y afférente.

Objectifs poursuivis du projet

Il s'agit de rédiger et d'adopter un statut unique (administratif et pécuniaire) du personnel conforme au décret du 14 mars 2024 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en ce qui concerne la fonction publique locale (M.B. 07.06.2024) et de la circulaire du 26.04.2024 du Ministre des Pouvoirs locaux, Monsieur Christophe COLLIGNON, relative aux nouveaux principes généraux de la fonction publique locale et provinciale.

Le statut unique du personnel contient toutes les règles relatives au personnel dans une document cohérent et applicable à tous les membres du personnel, qu'ils soient statutaires ou contractuels.

En offrant des perspectives de carrière plus claires et équitables, le statut unique contribue à rendre les administrations locales plus attractives.

Il facilite la gestion administrative en centralisant les règles dans un seul document.

Il permet une meilleure planification des carrières, des promotions, des évaluations.

Le statut unique respecte l'autonomie locale tout en imposant un cadre législatif uniforme pour éviter les disparités entre communes.

Principales étapes du projet

- Rédaction du projet de statut général par le service du personnel et le Directeur Général ;
- Concertation du Comité de direction sur le projet de statut général ;
- Transmission du projet de statut au Directeur Financier pour avis et au Collège pour validation ;
- Invitation des organisations syndicales au Comité Supérieur de Négociation au moins dix jours ouvrables avant la réunion ;

- Après la clôture de la procédure de négociation, fixation de l'ordre du jour du Conseil prévoyant le vote du statut général du personnel ;
- Convocation du Conseil et mise à disposition des pièces aux membres du Conseil (exemplaire du projet du statut général ; procès-verbal et avis motivé du comité de concertation syndicale ; avis de légalité du Directeur Financier)
- Vote du statut général du personnel en séance publique du Conseil communal ;
- Transmission de la délibération motivée du Conseil qui adopte le statut général à l'autorité de tutelle dans les 15 jours de son vote ;
- Décision de l'autorité de tutelle (approbation, approbation partielle ou non approbation) dans le délai de 30 jours (prorogeable de moitié) ;
- Recours possible contre la décision de l'autorité de tutelle devant le Conseil d'Etat.
- Application des dispositions prévues dans le statut unique du personnel.

Public cible

- Agents

Parties prenantes

- Référent administratif : Géraldine BALLEUX
- Référent(s) politique(s) : Hélène LEBRUN
- Partenaire(s) externe(s) :
    - Comité Supérieur de Négociation
    - Union des Villes et Communes de Wallonie

Dates planifiées – 01/12/2025 → 31/12/2026

Thématique(s)

- Personnel

[PRO-210] Établir les descriptifs de fonction et de compétence de chaque agent

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	A agender

Description

L'administration communale souhaite clarifier et préciser le rôle de chaque collaborateur via la rédaction de descriptifs de fonctions pour l'ensemble de son personnel.

Objectifs poursuivis du projet

Il s'agit de poursuivre plusieurs objectifs essentiels pour une gestion moderne, transparente et efficace des ressources humaines.

Le descriptif de fonction permet de clarifier les rôles et responsabilités. L'agent comprend précisément les tâches qui lui incombent à la lecture d'une description claire et équitable de leur fonction.

Il constitue un outil de référence pour les entretiens de fonctionnement et d'évaluation des agents.

Contenant un profil de compétences (savoir, savoir-faire, savoir-être), il facilite la rédaction d'offres d'emploi et peut favoriser la mobilité interne.

Il permet également d'identifier les besoins en formation des agents et de construire des plans de développement individuels.

Principales étapes du projet

- La description de fonction est élaborée, avant de pourvoir à l'emploi, pour tous les métiers de l'administration. Elle contient la mission, la finalité ou l'objectif de la fonction, les tâches principales ainsi que l'ensemble des compétences professionnelles et des aptitudes personnelles requises pour correspondre au métier.
- Elle est arrêtée par le Directeur Général après concertation au sein du Comité de Direction.
- Elle est remise contre accusé réception à l'agent.

Public cible

- Agents

Parties prenantes

- Référent administratif : Géraldine BALLEUX

- Référent(s) politique(s) : Hélène LEBRUN
- Partenaire(s) externe(s) :
    - Centre régional de formation (CRF)
    - Union des Villes et Communes de Wallonie

Dates planifiées – 01/09/2025 → 31/12/2027

Thématique(s)

- Personnel

[PRO-211] Mettre en œuvre un système d'évaluation

Priorité :	Haute	**Statut :**	A agender

Description

L'administration communale souhaite mettre en place un système d'évaluation de son personnel qui permettent à la fois d'assurer l'évolution de carrière et la promotion des agents et de garantir un service qualitatif aux citoyens.

Objectifs poursuivis du projet

L'évaluation des membres du personnel vise à assurer la qualité du secteur public en optimisant les capacités et les qualités des membres du personnel dans leur milieu de travail et permettre à ceux-ci de satisfaire aux conditions d'évolution de carrière et de promotion.

Mettre en œuvre un système d'évaluation poursuit des objectifs à la fois stratégiques, managériaux et humains.

Traduire les objectifs de l'administration en objectifs concrets pour chaque agent facilite l'alignement des objectifs individuels avec ceux de l'administration.

L'évaluation inscrit chaque agent dans une dynamique de progrès et aide à repérer les compétences à développer.

Elle constitue un moment de communication privilégié entre les agents et les responsables, au cours duquel les attentes, les difficultés et les perspectives sont abordées.

L'évaluation permet d'objectiver les décisions de promotion, de mobilité, de reconversion...

Elle valorise les compétences professionnelles et les comportements.

Principales étapes du projet

- Le statut général du personnel définissant les nouvelles modalités de l'évaluation, il s'indique au préalable que ce dernier soit applicable avant la mise en œuvre de l'évaluation des agents.
- Les évaluateurs doivent avoir suivi une formation agréée en la matière.
- L'évaluation est opérée à partir du descriptif de fonction, de la mission, des objectifs assignés au membre du personnel par le supérieur hiérarchique lors d'un entretien de planification en tenant compte des compétences professionnelles et des aptitudes personnelles. Cet entretien de planification a lieu endéans les trois mois de l'entrée en fonction et les objectifs sont communiqués à l'agent par le supérieur hiérarchique contre accusé réception.

- Les entretiens d'évaluation se déroulent à la périodicité fixée par le statut général du personnel, recommandée tous les trois ans.
- Le projet d'évaluation est transmis par l'évaluateur à l'agent et au Directeur Général. Le membre du personnel dispose de quinze jours calendrier pour faire valoir ses remarques. Si le projet ne suscite aucune remarque, le Directeur Général le transmet au Collège communal qui fixe définitivement l'évaluation.

Public cible

- Agents

Parties prenantes

- Référent administratif : Géraldine BALLEUX
- Référent(s) politique(s) : Hélène LEBRUN

Dates planifiées – 01/01/2026 → 31/12/2028

Thématique(s)

- Personnel

[PRO-212] Définir un plan de formation pour l'ensemble du personnel

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	A agender

Description

L'administration communale entend mettre en place un véritable plan de formation de son personnel.

Objectifs poursuivis du projet

Le plan de formation traduit les priorités stratégiques de l'administration en actions concrètes de développement des compétences des agents aux changements structurels, technologiques ou réglementaires.

Il vise l'acquisition, le perfectionnement ou l'entretien du savoir, savoir-faire et du savoir-être et cible les besoins réels du terrain. Il est organisé en axes thématiques et réactualisé chaque année. La centralisation des formations permet également de prévoir et de maîtriser les coûts.

En valorisant les compétences et en offrant des perspectives d'évolution, le plan de formation contribue à renforcer la motivation des agents, ainsi que leur bien-être.

Principales étapes du projet

- L'élaboration du plan de formation nécessite d'inclure toutes les parties prenantes : les membres du personnel, les responsables de service, les membres du CODIR, les organismes de formation et le Centre Régional de la Formation.
- Le plan de formation se nourrit également des descriptions de fonction, des entretiens d'évaluation, de fonctionnement, du P.S.T., du cadre, de l'organigramme, des agendas de formations.
- Il est validé au sein du CODIR et adopté par le Collège communal.
- Il est communiqué aux organisations syndicales représentatives et au conseil communal.
- Il est mis en œuvre par le Directeur Général.
- Il est piloté, suivi, actualisé et réajusté au gré des évolutions et des besoins de l'administration.
- Son évaluation est réalisée chaque année, accompagnée par un relevé des formations suivies et une analyse quantitative ainsi que des formulaires d'évaluation des formations suivies.

Public cible

- Agents

Parties prenantes

- Référent administratif : Géraldine BALLEUX
- Référent(s) politique(s) : Hélène LEBRUN
- Partenaire(s) externe(s) :
    - Centre régional de formation (CRF)

Dates planifiées – 01/01/2026 → 31/12/2027

Thématique(s)

- Personnel

[PRO-213] Revoir le règlement de travail

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	A agender

Description

L'administration communale entend disposer d'un règlement de travail actualisé où sont intégrées les nouvelles obligations légales et réglementaires tout en tenant compte des réalités de terrains.

Objectifs poursuivis du projet

Il s'agit de disposer d'un règlement de travail actualisé où sont intégrées les nouvelles obligations légales et réglementaires tout en tenant compte des réalités de terrain.

L'objectif principal est de disposer d'un règlement de travail clair et transparent quant aux règles de fonctionnement, aux droits et aux obligations des parties, aux horaires, aux congés, aux procédures disciplinaires...

Principales étapes du projet

- Rédaction du projet de cadre par le service du personnel et le Directeur Général ;
- Concertation du Comité de Direction sur le projet de règlement de travail ;
- Transmission du projet de règlement de travail au Directeur Financier pour avis et au Collège pour validation ;
- Invitation des organisations syndicales au Comité Supérieur de Négociation au moins dix jours ouvrables avant la réunion ;
- Après la clôture de la procédure de négociation, fixation de l'ordre du jour du Conseil prévoyant le vote du Règlement de travail ;
- Convocation du Conseil et mise à disposition des pièces aux membres du Conseil (exemplaire du projet de règlement de travail ; procès-verbal et avis motivé du comité de concertation syndicale ; avis de légalité du Directeur Financier) ;
- Vote de l'abrogation de l'ancien règlement de travail et de l'adoption du nouveau règlement de travail en séance publique du Conseil communal ;
- Transmission de la délibération motivée du Conseil qui adopte le règlement de travail à l'autorité de tutelle dans les 15 jours de son vote ;
- Décision de l'autorité de tutelle (approbation, approbation partielle ou non approbation) dans le délai de 30 jours (prorogeable de moitié) ;
- Recours possible contre la décision de l'autorité de tutelle devant le Conseil d'Etat.
- Publication et communication du nouveau règlement de travail aux membres du personnel.
- Le règlement de travail dûment approuvé est transmis au contrôle des lois sociales afin qu'il soit enregistré.

Public cible

- Agents

Parties prenantes

- Référent administratif : Géraldine BALLEUX
- Référent(s) politique(s) : Hélène LEBRUN
- Partenaire(s) externe(s) :
    - Comité Supérieur de Négociation

Dates planifiées – 01/12/2025 → 31/12/2026

Thématique(s)

- Personnel

[OO-23] Renforcer la motivation, la cohésion d'équipe et le bien-être au travail

Volet – Interne

Description

La commune entend développer une politique interne visant à stimuler l'engagement des agents, à consolider l'esprit d'équipe et à améliorer les conditions de bien-être au sein de l'organisation. La motivation et la cohésion sont en effet des leviers essentiels pour accroître l'efficacité collective, fidéliser les talents et renforcer la qualité du service public.

Cet objectif implique la mise en place d'initiatives favorisant la reconnaissance du travail accompli, la valorisation des compétences et la participation active des agents aux projets communaux. Des actions, telles que la journée team-building organisée fin août 2025, seront également entreprises pour renforcer les liens entre services fluidifier la communication interne et créer des espaces d'échanges constructifs.

Parallèlement, une attention particulière sera portée au bien-être global du personnel, tant sur le plan organisationnel que psychosocial. Cela passera par des mesures de prévention des risques, l'amélioration des conditions de travail et la promotion d'un environnement respectueux, inclusif et équilibré.

Cet objectif répond aux attentes des collaborateurs exprimées dans les analyses de la charge psychosociales réalisées en 2024 et 2025.

Projets de l'OO-23

Cet objectif opérationnel met en œuvre ***4*** projet(s) :

- [PRO-214] Mettre en place une procédure d'accueil pour les nouveaux agents
- [PRO-215] Mettre en place un système de valorisation de l'ancienneté du personnel
- [PRO-174] Mise en place d'un comité "Wellbeing" au sein de l'administration communale
- [PRO-178] Organisation d'une réunion inter-services annuelle de présentation du rapport d'activité communal

[PRO-214] Mettre en place une procédure d'accueil pour les nouveaux agents

Priorité :	Haute	**Statut :**	A agender

Description

L'intégration des nouveaux agents constitue un enjeu majeur pour assurer la continuité, l'efficacité et la qualité du service public communal. La mise en place d'une procédure d'accueil structurée vise à offrir un cadre homogène et clair à chaque nouvel agent dès son arrivée. Ce dispositif permettra non seulement de renforcer le sentiment d'appartenance et la motivation, mais aussi de garantir une montée en compétence plus rapide. Il s'agit donc d'un investissement stratégique dans la gestion des ressources humaines, contribuant à améliorer le climat organisationnel et la qualité du service rendu à la population.

Objectifs poursuivis du projet

La mise en place d'une procédure d'accueil facilite l'intégration des nouveaux agents.

Elle offre un cadre structuré et homogène pour l'accueil en garantissant que chaque nouvel agent reçoive les mêmes informations essentielles en évitant les disparités entre les services.

Un bon accueil renforce le sentiment d'appartenance.

Cette procédure garantit également que toutes les formalités légales et administratives soient remplies.

Le kit d'accueil comporte entre autres :

- la création d'un livret d'accueil ;
- la préparation de l'environnement de travail ;
- l'information de l'arrivée d'un nouveau travailleur ;
- la désignation d'un tuteur/parrain ;
- la visite des locaux ;
- la liste des documents à remettre au nouvel agent ;
- la planification de la première journée de travail ;
- la programmation des formations nécessaires ;
- la réalisation d'un diagnostic en matière d'accueil et d'intégration est réalisé via un formulaire de satisfaction en la matière ;
- la programmation d'entretiens individuels ultérieurs.

Principales étapes du projet

- Rédaction du projet de procédure et constitution du kit d'accueil par le service du personnel

- Validation de la procédure et du kit d'accueil par le Codir et le Collège
- Validation de la procédure et du kit d'accueil par le Comité de Concertation de Base
- Communication au personnel

Public cible

- Agents

Parties prenantes

- Référent administratif : Géraldine BALLEUX
- Référent(s) politique(s) : Hélène LEBRUN
- Partenaire(s) externe(s) :
    - Centre régional de formation (CRF)

Dates planifiées – 01/11/2025 → 31/12/2025

Thématique(s)

- Personnel

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- PGP - Plan Global de Prévention

[PRO-215] Mettre en place un système de valorisation de l'ancienneté du personnel

Priorité :	Basse	**Statut :**	A agender

Description

L'administration communale entend mieux valoriser son personnel par une reconnaissance de l'ancienneté au service des citoyens de la commune

Objectifs poursuivis du projet

La mise en place d'un système de valorisation de l'ancienneté du personnel a pour objectif d'honorer les agents qui les reçoivent.

C'est également un signal, envoyé par l'administration, attestant de sa volonté de faire du respect mutuel une valeur centrale de sa culture. Le respect mutuel renforce la loyauté et le sentiment de faire partie d'un groupe social, source de motivation.

La cérémonie de remise d'une distinction (médaille) est l'occasion pour les travailleurs de recevoir le message officiel que l'administration prend en considération leur vie de travail.

Ces distinctions permettent au travailleur, en quelque sorte, de célébrer sa carrière.

Principales étapes du projet

- Concertation du Comité de Direction sur le projet de valorisation de l'ancienneté : quelle distinction pour quelle durée d'ancienneté de service ; quel budget va être consacré au projet ;
- Rédaction du projet de cadre par le service du personnel et le Directeur Général ;
- Présentation du projet au Comité de Concertation de base ;
- Mise en place de la remise de la distinction au membre du personnel lors de la cérémonie annuelle des vœux du personnel.

Public cible

- Agents

Parties prenantes

- Référent administratif : Géraldine BALLEUX
- Référent(s) politique(s) : Hélène LEBRUN

Dates planifiées – 01/01/2027 → 31/12/2027

[PRO-174] Mise en place d'un comité "Wellbeing" au sein de l'administration communale

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	En cours

Description

Création d'un comité interne dédié au bien-être du personnel communal. Ce comité aura pour mission de réfléchir, proposer et mettre en place des actions favorisant la convivialité, la cohésion d'équipe, l'épanouissement professionnel et la qualité de vie au travail. Il constituera également un espace d'échange et de dialogue entre collègues.

Objectifs poursuivis du projet

- Renforcer la cohésion et l'esprit d'équipe au sein du personnel communal.
- Favoriser la convivialité par l'organisation de moments partagés (activités, rencontres, etc.).
- Encourager la participation active des agents via une boîte à idées et des initiatives collaboratives.
- Définir et diffuser un document de référence reprenant les principes de bien-être au travail.
- Valoriser les compétences internes par l'organisation de formations wellbeing données par des collègues, notamment les jeudis après-midi après la réunion interne.

Principales étapes du projet

- Créer le groupe de travail "Wellbeing".
- Définir la mission, les valeurs et les priorités du comité.
- Recueillir les attentes et propositions du personnel (boîte à idées, échanges).
- Élaborer un plan d'actions (convivialité, teambuilding, formations internes, document de référence).
- Mettre en place les premières actions concrètes et assurer un suivi régulier.

Public cible

- Agents

Parties prenantes

- Référent administratif : Marie DERMIENCE
- Référent(s) politique(s) : Hélène LEBRUN

Dates planifiées – 08/09/2025 → 31/12/2029

[PRO-178] Organisation d'une réunion interservices annuelle de présentation du rapport d'activité communal

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	A agender

Description

Ce projet vise à instaurer une réunion annuelle rassemblant l'ensemble des services communaux afin de présenter le rapport d'activité de la commune. Cette rencontre a pour objectif de valoriser le travail accompli, de renforcer la communication transversale entre les services, et de favoriser une meilleure compréhension des actions menées dans le cadre du PST et des politiques locales. Elle permet également de créer un moment d'échange, de reconnaissance et de cohésion au sein de l'administration.

Objectifs poursuivis du projet

Réunir tous les services communaux en décembre de chaque année afin de :

- Favoriser la transversalité et la communication interne.
- Présenter les réalisations de l'année écoulée par service.
- Valoriser le travail des équipes.
- Renforcer le sentiment d'appartenance à une administration commune.

Un repas convivial (foodtruck) sera prévu en clôture de la présentation.

Principales étapes du projet

Septembre :
- Fixer la date précise avec le Collège
- Réserver la salle communale
- Envoyer un « Save the Date » aux services

Octobre :
- Réunion préparatoire avec les chefs de service pour expliquer la méthodologie (Codir)
- Lancer l'appel aux services pour préparer leur rapport

Novembre :
- Collecter les présentations
- Harmoniser le contenu (mise en forme commune)
- Préparer le rapport d'activité global (document de synthèse)
- Prévoir la logistique (matériel audiovisuel, disposition de la salle, accueil café, etc.)
- Réserver le traiteur

Début décembre :
- Finaliser l'ordre du jour

- Diffuser l'invitation officielle avec programme
- Test technique (vidéoprojecteur, micros, etc.)

Mi-Décembre :
- Tenue de la réunion inter-services
- Présentations par chaque service (max 10 min/service)
- Mot d'accueil du Bourgmestre / DG
- Temps d'échanges et questions

Fin décembre :
- Diffusion du rapport d'activité définitif (version PDF aux agents et mise en ligne sur l'intranet communal)
- Évaluation de l'événement (questionnaire de satisfaction auprès des participants)
- Identifier pistes d'amélioration pour l'année suivante

Public cible

- Administration
- Agents

Parties prenantes

- Référent administratif : Didier FRIPIAT
- Référent(s) politique(s) : Hélène LEBRUN

Dates planifiées – 15/12/2025 → indéterminée

Thématique(s)

- Administration générale
- Personnel

[OO-24] Améliorer les conditions de travail du personnel

Volet – Interne

Description

La commune place l'amélioration des conditions de travail de ses agents au cœur de ses priorités internes. Garantir un cadre de travail sain, ergonomique et adapté est un facteur déterminant pour assurer la qualité des missions accomplies et renforcer l'efficacité globale de l'administration.

Cet objectif vise à moderniser et adapter les infrastructures, les équipements et les outils mis à disposition du personnel, afin de répondre aux exigences actuelles en termes de sécurité, de confort et de performance. Une attention particulière sera portée à l'ergonomie des postes de travail, à l'accessibilité des locaux, ainsi qu'à l'optimisation des espaces communs.

L'amélioration des conditions de travail contribuera à accroître la satisfaction, la motivation et la fidélisation des agents, tout en soutenant la capacité de l'administration à répondre efficacement aux besoins de la population.

Projets de l'OO-24

Cet objectif opérationnel met en œuvre ***4*** projet(s) :

- [PRO-222] Réaliser un état des lieux des postes de travail de la maison communale et mettre en œuvre les aménagements
- [PRO-223] Aménager les locaux sociaux du service travaux (vestiaires et réfectoire)
- [PRO-224] Aménager les bureaux du tiers-lieu "La Gare"
- [PRO-147] Étude d'amélioration ergonomique des postes de travail - Réaliser un état des lieux des postes de travail de la maison communale

[PRO-147] Étude d'amélioration ergonomique des postes de travail - Réaliser un état des lieux des postes de travail de la maison communale

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	A agender

Description

Ce projet a pour objectif d'améliorer les conditions de travail des agents, tant sur les plans organisationnel, ergonomique, thermique qu'acoustique. Un état des lieux permettra d'identifier les besoins et de définir un plan d'amélioration progressif, élaboré en concertation avec le conseiller en prévention et le personnel.
Le projet consiste à réaliser une analyse ergonomique des postes de travail afin d'identifier les adaptations nécessaires pour améliorer le confort, prévenir les troubles musculosquelettiques et garantir la conformité aux normes de bien-être au travail.
L'étude portera sur l'aménagement du mobilier, ainsi que sur les conditions environnementales (éclairage, bruit, organisation de l'espace). Sur base du diagnostic, des recommandations concrètes seront formulées pour optimiser l'ergonomie et renforcer la santé et la sécurité des agents.

Objectifs poursuivis du projet

- Améliorer le confort et la sécurité des agents au poste de travail.
- Réduire les risques liés aux TMS et aux mauvaises postures.
- Moderniser et uniformiser les équipements de travail.
- Renforcer la qualité de vie au travail et la motivation du personnel.
- Intégrer l'ergonomie dans une démarche de prévention.

Principales étapes du projet

- Réaliser un diagnostic ergonomique des postes de travail.
- Recueillir les observations et besoins des agents.
- Identifier les priorités d'intervention (mobilier, éclairage, organisation de l'espace).
- Proposer des solutions concrètes adaptées à chaque poste.
- Élaborer un plan d'investissement chiffré et progressif.
- Mettre en place les améliorations retenues.

Public cible

- Agents

Parties prenantes

- Référent administratif : Bruno DESTOKY

- Référent(s) politique(s) : Hélène LEBRUN
- Partenaire(s) externe(s) :
    - Cohezio (SEPPT)

Dates planifiées – 01/09/2026 → 01/09/2027

Thématique(s)

- Sécurité & Prévention
- Personnel

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- PGP - Plan Global de Prévention

[PRO-223] Aménager les locaux sociaux du service travaux (vestiaires et réfectoire)

Priorité :	Haute	**Statut :**	En cours

Description

Il s'agit de rénover les locaux sociaux (vestiaires, douches et réfectoire) du service travaux, situé rue Grande, 60 à Houyet. Les travaux ont débuté en septembre 2025.

Objectifs poursuivis du projet

- Améliorer le confort et l'hygiène des agents communaux.
- Répondre aux normes de bien-être et de sécurité au travail.
- Valoriser l'image de la commune en tant qu'employeur.

Principales étapes du projet

Finaliser la réalisation des travaux

Public cible

- Administration
- Agents

Parties prenantes

- Référent administratif : Luc MALET
- Référent(s) politique(s) : Guillaume RATY

Dates planifiées – 11/08/2025 → 31/07/2026

Plan(s) généraux ou sectoriel(s)

- PGP - Plan Global de Prévention

[PRO-224] Aménager les bureaux du tiers-lieu "La Gare"

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	En cours

Description

Le projet consiste à rénover les bureaux actuels de l'Office du tourisme, de l'Espace Citoyen et de l'Espace public Numérique en le transformant en véritable "tiers-lieux" destiné à stimuler la vie sociale, culturelle et économique et à offrir un espace de travail partagé et polyvalent pour associations, indépendants, citoyens. Les travaux ont débuté en septembre 2025.

Objectifs poursuivis du projet

- Offrir un espace de travail partagé et polyvalent pour associations, indépendants, citoyens.
- Stimuler la vie sociale, culturelle et économique.
- Donner une seconde vie à la gare
- Améliorer les conditions de travail des membres du personnel affectés au tiers-lieu/office du tourisme/EPN

Principales étapes du projet

- Finaliser les travaux et l'aménagement des espaces (bureaux, coworking, salles polyvalentes, musé).
- Communication continue et lancement du lieu.

Parties prenantes

- Référent administratif : Luc MALET
- Référent(s) politique(s) :
  - Guillaume RATY
  - Sandrine LISSOIR

Dates planifiées – 11/08/2025 → 15/05/2027

Thématique(s)

- Affaires immobilières
- Bâtiments communaux
- Patrimoine
- Tourisme

[OO-25] Fluidifier les procédures de travail et gérer les flux administratifs

Volet – Interne

Description

La commune souhaite optimiser l'organisation interne en rendant les procédures de travail plus simples, plus claires et plus efficaces, tout en assurant une gestion structurée et sécurisée des flux administratifs. L'objectif est de réduire les lourdeurs organisationnelles, de limiter les pertes de temps et de garantir une meilleure traçabilité des documents et décisions.

Pour atteindre cette finalité, plusieurs actions prioritaires seront mises en œuvre :

- **Mettre en place un système de gestion documentaire** permettant un accès facilité aux documents et procédures, un classement cohérent des documents partagés et une gestion centralisée de l'information.
- **Rédiger les fiches de procédures** pour les tâches récurrentes afin d'uniformiser les pratiques et de garantir la continuité du service, même en cas d'absence de certains agents.
- **Élaborer un Plan de Continuité des Activités (Business Continuity Plan)** afin de préparer l'administration à réagir efficacement face aux crises et à assurer la poursuite des missions essentielles.
- **Réaliser un diagnostic de digitalisation par service** pour identifier les besoins, prioriser les investissements et accompagner la transition numérique.
- **Améliorer la gestion et l'archivage des flux administratifs**, notamment pour les courriers entrants et sortants, afin de renforcer la traçabilité, la rapidité de traitement et le respect des obligations légales.

À travers ces actions, l'administration vise à instaurer un cadre de travail plus agile, à renforcer la résilience organisationnelle et à soutenir une culture d'amélioration continue au service des citoyens.

[PRO-234] Mettre en place un système de gestion documentaire (accès aux documents et procédures, classement des documents partagés, ...)

Priorité :	Basse	**Statut :**	A agender

Description

L'administration communale souhaite moderniser ses pratiques administratives et améliorer la fluidité du travail collaboratif. Actuellement, les documents sont dispersés entre différents supports et espaces partagés, ce qui entraîne des pertes de temps, des doublons et des difficultés d'accès à l'information. La mise en place d'un système de gestion documentaire permettra d'optimiser le classement, la recherche et le partage des documents administratifs et procédures internes au moyen d'une arborescence par service.

Objectifs poursuivis du projet

- Garantir un accès simple et rapide aux documents et procédures pour l'ensemble des agents administratifs.
- Centraliser et uniformiser le classement des documents.
- Réduire les risques de pertes d'information et les doublons.
- Améliorer l'efficacité, la transparence et la traçabilité administrative.

Principales étapes du projet

- Réaliser un état des lieux par service des pratiques actuelles de classement et d'accès aux documents.
- Identifier les besoins spécifiques des différents services.
- Sélectionner un système de gestion documentaire adapté (logiciel ou plateforme).
- Définir une arborescence commune et des règles de classement.
- Former les agents communaux à l'utilisation du nouvel outil.
- Évaluer régulièrement le fonctionnement et ajuster si nécessaire.

Public cible

- Administration
- Agents

Parties prenantes

- Référent administratif : Bruno DESTOKY
- Référent(s) politique(s) : Hélène LEBRUN

Dates planifiées – 01/01/2026 → 31/12/2029

[PRO-240] Rédiger les fiches de procédures pour les tâches récurrentes

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	A agender

Description

Ce projet a pour objectif de formaliser les procédures liées aux tâches administratives récurrentes, afin d'assurer une meilleure organisation du travail, de garantir la continuité du service en cas d'absence, et de faciliter l'accueil ou la formation de nouveaux agents. Chaque procédure fera l'objet d'une fiche claire, standardisée et facilement accessible. Cette démarche contribuera à professionnaliser les pratiques, réduire les erreurs, gagner en efficacité et renforcer la mémoire organisationnelle au sein des services communaux.

Objectifs poursuivis du projet

- Faciliter l'intégration des nouveaux agents.
- Assurer une continuité en cas d'absence ou de départ.
- Gagner en efficacité et réduire les erreurs.
- Valoriser et structurer la mémoire organisationnelle.
- Harmoniser les pratiques entre services.

Principales étapes du projet

- Identification des tâches récurrentes dans chaque service.
- Création d'un modèle standard de fiche procédure.
- Rédaction des fiches par les agents responsables, avec validation interne.
- Centralisation des fiches dans un dossier ou outil numérique partagé.
- Sensibilisation / formation des agents à l'utilisation des fiches.
- Mise à jour régulière des procédures (ex. : une fois par an ou à chaque changement).

Public cible

- Administration
- Agents

Parties prenantes

- Référent administratif : Didier FRIPIAT
- Référent(s) politique(s) : Hélène LEBRUN

Dates planifiées – 01/09/2026 → 30/12/2029

[PRO-187] Elaborer un Plan de Continuité des Activités (Business continuity Plan) pour l'administration communale

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	A agender

Description

L'administration communale entend assurer sa résilience face à une crise majeure (catastrophe naturelle, cyberattaque, pandémie, panne énergétique, etc.) en garantissant :

- La continuité des missions essentielles de service public.
- La protection du personnel et des usagers.
- La restauration rapide des activités critiques après la crise.

Objectifs poursuivis du projet

Assurer la résilience de l'administration communale face à une crise majeure (catastrophe naturelle, cyberattaque, pandémie, panne énergétique, etc.) en garantissant :

- La continuité des missions essentielles de service public.
- La protection du personnel et des usagers.
- La restauration rapide des activités critiques après la crise.

Principales étapes du projet

- Désigner un comité de pilotage PCA (DG, IT, sécurité, services clés)
- Définir périmètre et objectifs du PCA
- Identifier et hiérarchiser les processus critiques de l'administration (cartographie des activités essentielles)
- Évaluer les risques majeurs et scénarios de crise possibles
- Définir les besoins minimaux en personnel, locaux, équipements, informatique pour chaque service critique
- Identifier solutions alternatives (sites de repli, télétravail, partenariats externes)
- Rédiger le Plan de Continuité (procédures, fiches réflexes, responsables désignés)
- Préparer un Plan de Communication de crise (agents, usagers, partenaires)
- Organiser un exercice/test (simulation de crise) pour valider les procédures
- Ajuster le plan sur base des retours de l'exercice/test
- Présenter le PCA au Collège communal
- Diffuser le document aux services concernés
- Former les agents aux procédures de continuité
- Mise à jour du PCA (retours d'expérience, nouveaux risques, évolution des outils)

Public cible

- Administration

- Agents

Parties prenantes

- Référent administratif : Didier FRIPIAT
- Référent(s) politique(s) : Hélène LEBRUN

Dates planifiées – 01/01/2026 → 31/12/2027

Thématique(s)

- Administration générale

[PRO-209] Réaliser un diagnostic de digitalisation par service

Priorité :	Basse	**Statut :**	A agender

Description

Réaliser un diagnostic de la digitalisation au sein de chaque service communal afin d'identifier les pratiques encore basées sur le papier. L'objectif est de favoriser la transition numérique, en optimisant les flux de travail, en renforçant l'accessibilité et en réduisant l'usage du papier. Le projet vise à mettre en place des solutions uniformes et sécurisées pour améliorer l'efficacité administrative.

Objectifs poursuivis du projet

- Réduire la dépendance au papier.
- Optimiser et sécuriser la gestion documentaire.
- Harmoniser les outils numériques entre les services.
- Améliorer la réactivité et l'efficacité du travail administratif.
- Faciliter l'accès à l'information pour les agents et les citoyens.

Principales étapes du projet

- Réaliser un état des lieux de l'utilisation du papier et des outils numériques par service.
- Identifier les processus pouvant être digitalisés en priorité.
- Sélectionner et uniformiser les solutions numériques adaptées.
- Former les agents et assurer un accompagnement au changement.
- Définir des procédures de sauvegarde et de sécurité des données.
- Mettre en place un suivi et une évaluation régulière des résultats.

Public cible

- Administration
- Agents

Parties prenantes

- Référent administratif : Bruno DESTOKY
- Référent(s) politique(s) : Sandrine LISSOIR

Dates planifiées – 01/10/2026 → 01/10/2027

[PRO-173] Gestion et archivage des flux administratifs - courriers entrants et sortants

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	A agender

Description

Mise en place d'un système complet et cohérent de gestion et d'archivage des flux administratifs via le logiciel IMIO. Celui-ci permet déjà d'encoder les courriers papier et les mails entrants. L'objectif est d'étendre son utilisation au traitement des courriers sortants et aux réponses directes via la plateforme. Ce développement favorisera un meilleur suivi des correspondances, une centralisation de l'information et une transparence accrue dans le traitement des dossiers.

Objectifs poursuivis du projet

- Assurer un suivi clair et structuré de tous les courriers entrants et sortants.
- Renforcer la transparence administrative vis-à-vis des citoyens et des partenaires.
- Améliorer l'efficacité interne grâce à la centralisation des flux de communication.
- Garantir une conformité avec les obligations légales, notamment en matière de RGPD.

Principales étapes du projet

- Organiser une formation du personnel au module **IA Docs** d'IMIO pour la gestion des courriers sortants.
- Mettre en place l'option de réponse directe aux courriers/mails depuis le logiciel.
- Réaliser une analyse RGPD du répertoire commun (accessibilité des fiches de courriers entrants à l'ensemble du personnel).
- Définir et appliquer des règles d'accès aux données pour assurer la confidentialité.
- Généraliser l'utilisation d'IMIO pour l'ensemble des flux administratifs et assurer un suivi régulier.

Parties prenantes

- Référent administratif : Marie DERMIENCE
- Référent(s) politique(s) : Hélène LEBRUN

Dates planifiées – 08/09/2025 → 31/12/2026

Thématique(s)

- Administration générale
- Communication & Relations extérieures

[OS-06] ÊTRE UNE ADMINISTRATION QUI RENFORCE LA COHERENCE ET L'EFFICACITE DE L'ACTION PUBLIQUE LOCALE PAR UNE COLLABORATION ETROITE AVEC SES PARTENAIRES

Description

L'enjeu est de mieux coordonner les efforts pour servir la population. Cela se fera au travers d'une coopération renforcée avec le CPAS et les acteurs locaux, d'une mutualisation des moyens et d'une concertation régulière. Cette dynamique permettra d'optimiser les ressources, de renforcer la cohérence des actions et d'offrir des services publics plus accessibles et mieux adaptés aux réalités du territoire.

Objectifs opérationnels de l'OS-06

Cet objectif stratégique comporte ***1*** objectif(s) opérationnel(s) :

- [OO-26] Intensifier les synergies entre la commune et le CPAS dans les services transversaux afin d'optimiser les ressources et améliorer le service aux citoyens

[OO-26] Intensifier les synergies entre la commune et le CPAS dans les services transversaux afin d'optimiser les ressources et améliorer le service aux citoyens

Volet – Interne

Description

La commune et le CPAS visent à renforcer leur coopération dans les services transversaux pour maximiser l'efficacité des ressources humaines, financières et matérielles, tout en améliorant la qualité du service rendu aux citoyens. L'objectif est de créer un modèle de fonctionnement intégré où les services de support communs apportent une valeur ajoutée tangible aux missions opérationnelles des deux entités.

Dans ce cadre, un projet prioritaire a été identifié : **élargir la mutualisation de certains services de support**, notamment les ressources humaines, les marchés publics et l'informatique. Cette démarche permettra de rationaliser les processus, d'harmoniser les pratiques et d'optimiser l'utilisation des compétences et des infrastructures existantes.

Les bénéfices attendus incluent une meilleure réactivité administrative, une réduction des doublons, une optimisation des coûts et une amélioration de la continuité des services pour les citoyens. L'initiative contribue également à développer une culture collaborative et à renforcer la résilience organisationnelle face aux défis futurs.

Projets de l'OO-27

Cet objectif opérationnel met en œuvre ***1*** projet(s) :

- [PRO-190] Mutualiser les services de support (RH, marchés publics, informatique) qui ne sont pas encore mutualisés entre la commune et le CPAS

[PRO-190] Mutualiser les services de support (RH, marchés publics, informatique) qui ne sont pas encore mutualisés entre la commune et le CPAS

Priorité :	Moyenne	**Statut :**	A agender

Description

L'administration communale et le CPAS entendent poursuivre leurs efforts pour élargir la mutualisation de certains services de support (RH, marchés publics, informatique).

Objectifs poursuivis du projet

- Optimiser l'utilisation des ressources humaines et financières.
- Réduire les doublons administratifs.
- Améliorer la qualité et l'efficacité du service rendu.
- Développer la transversalité et la collaboration entre la commune et le CPAS.

Principales étapes du projet

Mois 1-2

- Créer un groupe de pilotage
- Réaliser un état des lieux des services support existants et identifier les doublons.

Mois 3-4

- Identifier les services à mutualiser en priorité (RH, marchés publics, informatique).
- Définir un plan d'action et un calendrier de mise en œuvre.

Mois 5-6

- Rédiger les conventions ou protocoles de collaboration.
- Consulter les organes de concertation (syndicats).

Mois 7-9

- Définir l'organisation cible (organigramme, missions, procédures communes).
- Identifier les besoins en formation / accompagnement au changement.

Mois 10-12

- Lancer une première phase de mutualisation (ex. marchés publics).
- Mettre en place des outils communs (logiciels, procédures).

Année 2

- Élargir la mutualisation aux autres services support.
- Suivi et ajustements organisationnels.
- Communication interne et externe.

Année 3

- Évaluation globale de la mutualisation.
- Rapport au Collège et au Conseil de l'Action sociale.
- Pérennisation du modèle.

Public cible

- Administration

Parties prenantes

- Référent administratif : Didier FRIPIAT
- Référent(s) politique(s) :
    - Hélène LEBRUN
    - Jean-Louis MARLAIR
- Partenaire(s) externe(s) :
    - CPAS
    - Collège communal
    - Comité de direction

Dates planifiées – 01/01/2026 → 31/12/2029

Thématique(s)

- Administration générale

ÉDITEUR RESPONSABLE

Commune de Houyet

Contact
Rue Saint Roch, 15
5560 Houyet
082 66 67 51
administration.communale@houyet.be

Retrouvez toutes les informations sur le site houyet.be.

Photo de couverture : « Halte d'Ardenne » : © David Rivir